

can-am



SÉRIE DS 250

GUIDE DU CONDUCTEUR

Comprend des informations sur la sécurité, le véhicule et son entretien

NO RN 4

⚠ AVERTISSEMENT

Conservez ce Guide du conducteur dans le véhicule en tout temps. Lisez attentivement ce guide du conducteur. Il contient des informations sécuritaires importantes

Âge minimum recommandé pour le conducteur : 16 ans ou plus.

- DS 250 catégorie G = 16 ans
- DS 250 catégorie T = 14 ans sous la surveillance d'un adulte ou 16 ans.

La supervision d'un adulte est requise pour la bonne compréhension des risques liés à l'usage de ce véhicule. Lisez et expliquez le contenu de ce guide de l'utilisateur au jeune conducteur. Vérifiez qu'il ou elle a compris les exigences de sécurité et d'une bonne utilisation du véhicule.

AVERTISSEMENT

LA CONDUITE DE CE VÉHICULE PEUT ÊTRE DANGEREUSE. En cas de conduite imprudente, une collision ou un capotage peut survenir, même pendant des manœuvres courantes comme les virages, la conduite dans une pente ou le franchissement d'obstacles.

Pour votre sécurité, comprenez et suivez tous les avertissements contenus dans ce guide de l'utilisateur et sur les étiquettes sur votre véhicule. Toute négligence dans le respect des avertissements peut entraîner des BLESSURES GRAVES, VOIRE MORTELLES!

Conservez ce Guide du conducteur dans le véhicule en tout temps.

AVERTISSEMENT

Ne pas tenir compte des avertissements et des instructions de sécurité présentés dans ce guide, de la vidéo de sécurité et des étiquettes apposées sur les produits peut causer des accidents graves ou mortels.

AVERTISSEMENT DE LA PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE CALIFORNIE

AVERTISSEMENT

L'utilisation, les réparations et l'entretien d'un véhicule hors route peuvent vous exposer à des produits chimiques, incluant le monoxyde de carbone, les phtalates et le plomb issus des gaz d'échappement, reconnus par l'État de Californie comme provoquant des cancers et des malformations congénitales ou affectant le système reproducteur. Pour réduire l'exposition, évitez de respirer les gaz d'échappement et ne faites pas tourner le moteur au ralenti sauf si cela est nécessaire. Réparez le véhicule dans un espace bien ventilé et portez des gants ou lavez vos mains fréquemment lorsque vous réparez votre véhicule. Pour en savoir davantage, visitez le

www.p65warnings.ca.gov/products/passenger-vehicle.

MC® Marques de commerce de BRP ou de ses affiliés.

Voici une liste partielle des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées.

Les marques déposées peuvent ne pas être enregistrées dans toutes les juridictions.

Can-Am®

DS 250^{MC}

XPS®

Tous droits réservés. Aucune partie du présent Manuel ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation écrite préalable de Bombardier Produits Récréatifs Inc.

©Bombardier Produits Récréatifs Inc. (BRP) 2023

Deutsch	Dieses Handbuch ist möglicherweise in Ihrer Landessprache verfügbar. Bitte wenden Sie sich an Ihren Händler oder besuchen Sie: www.operatorsguides.brp.com
English	This guide may be available in your language. Check with your dealer or go to: www.operatorsguides.brp.com
Español	Es posible que este manual esté disponible en su idioma. Consulte a su distribuidor o visite: www.operatorsguides.brp.com
Français	Ce guide peut être disponible dans votre langue. Vérifier avec votre concessionnaire ou aller à: www.operatorsguides.brp.com
Italiano	Questa guida potrebbe essere disponibile nella propria lingua. Contattare il concessionario o consultare: www.operatorsguides.brp.com
中文	本手册可能有您的语种的翻译版本。请向经销商询问，或者登录 www.operatorsguides.brp.com 查询。
日本語	このガイドは、言語によって翻訳版が用意されています。ディーラーに問い合わせるか、次のアドレスでご確認ください： www.operatorsguides.brp.com
Nederlands	Deze handleiding kan beschikbaar zijn in uw taal. Vraag het aan uw dealer of ga naar: www.operatorsguides.brp.com
Norsk	Denne boken kan finnes tilgjengelig på ditt eget språk. Kontakt din forhandler eller gå til: www.operatorsguides.brp.com
Português	Este manual pode estar disponível em seu idioma. Fale com sua concessionária ou visite o site: www.operatorsguides.brp.com
Русский	Воспользуйтесь руководством на вашем языке. Узнайте о его наличии у дилера или на странице по адресу www.operatorsguides.brp.com
Suomi	Käyttöohjekirja voi olla saatavissa omalla kielelläsi. Tarkista jälleenmyyjältä tai käy osoitteessa: www.operatorsguides.brp.com
Svenska	Denna bok kan finnas tillgänglig på ditt språk. Kontakta din återförsäljare eller gå till: www.operatorsguides.brp.com

Modèles couverts

DS 250

Au Canada, les produits sont distribués et entretenus par Bombardier Produits récréatifs inc. (BRP).

* Aux États-Unis, les produits sont distribués et entretenus par BRP US Inc.

Dans l'Espace économique européen (incluant les états membres de l'Union européenne, le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) (« EEE »), les pays membres de la Communauté des états indépendants (« CEI ») (incluant l'Ukraine et le Turkménistan), et de la Turquie, les produits sont distribués et entretenus par BRP European Distribution SA et d'autres filiales de BRP.

Dans tous les autres pays, les produits sont distribués et entretenus par Bombardier Produits Récréatifs Inc. ou de ses sociétés affiliées.

En lisant ce Guide du conducteur, n'oubliez pas :

 **AVERTISSEMENT**

Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

TABLE DES MATIÈRES

INFORMATIONS SUR LA SÉCURITÉ

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES	12
Éviter toute intoxication au monoxyde de carbone	12
Évitez les feux d'essence et les autres dangers	12
Éviter de se brûler avec des pièces chaudes	13
Accessoires et modifications	13
MESSAGES DE SÉCURITÉ SPÉCIAUX	14
AVERTISSEMENTS OPÉRATIONNELS	17
Limite d'âge (Canada et États-Unis)	18
Limite d'âge (hors Canada et États-Unis)	18
Transport d'un passager	19
Circulation sur des surfaces pavées	19
Conduire sans vêtements de protection	21
Drogue, alcool	22
Vitesses excessives	22
Position conseillée dans le véhicule	24
Terrain inconnu	24
Déplacement sur un terrain excessivement rugueux, glissant ou meuble ..	25
Virages mal négociés	25
Collines excessivement raides	26
Ascension de colline	26
Descente de colline	27
Déplacements ou virages dans les pentes	28
Calage, recul ou débarquement pendant la montée d'une pente	29
Négociation des obstacles	30
Dérapages ou glissades	30
Modifications inappropriées	34
Charger, transporter ou tracter une charge	35
Transport de matériel inflammable ou dangereux	35
INSPECTION AVANT RANDONNÉE	37
Liste d'inspection avant randonnée	37
CONDUITE DU VÉHICULE	40
Vêtements de conduite	41
Le transport d'un passager est interdit	42
Conduite récréative	42
Environnement	43
Limites de conception	44
Utilisation hors route	44
Techniques de conduite	44
ÉTIQUETTES IMPORTANTES APPOSÉES SUR LE VÉHICULE (CANADA ET ÉTATS-UNIS)	53
Étiquette mobile	53
Étiquettes de sécurité sur le véhicule	54
Étiquettes mobiles de conformité	58
Étiquettes de conformité	59
Étiquette d'information technique	60

ÉTIQUETTES IMPORTANTES APOSÉES SUR LE VÉHICULE (HORS CANADA ET ÉTATS-UNIS)	61
Étiquette mobile.....	61
Étiquettes de sécurité sur le véhicule.....	62
Étiquette mobile de conformité.....	66
Étiquettes de conformité.....	67
Étiquette d'information technique.....	68

RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE

COMMANDES/ TABLEAU DE BORD/ ÉQUIPEMENT	70
Manette d'accélérateur.....	72
Manette de frein droite.....	73
Manette de frein gauche.....	74
Lever de verrouillage du frein.....	74
Lever sélecteur.....	75
Interrupteur multifonction.....	76
Voyants.....	78
Commutateur d'allumage.....	78
Robinet d'essence.....	79
Pédale de frein.....	79
Trousse d'outils.....	80
Loquet du siège.....	80
Prise 12 volts.....	81
CARBURANT	82
Spécifications d'essence.....	82
Méthode de remplissage.....	83
PÉRIODE DE RODAGE	85
Fonctionnement pendant le rodage.....	85
CONSIGNES D'UTILISATION	86
Utilisation du frein de stationnement.....	86
Démarrage du moteur.....	86
Changement de rapport.....	87
Arrêt du moteur.....	88
PERSONNALISEZ VOTRE CONDUITE	89
Réglage de la suspension.....	89
TRANSPORT DU VÉHICULE	90

D'ENTRETIEN

PREMIÈRE INSPECTION	92
CALENDRIER D'ENTRETIEN	94
Réglementation de l'EPA - véhicules canadiens et américains (É-U).....	94
Entretien après chaque utilisation dans un environnement extrême.....	95
Conditions poussiéreuses extrêmes.....	95
Calendrier d'entretien.....	96
Dossiers de maintenance.....	99
PROCÉDURES D'ENTRETIEN	108
Filtre à air.....	108

Boîtier de filtre à air	109
Huile à moteur	110
Crépine du réservoir d'huile	112
Radiateur	112
Liquide de refroidissement	113
Pare-étincelles	116
Soupape d'injection d'air	117
Courroie d'entraînement	117
Boîtier de la transmission CVT	117
Huile de la boîte de vitesses	118
Câble d'accélérateur	119
Bougies	121
Batterie	121
Fusibles	122
Feux	123
Roues dentées et chaîne d'entraînement	124
Pneus et roues	126
Roulements de roue	127
Suspension	128
Freins	128
Cadre	130
SOIN DU VÉHICULE	131
Nettoyage et protection du véhicule	131
ENTREPOSAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE	133

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

IDENTIFICATION DU VÉHICULE	136
Emplacement du numéro d'identification du véhicule	136
Emplacement du numéro d'identification du moteur	137
RÉGLEMENTATION RÉGISSANT LE SYSTÈME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE BRUIT (CANADA/ÉTATS-UNIS)	138
VALEURS D'ÉMISSION DE BRUIT ET DE VIBRATION (HORS CANADA ET ÉTATS-UNIS)	139
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ - CE	140
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ POUR LE ROYAUME-UNI	141

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	144
--	------------

DIAGNOSTIC DES PANNES

DIRECTIVES DE DIAGNOSTIC DES PANNES	150
Dépannage	150

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA : VTT JEUNES CAN-AM® 2024..... 158
ÉMISSION US EPA - GARANTIE CONNEXE..... 162
GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BRP : VTT JEUNES CAN-AM® 2024 165
GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS, LA RUSSIE ET LA TURQUIE : VTT JEUNES CAN-AM® 2024..... 170

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS 176
NOUS CONTACTER 178
 Asie-Pacifique 178
 Europe, Moyen-Orient et Afrique..... 178
 Amérique latine 178
 Amérique du Nord..... 178
CHANGEMENT D'ADRESSE/PROPRIÉTAIRE 179

Avant de partir

Pour savoir comment réduire les risques d'accident pour vous ou les passants, lisez le Guide du conducteur avant de conduire le véhicule.

Lisez également toutes les étiquettes de sécurité apposées sur le véhicule et visionnez attentivement la *vidéo de sécurité* sur :

https://can-am.brp.com/off_road/safety

Ou utilisez le code QR suivant:



Ce véhicule est uniquement conçu pour être utilisé hors route. On l'utilise principalement à des fins récréatives, mais on peut également l'utiliser à des fins utilitaires.

Le non-respect des avertissements contenus dans ce guide peut mener à des BLESSURES GRAVES et même au DÉCÈS.

Limite d'âge (Canada/É.-U.)

Ce véhicule entre dans la catégorie "T". Respectez toujours l'âge recommandé :

- Ce véhicule devrait être utilisé par un conducteur de 14 ans et plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.

Avis aux parents

Passez le présent guide en revue avec chaque conducteur du véhicule.

Veuillez prendre le temps avec les enfants de revoir les directives d'utilisation sécuritaire appropriée, et portez particulièrement attention aux

étiquettes de sécurité sur le produit avant de permettre à quiconque d'utiliser le véhicule.

Comprenez les commandes et le fonctionnement du véhicule et lisez attentivement le Guide du conducteur.

N'oubliez jamais que votre approche face à la sécurité influence l'enfant.

⚠ AVERTISSEMENT

Ce VTT n'est pas un jouet.

- **Le jugement, les habiletés physiques et les compétences varient d'un enfant à l'autre. Certains enfants peuvent ne pas être capables de conduire un VTT en toute sécurité.**
- **Ne permettez jamais l'utilisation continue d'un véhicule par un enfant qui n'a pas les habiletés, la force ou le jugement de le faire fonctionner en toute sécurité.**
- **Ce véhicule devrait être utilisé par un conducteur de 14 ans et plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.**
- **BRP recommande que tous les conducteurs de VTT suivent un cours de formation.**

Limite d'âge (hors Canada/É.-U.)

Ce véhicule est de catégorie G; il est donc important de suivre cette recommandation au sujet de l'âge :

- Une personne de moins de 16 ans ne doit jamais conduire ce véhicule.

Formation

N'utilisez jamais ce véhicule sans avoir reçu la formation adéquate. **Suivez une formation.** Tous les utilisateurs devraient s'inscrire à une formation donnée par un instructeur certifié.


Pour de plus amples renseignements sur la sécurité en VTT, communiquez

avec votre concessionnaire Can-Am hors route autorisé, notamment concernant les formations offertes près de chez vous.

Aux États-Unis, communiquez avec le Specialty Vehicle Institute of America (SVIA) au 1 800 887-2887 ou au Canada, le Conseil canadien de la sécurité (CCS) au 1 613 739-1535.

Messages sur la sécurité

Les types de messages de sécurité, leur apparence et la façon dont ils sont utilisés dans ce guide sont expliqués de la façon suivante :

Ce symbole d'avertissement de sécurité  signale un risque de blessure.

AVERTISSEMENT

Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

ATTENTION

Indique une situation dangereuse qui, si elle n'est pas évitée, entraînera la mort ou des blessures graves.

AVIS

Avertit d'une directive qui, si elle n'est pas suivie, risque d'endommager gravement les composants du véhicule ou la propriété d'autrui.

À propos de ce Guide du conducteur

Ce Guide a été rédigé pour que le propriétaire, ou le conducteur, d'un véhicule neuf se familiarise avec les diverses commandes, les opérations d'entretien et les méthodes de conduite sûres. Ces directives sont indispensables pour assurer une bonne utilisation du produit.

Conservez ce Guide du conducteur dans le véhicule afin de pouvoir vous y référer pour l'entretien, le diagnostic ou la formation d'autres personnes.

Notez également que le guide est offert en plusieurs langues. En cas de divergence par rapport à la version originale anglaise, cette dernière a préséance.

Pour consulter et/ou imprimer une copie supplémentaire de ce Guide du conducteur, veuillez aller sur le site:

www.operatorsguides.brp.com

L'information contenue dans ce document était exacte à la date de publication. Il faut noter toutefois que BRP adopte une politique d'amélioration continue de ses produits, sans engagement à incorporer les améliorations aux produits déjà fabriqués. En raison de changements de dernière minute, il peut y avoir certaines différences entre le produit tel que fabriqué et les descriptions et la fiche technique du présent guide. BRP se réserve le droit d'annuler ou de modifier les caractéristiques, fonctions, modèles et équipements sans encourir d'obligation.

Ce Guide du conducteur doit se trouver dans le véhicule au moment de sa vente.

En lisant ce Guide du conducteur, n'oubliez pas :



AVERTISSEMENT

Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

Cette page est intentionnellement
vide

INFORMATIONS SUR LA SÉCURITÉ

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

Éviter toute intoxication au monoxyde de carbone

Tous les gaz d'échappement des moteurs contiennent du monoxyde de carbone, un gaz mortel. L'inhalation de monoxyde de carbone peut provoquer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des nausées, de la confusion et finalement la mort.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et insipide qui peut être présent même si aucun gaz d'échappement n'est visible ou senti. Il est possible de se trouver rapidement en présence de concentrations mortelles de monoxyde de carbone et d'être incapable de réagir et de se sauver. Par ailleurs, des concentrations de monoxyde de carbone peuvent rester mortelles pendant des heures ou des jours dans les endroits clos ou mal ventilés. Si des symptômes d'intoxication au monoxyde de carbone sont ressentis, quitter immédiatement les lieux, aller à l'air frais et demander un traitement médical.

Afin d'éviter les blessures graves ou même la mort causées par du monoxyde de carbone :

- Ne faites jamais fonctionner le véhicule dans un endroit mal aéré ou partiellement clos, comme un garage, un abri d'auto ou une grange. Même si on essaie de chasser les gaz d'échappement avec des ventilateurs ou en ouvrant les portes et les fenêtres, la concentration du monoxyde de carbone peut rapidement devenir dangereuse.
- Ne faites jamais fonctionner le véhicule à l'extérieur là où les gaz d'échappement pourraient être aspirés dans un bâtiment par les ouvertures, comme les fenêtres et les portes.

Évitez les feux d'essence et les autres dangers

L'essence est extrêmement inflammable et hautement explosive. Des vapeurs d'essence peuvent se répandre et être allumées par une étincelle ou une flamme à plusieurs mètres du moteur. Pour réduire les risques d'incendie ou d'explosion, suivez les instructions ci-dessous :

- N'utilisez qu'un bidon d'essence rouge homologué pour entreposer de l'essence.
- Utilisez uniquement un conteneur BRP LinQ pour transporter du carburant à bord du véhicule.
- Ce conteneur doit être fermement fixé dans le compartiment de rangement avant à l'aide du système LinQ. Aucun autre récipient d'essence rouge vendu sur le marché n'est recommandé.
- Ne transportez jamais de conteneur(s) d'essence ou tout autre liquide dangereux sur les porte-bagages.
- Ne transportez pas de réservoir portatif d'essence à bord du véhicule. Une décharge d'électricité statique pourrait enflammer le combustible.
- Pour faire le plein du véhicule, respectez strictement les instructions figurant dans *Carburant*.
- Ne faites jamais démarrer ni faire fonctionner le moteur lorsque le bouchon du réservoir n'est pas adéquatement installé.
- N'utilisez qu'un bidon d'essence rouge homologué pour entreposer de l'essence.
- Ne transportez jamais un conteneur d'essence ou de liquides dangereux sur le porte-bagages.

- Pour faire le plein du véhicule, respectez strictement les instructions figurant dans *Carburant*.
- Ne faites jamais démarrer ni faire fonctionner le moteur lorsque le bouchon du réservoir n'est pas adéquatement installé.

L'essence est toxique et peut provoquer des blessures ou le décès.

- Ne siphonnez jamais de l'essence avec la bouche.
- En cas d'ingestion d'essence, d'éclaboussure dans les yeux ou d'inhalation des vapeurs d'essence, consultez immédiatement votre médecin.
- En cas de déversement d'essence sur soi, se laver à l'eau et au savon et changer de vêtements.

Éviter de se brûler avec des pièces chaudes

Certaines parties, comme les disques de frein et des composants de l'échappement, chauffent pendant une utilisation normale. Pour éviter les brûlures, évitez tout contact pendant et peu de temps après l'utilisation.

Accessoires et modifications

Toute modification ou ajout d'accessoires approuvé par BRP pourrait affecter le comportement de votre véhicule. Il est alors important de vous familiariser avec votre véhicule et ces changements, et d'adapter votre conduite en conséquence.

Évitez d'installer des équipements qui ne sont pas spécifiquement approuvés par BRP pour le véhicule et évitez les modifications non autorisées. Ces modifications et équipements n'ont pas été testés par BRP peuvent présenter des risques. Par exemple, ils peuvent :

- causer une perte de contrôle et augmenter le risque d'accident
- provoquer une surchauffe ou des courts-circuits, augmenter le risque d'incendie ou de brûlures
- affecter les dispositifs de protection fournis par le véhicule.
- modifier le comportement de la remorque lors du transport du véhicule
- entraîner un risque de perte d'objets lors du transport sur la route.

votre véhicule peut également devenir illégal à conduire.

Consultez un concessionnaire BRP agréé pour connaître les accessoires disponibles pour votre véhicule.

MESSAGES DE SÉCURITÉ SPÉCIAUX

CE VÉHICULE N'EST PAS UN JOUET. SON UTILISATION PEUT ÊTRE DANGEREUSE.

- La conduite de ce véhicule est différente de celle des autres véhicules. En cas de conduite imprudente, une collision ou un capotage peut survenir, même pendant des manœuvres courantes comme les virages, la conduite dans une pente ou le franchissement d'obstacles.

DES BLESSURES GRAVES ET MÊME LA MORT peuvent survenir si on ne se conforme pas à ces instructions :

- Lisez attentivement ce Guide du conducteur et toutes les étiquettes de sécurité apposées sur le produit et appliquez les procédures décrites. Regardez avec attention la Vidéo de sécurité avant toute utilisation du véhicule.
- Respectez toujours la limite d'âge :
 - **Canada et États-Unis** : Le véhicule devrait être utilisé par un enfant de 14 ans ou plus, sous la supervision d'un adulte, ou par un conducteur de 16 ans ou plus.
 - **Hors Canada et États-Unis** : Une personne de moins de 16 ans ne doit jamais conduire ce véhicule.
- De plus, ne permettez jamais l'utilisation continue d'un VTT par un enfant qui n'a pas les habiletés de le faire fonctionner en toute sécurité, et ce, quel que soit son âge.
- N'utilisez jamais ce véhicule sans porter un casque approuvé de taille adaptée et d'autres vêtements de conduite nécessaires. Reportez-vous au paragraphe *Équipement de protection* dans la sous-section *Conduite du véhicule* pour des informations détaillées.
- Ne transportez jamais un passager à bord de ce véhicule. Ce véhicule est conçu pour transporter seulement son conducteur. Ne faites pas de modifications pour transporter un passager. Les passagers agissent sur l'équilibre et la direction et augmentent le risque de perdre la maîtrise.
- Ne chargez jamais une cargaison sur ce véhicule.
- Ce véhicule n'est pas conçu pour rouler sur des surfaces pavées, telles que trottoirs, allées, parkings et rues. Si vous devez parcourir une courte distance avec véhicule sur ce type de surfaces, évitez toute action brusque sur la direction, l'accélérateur et les freins. Réduisez la vitesse.
- Ce véhicule n'est pas prévu pour circuler sur les routes et les autoroutes (c'est une pratique illégale dans la plupart des endroits). Toute circulation sur les routes ou les autoroutes présente un risque de collision avec un autre véhicule.
- Ne jamais conduire le véhicule en cas de fatigue, de maladie ni sous l'influence de l'alcool ou de drogues. Ces conditions augmentent le temps de réaction du conducteur et altèrent ses capacités de jugement.
- Ne faites jamais de cabrés, de sauts ni d'autres cascades.
- Ne conduisez jamais à une vitesse excessive. Déplacez-vous à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à votre expérience.
- Conduisez toujours lentement et soyez très prudent lorsque vous vous aventurez en terrain inconnu. Demeurez attentif aux variations de terrain en circulant à bord de ce véhicule.
- Ne jamais utiliser le véhicule en terrain très accidenté, glissant ou friable, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques nécessaires à la maîtrise de

ce véhicule sur de tels terrains. Soyez toujours particulièrement prudent sur ces types de terrain.

- Utilisez toujours les procédures de virage décrites dans la section *Techniques de conduite générales* de ce Guide du conducteur. Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse. Ne jamais tourner à une vitesse excessive.
- Utilisez toujours les procédures d'ascension décrites dans la section *Techniques de conduite générales* de ce Guide du conducteur. Examinez le terrain attentivement avant de monter une pente. Ne jamais monter une pente dont la surface est glissante ou friable. Transférez votre poids vers l'avant. Ne jamais actionner l'accélérateur et ne jamais changer de vitesse brusquement. Ne traversez jamais la crête d'une colline à haute vitesse.
- Utilisez toujours les procédures pour descendre et freiner dans les pentes, telles que décrites dans la section *Techniques de conduite générales* de ce Guide du conducteur. Examinez le terrain attentivement avant de descendre une pente. Ne traversez jamais la crête d'une colline à haute vitesse. Évitez de descendre une pente dans un angle qui ferait trop pencher le véhicule d'un côté. Descendre la pente tout droit dans la mesure du possible.
- Utilisez toujours les procédures pour vous déplacer en dévers, à flanc de colline, décrites dans la section *Techniques de conduite générales* de ce Guide du conducteur.. Éviter les pentes dont la surface est glissante ou friable. Transférez votre poids vers le côté en amont du véhicule Ne jamais tenter un virage dans une pente si vous ne maîtrisez pas la technique de virage pour un terrain plat, telle que décrite dans ce guide. Éviter dans la mesure du possible de se déplacer latéralement sur une pente escarpée.
- Procédez toujours de la façon indiquée plus loin dans ce guide lors d'un calage ou si le véhicule recule quand vous montez une colline. Pour éviter tout calage, choisissez la gamme appropriée et maintenez une vitesse constante en montée. Si vous calez ou partez en arrière, utilisez la méthode de freinage spéciale décrite dans la section *Techniques de conduite générales* de ce Guide du conducteur.
- Vérifiez toujours s'il y a des obstacles avant de vous aventurer en terrain inconnu. Ne tentez jamais de passer de gros obstacles comme des rochers ou des troncs d'arbres. Pour franchir des obstacles, suivez toujours les procédures appropriées décrites dans la section *Techniques de conduite générales* de ce Guide du conducteur.
- Soyez toujours prudent quand le véhicule dérape, patine ou glisse. Apprendre à contrôler de façon sûre un véhicule qui dérape ou qui glisse en s'exerçant à basse vitesse sur un terrain égal et de niveau. Sur les surfaces extrêmement glissantes, telles que la glace, circulez très lentement et très prudemment pour réduire le risque de perte de contrôle en dérapant.
- N'utilisez jamais ce véhicule dans un fort courant d'eau ou lorsque l'eau est plus profonde que ce qui est recommandé dans le Guide du conducteur. Le niveau d'eau ne doit jamais dépasser la hauteur des repose-pieds. L'eau réduit la capacité de freinage. Testez vos freins une fois sorti de l'eau, de la boue ou de la neige. Au besoin, freinez à répétition pour sécher les freins. Prévoir davantage de distance pour freiner.
- Garder toujours à l'esprit que les conditions météorologiques et du terrain, le système de freinage et l'état des pneus, la vitesse du véhicule et son comportement influencent la distance de freinage. Ajustez votre conduite en fonction de ces éléments.

- Inspectez et confirmez toujours que le véhicule fonctionne de façon sécuritaire avant toute utilisation. Reportez-vous à la *Vérification de préutilisation*. Respectez toujours les programmes et procédures d'entretien décrits dans la section *Entretien* de ce guide de l'utilisateur.
- Assurez-vous toujours que la pression des pneus est adéquate. Lorsque vous remplacez un pneu, utilisez uniquement la taille et le type recommandés.
- Toujours garder les deux mains sur le guidon et les deux pieds sur les repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.
- Ne jamais utiliser le véhicule sur des pentes trop escarpées pour le véhicule ou votre niveau de compétence. S'exercer sur de petites pentes avant de s'aventurer sur les pentes plus prononcées.
- BRP recommande de rester assis sur votre VTT lorsque vous roulez en marche arrière. Évitez de vous tenir debout. Votre poids pourrait se déplacer vers l'avant et s'appuyer contre la manette d'accélérateur, causant ainsi une accélération soudaine pouvant mener à une perte de maîtrise du véhicule.
- Toute vitesse excessive par rapport aux conditions existantes peut causer un accident avec des blessures. Maniez doucement l'accélérateur pour vous déplacer en sécurité. Les statistiques montrent que les virages à haute vitesse entraînent généralement des accidents et des blessures. N'oubliez jamais que ce véhicule est lourd! S'il venait à se renverser, son poids à lui seul pourrait vous emprisonner, entraînant des blessures.
- Ce véhicule n'est pas conçu pour sauter et ne peut absorber entièrement l'énergie d'impacts tels que les sauts et il vous transmettra cette énergie. La pratique de cabrés peut faire que le véhicule se renverse sur vous. Ces deux exercices sont très risqués et nous vous recommandons de les éviter en tout temps.
- N'utilisez jamais ce véhicule sans avoir reçu la formation adéquate. **Suivez une formation.** Tous les utilisateurs devraient s'inscrire à une formation donnée par un instructeur certifié.

AVERTISSEMENTS OPÉRATIONNELS

En lisant ce Guide du conducteur, n'oubliez pas :



AVERTISSEMENT

Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

Les avertissements suivants et leur format répondent aux exigences de la United States Consumer Product Safety Commission. Ils doivent être inclus dans le Guide du conducteur de tous les véhicules tout-terrain ou VTT.

Les illustrations suivantes ne sont que des représentations générales. Votre modèle peut différer.

Utilisation d'un véhicule sans instructions appropriées



AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation du véhicule sans avoir reçu la formation adéquate.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Le risque d'accident s'accroît beaucoup si le conducteur ne connaît pas la bonne façon d'utiliser adéquatement ce véhicule dans des situations variées et sur divers types de terrains.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Les conducteurs débutants et sans expérience devraient suivre un cours de formation. Ils devraient ensuite pratiquer régulièrement les compétences acquises durant leur formation ainsi que les techniques de conduite décrites dans le présent Guide du conducteur.

Pour plus de renseignements sur un cours de formation, communiquer avec un concessionnaire Can-Am agréé.

Limite d'âge (Canada et États-Unis)

 **AVERTISSEMENT**



vmo2010-001-001

DANGER POSSIBLE

Non-respect de la limite d'âge pour conduire ce véhicule.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'utilisation par un enfant d'un véhicule qui ne convient pas à son âge peut causer des blessures ou la mort.

Même si l'enfant a l'âge minimal recommandé pour conduire ce véhicule, il se peut qu'il ne possède pas les compétences, l'habileté ou le jugement requis pour conduire ce véhicule en toute sécurité, ce qui pourrait entraîner un accident grave.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ce véhicule devrait être utilisé par un conducteur de 14 ans et plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.

Limite d'âge (hors Canada et États-Unis)

 **AVERTISSEMENT**



v061342

DANGER POSSIBLE

Non-respect de l'âge minimal recommandé pour conduire ce véhicule.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'utilisation par un enfant d'un véhicule qui ne convient pas à son âge peut causer des blessures ou la mort.

Même si l'enfant a l'âge minimal recommandé pour conduire ce véhicule, il se peut qu'il ne possède pas les compétences, l'habileté ou le jugement requis pour conduire ce véhicule en toute sécurité, ce qui pourrait entraîner un accident grave.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Aucun enfant de moins de 16 ans ne doit conduire ce véhicule.

Transport d'un passager

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
 Transport d'un passager sur ce véhicule.

CONSÉQUENCES POSSIBLES
 Importante réduction de vos capacités à maintenir l'équilibre et la maîtrise du véhicule.
 Pourrait entraîner un accident causant des blessures au conducteur ou au passager.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER
 Ne jamais transporter de passager. Même si le siège du conducteur est long et permet une grande liberté de mouvement, le véhicule n'est pas conçu pour le transport de passagers.

Circulation sur des surfaces pavées

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
 Utilisation de ce véhicule sur des surfaces asphaltées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES
 Les pneus sont conçus pour une utilisation hors route seulement, et non pour les surfaces asphaltées. L'utilisation de ce véhicule sur des surfaces asphaltées peut sérieusement réduire la maniabilité et provoquer une perte de contrôle.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER
 N'utilisez jamais ce véhicule sur des surfaces asphaltées, y compris les trottoirs, les entrées de cour, les stationnements et les rues.

Véhicule dans les rues, routes ou autoroutes publiques

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation du véhicule sur la voie publique, les routes ou les autoroutes.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Risques de collision avec un autre véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

N'utilisez jamais ce véhicule sur la voie publique, une route, une autoroute, un chemin de terre ou une route de gravier. Dans plusieurs endroits, il est illégal d'utiliser ce véhicule sur la voie publique, les routes et les autoroutes.

Conduire sans vêtements de protection

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Conduite du véhicule sans porter un casque approuvé, des lunettes de protection et des vêtements protecteurs.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

- L'utilisation du véhicule sans le port d'un casque homologué augmente les risques de blessure grave à la tête et de décès en cas d'accident.
- L'utilisation du véhicule sans le port d'une protection oculaire peut provoquer un accident et augmenter les risques de blessure grave en cas d'accident.
- L'utilisation du véhicule sans vêtements protecteurs augmente les risques de blessure grave en cas d'accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours porter un casque approuvé et bien ajusté. Il est également recommandé de porter :

- Une protection oculaire (lunettes ou visière)
- Une mentonnière rigide
- Des gants et des bottes
- Une chemise ou une veste à manches longues
- Un pantalon.

Drogue, alcool

⚠ AVERTISSEMENT



V00A0710

DANGER POSSIBLE

Utilisation du véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Le jugement du conducteur peut être sérieusement compromis.

La vitesse de réaction peut être ralentie.

Le sens de l'équilibre et la perception du conducteur peuvent être compromis.

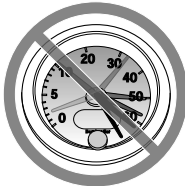
Un accident voire un décès pourraient survenir.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne conduisez jamais ce véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues.

Vitesses excessives

⚠ AVERTISSEMENT



V00A0603

DANGER POSSIBLE

Conduite du véhicule à une vitesse excessive.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'une perte de contrôle du véhicule, ce qui peut provoquer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Se déplacer à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à son expérience.

Tentatives de cabrés, de sauts et autres cascades.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Tentatives de cabrés, de sauts et autres cascades.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'accident, dont le renversement.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais tenter d'effectuer des acrobaties, telles que cabrés et sauts notamment. Éviter les manœuvres visant à épater les gens.

Inspection du véhicule

⚠ AVERTISSEMENT

DANGER POSSIBLE

Défaut d'inspecter le véhicule avant de l'utiliser.

Défaut de bien entretenir le véhicule.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'accident et d'endommagement de l'équipement.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours inspecter le véhicule avant toute utilisation pour vérifier s'il est en bon état de marche.

Toujours observer les consignes du programme d'entretien inclus dans ce Guide du conducteur.

Cours d'eau gelés

⚠ AVERTISSEMENT

DANGER POSSIBLE

Conduite sur des cours d'eau gelés.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Passer à travers la glace peut provoquer de graves blessures ou la mort.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais conduire le véhicule sur une surface gelée avant de s'être assuré que la glace est assez épaisse pour supporter le poids du véhicule et de sa charge ainsi que la force créée par un véhicule en mouvement.

Position conseillée dans le véhicule

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Retirer ses mains du guidon ou ses pieds des repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Ne pas tenir le guidon, ou ne le tenir qu'à une main, réduit la capacité à maîtriser le véhicule et risque d'entraîner une perte d'équilibre ou une chute du véhicule. Le non-maintien des pieds sur les repose-pieds peut provoquer des blessures ou un accident, les pied ou les jambes risquant d'entrer en contact avec les roues arrière.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Le conducteur doit toujours garder les deux mains sur le guidon et les deux pieds sur les repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.

Terrain inconnu

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Conduite imprudente du véhicule en terrain inconnu.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Le conducteur peut réaliser trop tard qu'il y a des rochers cachés, des bosses ou des cavités, de sorte qu'il ne pourrait réagir à temps. Il risque de perdre la maîtrise du véhicule ou celui-ci pourrait se renverser.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Conduire lentement et très prudemment en terrain inconnu.

Demeurer attentif aux variations de terrain en circulant à bord de ce véhicule.

Déplacement sur un terrain excessivement rugueux, glissant ou meuble

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Conduite imprudente du véhicule en terrain très accidenté, glissant ou meuble.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Peut entraîner une perte d'adhérence ou de maîtrise du véhicule et ainsi provoquer un accident ou un renversement.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne pas utiliser le véhicule en terrain très accidenté, glissant ou friable, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques d'utilisation du véhicule sur ce type de terrain.

Soyez toujours particulièrement prudent sur ces types de terrain.

Virages mal négociés

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Virage inadéquat.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

La perte de maîtrise du véhicule pourrait s'ensuivre, causant une collision ou un renversement.

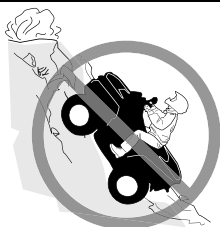
COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours observer les consignes relatives aux virages prescrites dans ce Guide du conducteur. Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse.

Ne jamais tourner à une vitesse excessive.

Collines excessivement raides

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation sur des pentes trop escarpées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Le véhicule peut se renverser plus facilement sur des pentes très escarpées que sur des surfaces de niveau ou sur de petites pentes.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser le véhicule sur des pentes trop escarpées pour le véhicule ou votre niveau de compétence.

S'exercer sur de petites pentes avant de s'aventurer sur les pentes plus prononcées.

Ascension de colline

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Monter les collines de façon inadéquate.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de maîtrise ou le renversement du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours observer les consignes relatives aux pentes prescrites dans ce Guide du conducteur.

Toujours examiner le terrain avant de monter une pente.

Ne jamais monter une pente dont la surface est glissante ou friable.

Transférez votre poids vers l'avant.

Ne jamais actionner l'accélérateur et ne jamais changer de vitesse brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.

Ne traversez jamais la crête d'une colline à haute vitesse. Un obstacle, un escarpement prononcé, un autre véhicule ou une autre personne pourrait se trouver de l'autre côté.

Descente de colline

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Méthode de descente inadéquate.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de maîtrise ou le renversement du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours observer les consignes relatives aux descentes prescrites dans ce Guide du conducteur.

REMARQUE :

Une technique particulière est nécessaire pour freiner en descente.

Toujours examiner le terrain avant de descendre une pente.

Transférez votre poids vers l'arrière.

Ne jamais descendre une pente à haute vitesse.

Éviter de descendre une pente dans un angle qui ferait trop pencher le véhicule d'un côté. Descendre la pente tout droit dans la mesure du possible.

Déplacements ou virages dans les pentes

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Déplacements à flanc de colline ou virages inadéquats dans les pentes.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de maîtrise ou le renversement du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais tenter de faire demi-tour sur une pente avant d'avoir maîtrisé la technique du virage sur terrain plat telle que décrite dans le Guide du conducteur. Toujours procéder avec prudence lors de la négociation d'un virage dans une pente.

Éviter dans la mesure du possible de se déplacer latéralement sur une pente escarpée.

Lors d'un déplacement à flanc de colline :

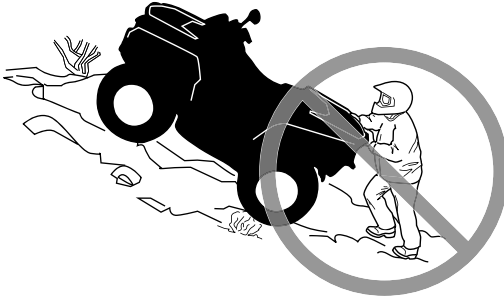
Toujours observer les consignes appropriées décrites dans ce Guide du conducteur.

Éviter les pentes dont la surface est glissante ou friable.

Le conducteur doit transférer son poids vers le côté en amont du véhicule.

Calage, recul ou débarquement pendant la montée d'une pente.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Calage, recul ou débarquement inadéquat quand on monte une pente.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner un renversement du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Choisir la vitesse basse et maintenir une vitesse constante en montant une côte.

Si le véhicule cesse d'avancer :

Le conducteur doit transférer son poids vers le haut de la colline. Ne jamais actionner l'accélérateur et ne jamais changer de vitesse brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.

Serrer les freins.

Verrouillez le frein de stationnement après l'immobilisation.

Descendez du côté amont ou par un côté si le véhicule est dirigé vers le haut de la pente.

Si le véhicule commence à reculer :

Le conducteur doit transférer son poids vers le haut de la colline. Ne jamais actionner l'accélérateur et ne jamais changer de vitesse brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.

Ne jamais serrer le frein arrière si le véhicule recule.

Serrer graduellement les freins avant.

Une fois complètement arrêté, serrez également le frein arrière et verrouillez le frein de stationnement.

Descendez du côté amont ou par un côté si le véhicule est dirigé vers le haut de la pente.

Retourner le véhicule et reprendre place en suivant la procédure décrite dans ce Guide du conducteur.

Négociation des obstacles

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Négociation inadéquate des obstacles.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Peut entraîner une perte de contrôle ou une collision.

Pourrait entraîner un renversement du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours vérifier s'il y a des obstacles avant de vous aventurer en terrain inconnu.

Ne jamais tenter de passer de gros obstacles, tels que des rochers ou des troncs d'arbres.

Lors du franchissement d'obstacles, toujours observer les consignes appropriées décrites dans ce Guide du conducteur.

Dérapages ou glissades

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Dérapiage ou glissement inadéquat.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Risque de perte de contrôle du véhicule.

Les pneus peuvent soudainement adhérer au sol, ce qui peut provoquer le renversement du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Apprendre à contrôler de façon sûre un véhicule qui dérape ou qui glisse en s'exerçant à basse vitesse sur un terrain égal et de niveau.

Sur les surfaces extrêmement glissantes, telles que la glace, circuler très lentement et très prudemment pour réduire le risque de perte de contrôle en dérapant.

Eau profonde ou rapide

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation du véhicule dans une étendue d'eau profonde ou présentant un courant fort.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Les pneus peuvent flotter, ce qui entraînerait une perte de traction et une perte de contrôle pouvant causer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser le véhicule dans une étendue d'eau profonde ou présentant un courant fort.

Vérifier la profondeur de l'eau et la force du courant avant de traverser un cours d'eau. L'eau ne doit pas monter plus haut que le centre des roues. L'eau réduit la capacité de freinage. Faites fonctionner les freins une fois sorti de l'eau. Au besoin, freiner à répétition pour sécher les freins.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation du véhicule dans une étendue d'eau profonde ou présentant un courant fort.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Les pneus peuvent flotter, ce qui entraînerait une perte de traction et une perte de contrôle pouvant causer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser le véhicule dans une étendue d'eau profonde ou présentant un courant fort.

Vérifier la profondeur de l'eau et la force du courant avant de traverser un cours d'eau. L'eau ne doit pas monter plus haut que le haut des roues.

L'eau réduit la capacité de freinage. Faites fonctionner les freins une fois sorti de l'eau. Au besoin, freiner à répétition pour sécher les freins.

Conduite en marche arrière

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation inadéquate de la marche arrière.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Risque de heurter un obstacle ou une personne derrière le véhicule, ce qui pourrait causer de graves blessures.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Avant de passer en marche arrière, vérifier si la voie est libre derrière le véhicule. Après avoir fait les vérifications nécessaires, passer en marche arrière et circuler lentement. Sur les modèles 2 places, tenir compte du fait que le passager peut obstruer la vue.

Pression des pneus

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation de pneus inadéquats pour ce véhicule, ou pression insuffisante ou inégale.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'utilisation de pneus inadéquats pour ce véhicule ou dont la pression est insuffisante ou inégale peut entraîner une perte de contrôle, une crevaison, un glissement du pneu sur sa jante et accroître les risques d'accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours utiliser la taille et le type de pneus spécifiés dans ce Guide du conducteur pour ce véhicule.

Toujours maintenir la pression des pneus au niveau approprié tel que décrit dans ce Guide du conducteur.

Toujours remplacer les roues ou les pneus endommagés.

Modifications inappropriées

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation d'un véhicule ayant fait l'objet de modifications non approuvées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'installation inadéquate d'accessoires ou la modification de ce véhicule peut avoir un effet sur sa maniabilité et pourrait, dans certains cas, causer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais modifier ce véhicule en installant ou en utilisant des accessoires pour lesquels il n'est pas conçu. Toutes les pièces et tous les accessoires installés sur ce véhicule doivent être approuvés par BRP ; leur installation et leur utilisation doivent se faire conformément aux instructions. Si vous avez des questions, consultez un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.

Ne JAMAIS installer de siège pour passager et ne jamais utiliser les porte-bagages pour transporter un passager.

Toute modification du véhicule visant à augmenter sa vitesse et son rendement peut constituer une violation des modalités de la garantie limitée du véhicule. De plus, certaines modifications, telle la dépose des composants du moteur ou du système d'échappement, sont illégales en vertu de la plupart des lois.

Charger, transporter ou tracter une charge

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Surcharge du véhicule, transport ou remorquage inadéquat d'une charge.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait avoir un effet sur la maniabilité et causer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais dépasser la charge admissible pour ce véhicule. Tenir compte du poids du conducteur, ainsi que de tous les autres accessoires et charges ajoutés.

Répartir la charge adéquatement et la fixer de manière appropriée.

Réduire vitesse et négocier les virages lentement lorsque le véhicule transporte un chargement. Prévoir davantage de distance pour freiner.

Toujours suivre les instructions de ce Guide du conducteur pour transporter une charge ou tirer une remorque.

Transport de matériel inflammable ou dangereux.

⚠ AVERTISSEMENT



V08M010

DANGER POSSIBLE

Le transport de matériel inflammable ou dangereux comporte un risque d'explosion.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Des blessures graves ou la mort.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais transporter de matériel inflammable ou dangereux.

En lisant ce Guide du conducteur, n'oubliez pas :



AVERTISSEMENT

Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

INSPECTION AVANT RANDONNÉE

⚠ AVERTISSEMENT

Effectuez une inspection avant randonnée avant chaque utilisation pour détecter toute anomalie éventuelle pouvant survenir pendant son utilisation. L'inspection avant randonnée peut aider à surveiller l'usure et les dommages avant qu'un problème ne se manifeste. Remédier à toutes les déficiences découvertes pour réduire le risque de panne ou de collision.

Avant d'utiliser ce véhicule, le conducteur doit toujours effectuer toutes les étapes de la liste d'inspection avant randonnée qui suit.

Liste d'inspection avant randonnée

Avant de démarrer le moteur (clé sur « OFF »)

Éléments à inspecter	Inspections à effectuer	✓
Liquides	Vérifier les niveaux d'essence, d'huile et de liquide de refroidissement.	
Fuites	Rechercher toute fuite sous le véhicule.	
Guidon	S'assurer que la direction fonctionne adéquatement en tournant de gauche à droite et de droite à gauche	
Manette d'accélérateur	Actionner la manette d'accélérateur à quelques reprises pour voir si elle fonctionne bien. Elle doit revenir à la position de ralenti dès qu'on la relâche.	
Frein de stationnement	Serrer le frein de stationnement et s'assurer qu'il fonctionne bien.	
Pneus	Vérifier la pression et l'état des pneus.	
Jantes	Vérifier si les roues sont endommagées et si les écrous de roue sont serrés.	
Radiateur	Vérifier si le radiateur est propre.	
Roues dentées et chaîne d'entraînement	Inspecter les roues dentées pour la présence d'usure ou de dommages.	
	Vérifier le réglage et la lubrification de la chaîne d'entraînement et de la glissière.	
Siège	S'assurer que le siège du conducteur est bien installé et bien attaché.	
Rangement	Pour tout transport de charge, respecter la charge admissible du véhicule. S'assurer que la charge est bien fixée aux porte-bagages.	

Éléments à inspecter	Inspections à effectuer	✓
Compartiments d'entretien et de rangement	Vérifier que les compartiments d'entretien et de rangement sont bien fixés.	
Châssis et suspension	Vérifier sous le véhicule s'il y a des débris sur le châssis ou la suspension et bien nettoyer le châssis et la suspension.	

Avant de démarrer le moteur (clé sur « ON »)

Éléments à inspecter	Inspections à effectuer	✓
Témoins	Vérifier le fonctionnement du voyant de température du moteur (tout de suite après avoir mis la clé sur « ON »).	
	S'assurer que les voyants des positions « N » (point mort) et « R » (marche arrière) s'allument selon la sélection du levier sélecteur.	
Feux	Vérifier le fonctionnement et la propreté des phares et du feu arrière.	
	Vérifier le fonctionnement des feux de croisement et de route.	
	Vérifier le fonctionnement du feu d'arrêt	
Moteur	S'assurer que le robinet d'essence est à la position « ON ».	

Après avoir démarré le moteur

Éléments à inspecter	Inspections à effectuer	✓
Témoins	S'assurer que le voyant de température du moteur est éteint (couper le moteur si le voyant demeure allumé).	
Levier sélecteur	Vérifier le fonctionnement du levier sélecteur (F, N et R).	
Freins	Avancer lentement sur une très courte distance. Actionner les manettes de frein et la pédale de frein individuellement. Les freins doivent s'actionner à fond. Les manettes et la pédale doivent revenir à leur position initiale lorsqu'elles sont relâchées.	

Éléments à inspecter	Inspections à effectuer	✓
Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur	Vérifiez que l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur fonctionne correctement.	
Commutateur d'allumage	Vérifier que le commutateur d'allumage fonctionne correctement en démarrant et en arrêtant le moteur	

CONDUITE DU VÉHICULE

En lisant ce Guide du conducteur, n'oubliez pas :



AVERTISSEMENT

Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

Afin d'apprécier pleinement les joies de la conduite de ce véhicule, vous DEVEZ suivre certains conseils et concepts de base. Certains peuvent sembler tout à fait nouveaux, alors que d'autres paraîtront logiques ou évidents.

Même si l'enfant a l'âge minimal recommandé pour conduire ce véhicule, il se peut qu'il ne possède pas les compétences, l'habileté ou le jugement requis pour conduire ce véhicule en toute sécurité, ce qui pourrait entraîner un accident grave.

Prenez le temps d'étudier ce guide du conducteur, les étiquettes de sécurité apposées sur le véhicule et la vidéo de sécurité disponible sur : <https://can-am.brp.com/off-road/safety>. Vous y trouverez une description plus complète de ce que vous devriez savoir avant d'utiliser le véhicule.

Que vous soyez un conducteur novice ou d'expérience, il est essentiel pour votre sécurité de connaître les commandes et les autres caractéristiques du véhicule. Il est également important de connaître la bonne façon de conduire ce véhicule.

Nous recommandons de respecter l'âge indiqué sur l'étiquette de sécurité apposée sur le véhicule. Même si la personne a l'âge minimal recommandé pour conduire ce véhicule, il se peut qu'elle ne possède pas les compétences, l'habileté ou le jugement requis pour conduire ce véhicule en toute sécurité, ce qui pourrait entraîner un accident grave.

Il s'agit d'un VTT de haute performance destiné uniquement à une utilisation hors route. Les conducteurs inexpérimentés peuvent méconnaître les risques et être surpris par le comportement spécifique de ce véhicule tout-terrain dans certaines conditions du terrain.

Ce véhicule n'est pas équipé d'un différentiel arrière (les roues arrière tournent toujours à la même vitesse). C'est pourquoi la maniabilité et la capacité de contrôle du véhicule pourraient être grandement réduites sur une surface asphaltée.

Respectez toujours le code de la route lors de la conduite sur une voie publique ou une route. Lorsqu'il faut traverser une route, le conducteur en tête de file doit descendre de son véhicule, observer la route et diriger les autres conducteurs. La dernière personne ayant traversé aide alors le conducteur en tête à traverser à son tour.

Évitez de circuler sur les trottoirs. Les trottoirs sont destinés aux piétons.

Le Guide du conducteur ne renferme qu'une quantité limitée de renseignements. Il est fortement recommandé d'obtenir plus d'information et de formation auprès des autorités locales, des clubs de VTT, d'un organisme reconnu de formation

en VTT (<https://svia.org/>) ou de communiquer avec un concessionnaire Can-Am Hors Route autorisé.

Les personnes présentant une déficience intellectuelle ou des troubles physiques et les amateurs de risques sont plus exposés aux capotages ou collisions pouvant entraîner des blessures, voire le décès.

Les véhicules ne sont pas tous identiques. Chacun présente un rendement, des commandes et des caractéristiques qui lui sont propres. Chacun fait appel à une méthode de conduite particulière et offre une tenue de route différente.

Il est important de bien vous familiariser avec les commandes et le fonctionnement général du véhicule avant de vous aventurer hors route. Exercez-vous dans un endroit approprié et ne présentant aucun danger afin de bien vous familiariser avec les commandes. Conduisez lentement. La conduite à haute vitesse exige beaucoup d'expérience, et les conditions de conduite doivent être favorables.

Les conditions de conduite peuvent varier d'un endroit à l'autre. Elles varient en fonction des conditions météorologiques, qui peuvent changer de façon radicale en peu de temps ou d'une saison à l'autre.

On ne conduit pas de la même façon sur les surfaces sablonneuses qu'on conduit sur les surfaces enneigées, dans des forêts et dans des marécages. Chaque surface peut exiger un niveau supérieur de vigilance et d'habileté. Faites preuve de jugement. Procédez toujours avec prudence. Évitez les risques inutiles pouvant générer une situation de détresse ou causer des blessures.

Ne présumez jamais que ce véhicule peut s'aventurer partout sans risque. Un terrain accidenté qui comporte, entre autres, des trous, des dépressions, des talus ou des sols plus ou moins durs peut faire basculer le véhicule ou le rendre instable. Pour éviter ce problème, il est recommandé de ralentir et de toujours observer le terrain devant. Si le véhicule commence à se renverser ou à basculer, il est conseillé de descendre immédiatement DU CÔTÉ OPPOSÉ au renversement !

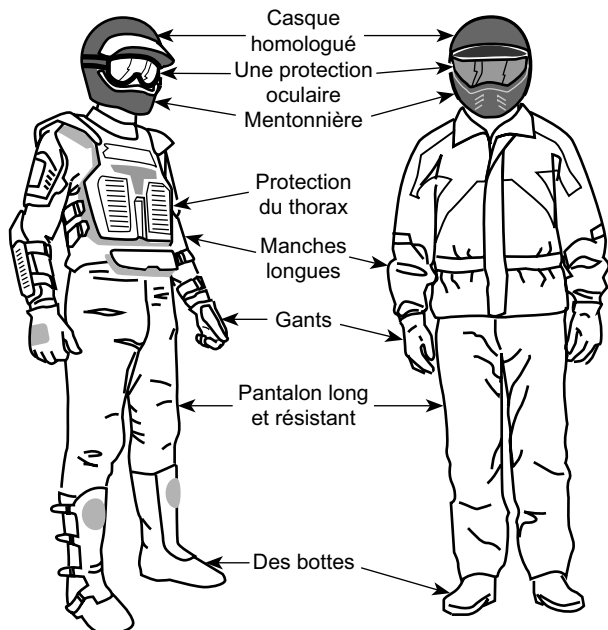
Une inspection de sécurité annuelle du véhicule est fortement recommandée. Adressez-vous à un concessionnaire autorisé de véhicules hors route Can-Am pour en savoir plus. Bien que cela ne soit pas requis, il est recommandé qu'un concessionnaire Can-Am hors route autorisé effectue la préparation de présaison du véhicule. Chaque visite au concessionnaire Can-Am hors route autorisé est une bonne occasion de vérifier si le véhicule fait partie d'une campagne de sécurité. Nous vous prions de vous rendre chez votre concessionnaire Can-Am hors route autorisé dans les plus brefs délais si vous avez connaissance d'une campagne liée à la sécurité.

Consultez un concessionnaire Can-Am hors route autorisé pour les accessoires disponibles dont vous pourriez avoir besoin.

Vêtements de conduite

Les conditions météorologiques devraient vous aider à décider comment vous habiller. Habillez-vous selon la température la plus froide prévue. Des sous-vêtements thermiques en contact direct avec la peau constituent un bon isolant. Il est cependant important que le conducteur porte toujours des vêtements protecteurs

et un équipement approprié, dont un casque homologué, des lunettes de protection, des bottes, des gants, un gilet à manches longues et un pantalon. Ce type de vêtement protégera le conducteur de certains dangers mineurs qui peuvent se présenter sur la route. Le conducteur doit éviter de porter des vêtements amples qui pourraient se prendre dans le véhicule ou dans les buissons et les branches. Selon les conditions, il se peut que vous deviez également porter des lunettes antibuée ou de soleil. Des lentilles de couleurs différentes conçues pour les lunettes antibuée ou de soleil aident à distinguer les variations de terrain. Portez des lunettes de soleil le jour seulement.



Des passagers avec un équipement de protection requis

Le transport d'un passager est interdit

Ce véhicule est conçu pour le transport d'un conducteur seulement. Même si le siège du conducteur est long, ce véhicule n'est pas conçu pour transporter un ou plusieurs passagers. Ne posez JAMAIS de siège pour passager et n'utilisez jamais le porte-bagages pour transporter un passager. Le transport d'un ou de plusieurs passagers peut modifier la stabilité et la maîtrise du véhicule.

Conduite récréative

Respectez les droits et les limites des autres. Évitez les endroits désignés pour les autres utilisateurs de sites hors route. Cela inclut les sentiers destinés à la motoneige, à l'équitation, au ski de fond, au vélo de montagne, etc. Ne supposez jamais qu'il n'y a personne sur le sentier. Gardez toujours la droite et évitez de zigzaguer d'un côté à l'autre du sentier. Préparez-vous à vous arrêter pour vous ranger sur le côté quand un autre utilisateur arrive en sens contraire.

Adhérez à un club de véhicules tout-terrain. Cela vous permet d'obtenir une carte des sentiers et des conseils ainsi que des renseignements sur les endroits réservés à ce sport. Si aucun club n'existe dans votre région, contribuez à en mettre un sur pied. Les randonnées de groupe et les activités d'un club constituent une expérience sociale des plus intéressantes.

Tenez-vous toujours à une distance sécuritaire des autres véhicules. En jugeant bien la vitesse, les conditions du terrain, la température ainsi que l'état mécanique du véhicule et en ayant confiance au bon jugement des autres, vous serez en mesure de déterminer la distance de sécurité appropriée. Ce véhicule, tout comme les autres véhicules, ne peut s'arrêter immédiatement. Prévoir davantage de distance pour freiner. Sur les modèles 2 places, la maniabilité, la stabilité et la distance de freinage du véhicule peuvent varier quand vous transportez un passager. Conduisez plus lentement lorsqu'un passager vous accompagne.

Avant d'utiliser le véhicule, informez vos proches de l'itinéraire envisagé et du moment prévu pour le retour.

Selon la durée de la randonnée, munissez-vous d'outils supplémentaires, d'eau, de nourriture et de matériel d'urgence. Renseignez-vous sur les endroits où il sera possible de vous approvisionner en essence et en huile. Préparez-vous à faire face à tout imprévu.

Trousse de premiers soins	Clé à molette
Téléphone cellulaire	Couteau
Ruban adhésif	Lampe de poche
Corde	Lunettes de protection avec lentilles colorées
Ampoules de rechange	Carte des sentiers
Trousse d'outils fournie	Collations

Environnement

Ce véhicule présente, entre autres, l'avantage de vous mener hors des sentiers battus. Il est cependant important de toujours respecter la nature et le droit des autres d'en profiter. Évitez les endroits vulnérables sur le plan environnemental. Ne conduisez pas sur la végétation forestière ni les arbustes; n'abattez pas les arbres et ne détruisez pas les clôtures; évitez de faire tourner les roues à vide et de détruire le terrain. Ayez « le pied léger ».

Ce véhicule peut causer des incendies de forêt par véhicule hors route si des débris s'accumulent à proximité de l'échappement ou d'autres points chauds du moteur et s'allument puis tombent dans l'herbe sèche. Évitez de rouler dans les zones humides, dans les tourbières ou les herbes hautes où les débris peuvent s'accumuler. Si vous avez roulé dans ces endroits, inspectez et enlevez tous les débris du moteur et les points chauds. Reportez-vous à *Soins du véhicule* pour les détails.

Il est interdit de pourchasser les animaux sauvages dans de nombreux endroits. Les animaux peuvent mourir d'épuisement si on les pourchasse avec un véhicule motorisé. Si vous rencontrez un animal sur le sentier, arrêtez-vous pour l'observer paisiblement et avec prudence. Vous en garderez un des plus beaux souvenirs de votre vie.

Respectez le principe: « ce que j'apporte, je le rapporte ». Évitez de jeter des ordures. N'allumez aucun feu de camp à moins d'en avoir la permission. Dans un tel cas, positionnez le feu à une distance raisonnable des endroits secs. Les dangers que vous pouvez créer sur le sentier pourraient tôt ou tard causer des blessures, à soi-même ou aux autres.

Respectez les terres agricoles. Obtenez toujours la permission du propriétaire avant de vous aventurer en terrain privé. Respectez les cultures, les animaux de ferme et les limites de la propriété.

Enfin, évitez de polluer les cours d'eau, les lacs et les rivières. Ne modifiez en aucun cas le système d'échappement ni le moteur et n'enlevez aucun de ses composants.

Limites de conception

Quoique le véhicule soit exceptionnellement robuste pour sa catégorie, il s'agit par définition d'un véhicule léger et son utilisation doit se limiter à sa fonction première.

L'ajout d'un poids sur une partie quelconque du véhicule modifiera sa stabilité en plus de modifier son rendement.

Utilisation hors route

L'utilisation hors route présente toujours un danger. Tout terrain n'ayant pas été préparé spécialement pour des véhicules présente un danger inhérent lorsque son angle, sa composition et sa pente sont imprévisibles. Le terrain comme tel est une source continue de dangers, et quiconque s'y risque doit en être conscient.

Un conducteur qui s'aventure hors route devrait toujours emprunter la voie la plus sûre en observant rigoureusement le terrain devant lui. Le véhicule ne doit être confié en aucun cas à une personne ne connaissant pas parfaitement les instructions de conduite. Personne ne devrait s'aventurer en terrain escarpé ou incertain.

Techniques de conduite

Le présent guide ne renferme qu'une quantité limitée de renseignements. Il est conseillé d'améliorer ses connaissances et de parfaire son habileté en suivant un cours de formation reconnu.

Les précautions idéales à prendre contre les risques que représente l'utilisation d'un véhicule se résument en quelques mots: prudence, expérience et habileté.

Respectez la signalisation du sentier. Elle est là pour aider tous ses usagers.

Deux choses sont importantes lorsque vous roulez sur des collines ou des pentes : soyez prêt à réagir face à un terrain glissant, à des variations de terrain ou à des obstacles et ajustez constamment la position de votre corps.

S'il y a le moindre doute quant à la capacité du véhicule à négocier en toute sécurité un obstacle ou une étendue, empruntez une autre route.

Hors route, la puissance et la traction, plus que la vitesse, sont importantes. Ne conduisez jamais à une vitesse qui réduit votre visibilité et votre capacité à choisir les passages sécuritaires.

Observez constamment le terrain devant vous pour repérer les variations soudaines d'inclinaison et les obstacles tels que les rochers ou les souches, qui peuvent entraîner une perte de stabilité et faire basculer ou renverser le véhicule.

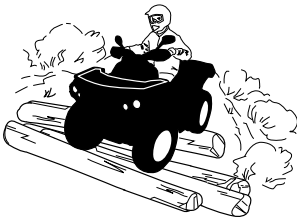
Évitez d'utiliser le véhicule si les commandes ne fonctionnent pas normalement.

Lorsque vous êtes stationné ou à l'arrêt, assurez-vous de placer le levier en position PARK et serrez le frein de stationnement. Cette précaution est particulièrement importante pour le stationnement en pente. En pente raide ou, si le véhicule transporte une charge, bloquez les roues du véhicule avec des roches ou des briques.

Utilisez toujours des techniques de conduite adéquates pour éviter les renversements du véhicule sur les collines et les terrains accidentés et dans les virages.

Position du corps

Pour assurer une bonne maîtrise du véhicule, nous vous recommandons fortement de garder les mains sur le guidon et à portée des commandes. Le même principe s'applique aux pieds sur les repose-pieds. Pour réduire les risques de blessures à vos jambes et à vos pieds, gardez ceux-ci sur les repose-pieds à tout moment. Évitez d'orienter le bout de vos pieds vers l'extérieur ou d'étendre vos pieds pour faciliter les virages, car ils pourraient être heurtés ou bloqués par un obstacle ou entrer en contact avec les roues.



Malgré le fait que ce véhicule soit équipé d'une suspension, un terrain ondulé ou accidenté vous rendra inconfortable et peut même causer des maux de dos. L'adoption d'une position accroupie ou semi-accroupie est souvent nécessaire. Ralentissez et laissez vos jambes fléchies absorber les chocs.

Franchissement de routes

Lorsqu'il faut traverser une route, le conducteur en tête de file doit descendre de son véhicule, observer la route et diriger les autres conducteurs. La dernière

personne ayant traversé aide alors le conducteur en tête à traverser à son tour. Évitez de circuler sur les trottoirs. Les trottoirs sont destinés aux piétons.

Virages

Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse.

Gardez les mains sur le guidon et les pieds sur les repose-pieds.

Maintenez une vitesse constante ou accélérez légèrement dans le virage.

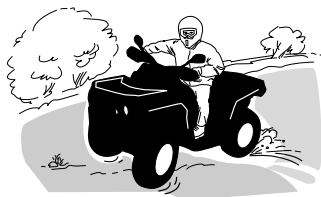
Pour réduire le risque de renversement :

- Manœuvrer avec prudence dans les virages.
 - Ne tournez pas le guidon trop loin ou trop vite en fonction de la vitesse et du terrain. Ajustez l'effort exercé sur le guidon en conséquence.
 - Ralentissez avant d'entrer dans un virage. Évitez de freiner brusquement dans un virage.
 - Évitez d'accélérer soudainement et vivement, même lorsque le véhicule est arrêté ou circule à basse vitesse.
- Ne tentez jamais de faire un dérapage, un glissement inadéquat, des têtes à queue ou d'autres types de cascades. Si le véhicule dérape ou glisse, tournez le volant en direction du glissement ou du dérapage. Ne freinez jamais brutalement et ne bloquez pas les roues.
- Évitez les surfaces asphaltées. Ce véhicule n'est pas conçu pour circuler sur les routes ou les autoroutes et il a plus de chance de se renverser. Si vous devez conduire sur une surface asphaltée, tournez graduellement, roulez lentement et évitez les accélérations ou les freinages brusques.

Évitez de tourner brusquement le guidon et d'actionner subitement l'accélérateur et le frein dans les virages.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais tourner à une vitesse excessive.



Si le véhicule se met à glisser, tournez le guidon dans la direction du glissement jusqu'à la reprise de la maîtrise du véhicule. Ne serrez jamais les freins à fond et ne bloquez jamais les roues.

⚠ AVERTISSEMENT

Les pneus du véhicule ne conviennent pas aux surfaces asphaltées. De plus, le véhicule n'est pas équipé d'un différentiel arrière (les roues arrière tournent toujours à la même vitesse). C'est pourquoi la maniabilité et la capacité de contrôle du véhicule pourraient être grandement réduites sur une surface asphaltée.

Freinage

Gardez les mains sur le guidon et les pieds sur les repose-pieds pendant le freinage.

Exercez-vous à freiner pour vous familiariser avec les freins.

- Freinez d'abord à basse vitesse, puis à une vitesse plus élevée.
- Exercez-vous à freiner en ligne droite à différentes vitesses et intensités.
- Exercez-vous à freiner en cas d'urgence; le freinage est optimal en ligne droite, avec vigueur, sans faire bloquer les roues.

Rappelez-vous que la distance de freinage dépend de la vitesse du véhicule, de la charge et du type de surface. De plus, l'état des pneus et des freins influence grandement la distance de freinage.

REMARQUE :

Lorsque vous freinez alors que le véhicule se dirige en marche avant, le poids du véhicule se transfère aux roues avant. Pour un meilleur freinage, le système de freinage exerce une force supérieure sur les roues avant. Cela influence la maniabilité du véhicule et la direction lorsque vous freinez vigoureusement. Il est important d'en tenir compte lorsque vous freinez.

Marche arrière

Avant de passer en marche arrière, assurez-vous que la voie est libre derrière le véhicule. Reculez lentement et évitez les virages serrés.

Nous vous recommandons de vous asseoir sur votre véhicule tout-terrain lorsque vous effectuez une marche arrière. Évitez de vous tenir debout. Votre poids pourrait se déplacer vers l'avant et s'appuyer contre la manette d'accélérateur, causant ainsi une accélération soudaine.

⚠ AVERTISSEMENT

Cette accélération subite en marche arrière pourrait à son tour provoquer une perte de contrôle.

Obstacles

Franchissez les obstacles rencontrés sur « le chemin » avec prudence. Il peut s'agir de pierres détachées, de troncs d'arbres, de surfaces glissantes, de clôtures, de poteaux, de remblais ou de dépressions. Évitez ces obstacles dans la mesure du possible. Rappelez-vous que certains sont trop gros ou dangereux pour qu'on puisse les traverser, et doivent donc être évités. Les pierres et les troncs plus petits peuvent être franchis sans danger, pourvu qu'on les aborde à un angle de 90°. Tenez-vous sur les repose-pieds, genoux fléchis. Ajustez la

vitesse sans perdre d'élan et évitez « d'accélérer brusquement ». Tenez le guidon fermement. Transférez votre poids vers l'arrière et franchissez l'obstacle. Assurez-vous que les roues avant demeurent au sol. Tenez compte du fait que l'obstacle peut glisser ou se déplacer en le franchissant.

Montée

Avant d'essayer de monter une colline, gardez ces choses en tête. Monter une côte ne devrait être tenté que par des conducteurs expérimentés. Commencez sur de faibles pentes. Conduisez toujours tout droit vers le haut et maintenez votre poids vers l'avant et vers le haut de la colline. Gardez les pieds sur les appuie-pieds, enclenchez un rapport de boîte de vitesses bas, puis accélérez avant d'entreprendre l'ascension. Essayez de maintenir une vitesse constante et actionnez doucement l'accélérateur pour éviter les accélérations. Une pente abrupte ou une variation de terrain ou le roulement d'une roue sur un obstacle pourrait avoir un impact important sur la stabilité, car il pourrait soulever l'avant du véhicule augmentant le risque de renversement. Certaines collines sont trop raides pour s'arrêter ou récupérer en toute sécurité après une tentative infructueuse d'escalade. Essayez d'éviter les pentes raides. Si vous n'êtes pas prudent, le véhicule pourrait basculer lors de la montée de la colline. Si l'angle est tel qu'il est impossible de grimper ou si le véhicule se met à reculer, freinez en prenant soin de ne pas glisser et serrez le frein de stationnement. Descendez du véhicule par le côté gauche et utilisez ensuite la technique du virage en K (tout en marchant en arrière, à côté du véhicule sur le côté le plus élevé et avec une main sur la manette de frein, reculez lentement l'arrière du véhicule vers le haut de la colline, puis conduisez vers le bas). Marchez ou descendez toujours en amont de la pente et restez à l'écart du véhicule et de ses roues motrices. Ne tentez jamais de retenir un véhicule qui se renverse. Restez à l'écart. Évitez de traverser le sommet de la colline à haute vitesse. Des obstacles, dont des escarpements, peuvent se trouver de l'autre côté.

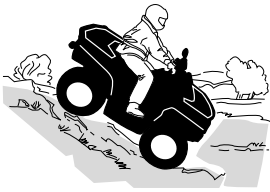


Descente

Ce véhicule peut gravir des pentes qui sont plus raides qu'il ne peut descendre en toute sécurité. Par conséquent, avant de monter une pente, assurez-vous qu'il est possible de la descendre en toute sécurité.

Si vous ralentissez en descendant une pente glissante, le véhicule pourrait déraiper. Maintenez une vitesse constante ou accélérez légèrement pour reprendre le contrôle.

Maintenez le poids de votre corps vers l'arrière. Freinez graduellement pour éviter de glisser. En descente, ne ralentissez pas avec la compression du moteur et ne mettez pas le véhicule au point mort. Essayez d'éviter les pentes raides. Si vous n'êtes pas prudent, le véhicule pourrait basculer en descendant la pente.



Déplacement à flanc de colline

Cette technique comporte **énormément de risques**, puisqu'elle peut modifier radicalement l'équilibre du véhicule. Il est d'ailleurs recommandé de l'éviter dans la mesure du possible. Cependant, lorsque cela est nécessaire, il est important de **TOUJOURS** placer le poids de votre corps le plus en avant, vers le haut de la colline, et d'être prêt à sortir de ce côté si le véhicule commence à sa renverser. **Ne jamais tenter d'immobiliser le véhicule ou de le protéger des dommages.**

Évitez les obstacles et les dépressions qui auraient pour effet de soulever le véhicule d'un côté, ce qui risquerait de le faire basculer.



En lisant ce Guide du conducteur, n'oubliez pas :



AVERTISSEMENT

Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

Escarpements

Les amortisseurs du véhicule se « détendent » complètement et le véhicule s'arrêtera si ses roues avant ou arrière se retrouvent dans le vide, au-dessus d'un

escarpement. Si l'escarpement est abrupt ou profond, le véhicule piquera du nez et culbutera.

⚠ AVERTISSEMENT

Évitez de franchir des escarpements. Faites plutôt marche arrière et empruntez un autre trajet.

Franchissement d'étendues d'eau

L'eau peut présenter un danger. Si elle est trop profonde, le véhicule peut « flotter » et chavirer. Vérifiez la profondeur de l'eau et la force du courant avant de traverser un cours d'eau. Le niveau d'eau ne doit pas dépasser les repose-pieds. Dans l'eau comme sur la rive, faites attention aux surfaces glissantes telles que les rochers, l'herbe, les billots, etc. Vous risquez de perdre votre adhérence. Évitez d'entrer dans l'eau à haute vitesse. L'eau freinera le mouvement du véhicule et pourrait vous éjecter du véhicule.



Des freins mouillés réduisent la capacité de freinage. Après être sorti de l'eau, de la neige ou de la boue, actionnez les freins plusieurs fois pour que la chaleur de la friction sèche les freins. Prévoir davantage de distance pour freiner.

Le terrain peut être boueux et marécageux près des cours d'eau. Tenez-vous prêt à rencontrer des « trous » ou des variations de profondeur. De plus, soyez attentif au danger que peuvent poser les rochers, les billots, etc., qui sont recouverts par la végétation.

Conduite sur surfaces gelées

Si le trajet amène à traverser des étendues d'eau gelées, vérifiez si la glace est assez épaisse pour supporter le poids du conducteur, ainsi que celui du véhicule et de sa charge. Soyez particulièrement prudent à proximité des trous dans la glace, car ils indiquent à coup sûr que l'épaisseur de la glace varie.

La glace compromet également la maniabilité du véhicule. Roulez lentement et ne faites pas d'accélération brusques. Cela fait patiner les roues, sans compter que le véhicule pourrait se renverser. Évitez de freiner brusquement. Cela causera probablement une glissade incontrôlée et un renversement. Évitez en tout temps de vous aventurer dans la neige fondante, puisqu'elle pourrait obstruer le fonctionnement des commandes du véhicule.

Conduite sur surfaces enneigées

Au moment de l'inspection prérandonnée, prêtez une attention particulière aux endroits sur le véhicule où des accumulations de neige ou de glace peuvent obstruer la visibilité du feu arrière et des réflecteurs, bloquer les ouvertures de

ventilation, bloquer le radiateur et le ventilateur et nuire au mouvement des manettes de commande, des interrupteurs et de la pédale de frein. Avant de démarrer votre VTT, vérifiez le bon fonctionnement du volant, de l'accélérateur, des commandes de freinage.

Lorsque vous conduisez un VTT sur un chemin recouvert de neige, l'adhérence des pneus est généralement réduite amenant ainsi le véhicule à réagir différemment aux commandes. Sur une surface à adhérence réduite, la direction n'est pas aussi vive et précise, la distance de freinage est allongée et l'accélération est moins sensible. Roulez lentement et ne faites pas d'accélération brusques. Les pneus risquent de patiner et le véhicule peut déraper en survirage. Évitez de freiner brusquement. Le véhicule risque de glisser en ligne droite. Or, le meilleur conseil que l'on puisse donner consiste à réduire la vitesse de façon sécuritaire afin d'anticiper certaines manœuvres pour avoir suffisamment de temps et de distance pour garder le parfait contrôle du véhicule et éviter qu'il ne fasse une embardée.

Lorsque vous conduisez votre VTT sur une surface de neige poudreuse, cette dernière sera entraînée par la turbulence dans le sillage du véhicule. Elle est alors projetée et s'accumule ou fond sur des composants exposés, y compris des pièces rotatives, tels que les disques de frein. L'eau, la neige ou la glace peut avoir une incidence sur le temps de réaction du système de freinage de votre VTT. Freinez fréquemment même lorsqu'il n'est pas nécessaire de ralentir; cela empêchera la glace ou la neige de s'accumuler et asséchera les plaquettes et les disques de frein. De plus, en procédant ainsi dans des conditions de conduite à faible risque, vous vérifiez le niveau d'adhérence et vous êtes conscient de la réaction du véhicule aux commandes données. Retirez la neige et la glace sur la pédale de frein, les repose-pieds, le plancher et les manettes d'accélérateur et de frein. Enlevez fréquemment la neige du siège, du guidon, des phares, des feux arrière et des réflecteurs.

La neige peut cacher des pierres, des troncs d'arbre et d'autres objets. Si la neige est fondante, elle peut réduire la maniabilité du véhicule qui peut s'enliser ou perdre toute adhérence. Regardez au loin et soyez vigilant afin de déceler tout signe visible de tels obstacles. Dans le doute, vous devez garder vos distances. Vous ne devez pas conduire sur une étendue d'eau gelée avant d'avoir vérifié que la glace est capable de supporter le poids du véhicule, avec le conducteur et sa cargaison. N'oubliez pas qu'une épaisseur de glace peut être suffisante pour supporter une motoneige, mais pas un VTT d'un poids identique parce que la surface de contact des quatre pneus est plus petite que celle des chenilles et des skis d'une motoneige.

Pour maximiser le confort et éviter les gelures, portez toujours des vêtements et des équipements de protection pour VTT adaptés aux conditions météorologiques auxquelles vous serez exposé pendant votre voyage.

Après chaque randonnée, enlevez la neige ou la glace qui a pu s'accumuler sur la carrosserie du véhicule ainsi que sur toutes ses pièces mobiles (freins, composants de la direction, rouage d'entraînement, commandes, ventilateur de radiateur, etc.). La neige mouillée gèlera pendant que le véhicule est arrêté et sera plus difficile à enlever au moment de la prochaine inspection avant randonnée.

La conduite dans la neige peut réduire la capacité de freinage. Réduisez votre vitesse et gardez une plus grande distance de sécurité pour le freinage. Les

projections de neige peuvent provoquer une accumulation de glace ou de neige sur les commandes et les composants des freins. Serrez les freins fréquemment pour éviter toute accumulation de glace ou de neige.

Conduite sur le sable

Rouler sur le sable, les dunes de sable et la neige est une expérience unique, mais vous devez prendre certaines précautions. La neige et le sable mouillé, épais ou fin peuvent entraîner une perte de traction et faire que le véhicule glisse, s'enfonce ou s'enlise. Dans ce cas, cherchez une base plus solide. Une fois de plus, le meilleur conseil consiste à ralentir et à tenir compte de l'état du terrain.

Pour vous aventurer sur les dunes, nous recommandons de munir le véhicule d'un fanion de sécurité de type antenne. Cela aidera les conducteurs à vous repérer au-delà de la dune de sable suivante. Soyez prudent lorsque vous apercevez un fanion de sécurité devant vous. Puisque ce type de fanion peut se prendre dans les branches et rebondir sur vous, évitez de l'utiliser là où les branches et les obstacles sont particulièrement bas.

Conduite sur des pierres

La conduite sur un chemin de roches ou de gravier est similaire à la conduite sur glace. La direction du véhicule est ainsi altérée, ce qui pourrait faire glisser ou renverser le véhicule, surtout à haute vitesse. De plus, la distance de freinage peut varier. Rappelez-vous qu'appuyer sur « l'accélérateur brusquement » ou glisser risque de projeter des pierres vers l'arrière, dans la voie du conducteur suivant. Ne faites jamais cela délibérément.

En lisant ce Guide du conducteur, n'oubliez pas :



AVERTISSEMENT

Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

ÉTIQUETTES IMPORTANTES APPOSÉES SUR LE VÉHICULE (CANADA ET ÉTATS-UNIS)

Étiquette mobile

Ce véhicule est muni d'étiquettes mobiles et d'étiquettes contenant d'importants renseignements sur la sécurité.

Toute personne qui prend place dans le véhicule doit lire et comprendre ces renseignements avant de partir en randonnée.

T
MODÈLE DE TRANSITION

CE VTT EST CONÇU POUR UN USAGE RÉCRÉATIF PAR DES ADULTES OU DE JEUNES OPÉRATEURS SOUS SUPERVISION D'UN ADULTE

**CONDUCTEUR SEULEMENT
PAS DE PASSAGER**

Pas de conducteur de moins de 14 ans.

Des cours de conduite sont disponibles pour ce véhicule. Pour plus d'informations, consultez votre concessionnaire.

Consultez votre concessionnaire pour connaître les lois locales/provinciales régissant l'utilisation de ce VTT.


Ne pas retirer cette étiquette avant la vente.


704902020

AVERTISSEMENT

Une mauvaise utilisation du véhicule peut causer des BLESSURES GRAVES ou la MORT.

 **Toujours porter un casque et des vêtements de sécurité approuvés.**

 **NE JAMAIS conduire sur la voie publique.**

 **NE JAMAIS transporter de passager.**

 **NE JAMAIS conduire sous l'influence de drogues ou alcool.**

NE JAMAIS conduire :

- sans avoir reçu une formation ou des directives appropriés,
- à une vitesse trop élevée pour vos compétences ou pour les conditions routières,
- sur la voie publique - le VTT pourrait entrer en collision avec un autre véhicule,
- avec un passager - les passagers affectent l'équilibre et la manœuvrabilité du véhicule et augmentent le risque de perte de contrôle.

TOUJOURS :

- utiliser des techniques de conduite appropriées pour éviter le renversement du véhicule sur collines, terrains accidentés et dans les virages,
- éviter les chaussées pavées - au risque d'affecter gravement la manœuvrabilité et le contrôle.

**REPÉRER ET LIRE LE GUIDE DU CONDUCTEUR.
SUIVRE TOUS LES AVERTISSEMENTS ET DIRECTIVES.**

Étiquettes de sécurité sur le véhicule

Lisez et comprenez les étiquettes de sécurité sur le véhicule.

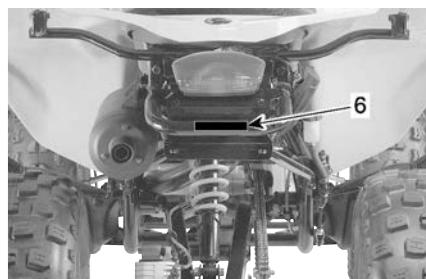
Ces étiquettes sont apposées sur le véhicule afin d'assurer la sécurité du conducteur et des passants.

Les étiquettes de sécurité apposées sur le véhicule font partie intégrante de ce dernier. Si elles se décollent ou sont endommagées, elles seront remplacées gratuitement. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.

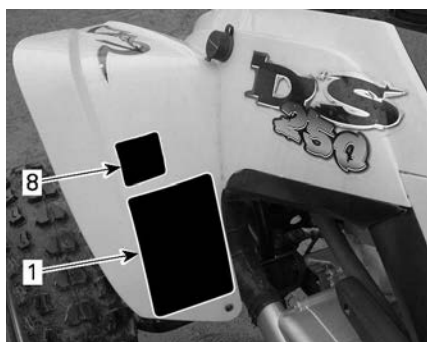
En cas de divergence entre ce guide et le véhicule, les étiquettes de sécurité sur le véhicule ont préséance sur les étiquettes présentes dans ce guide.



ÉTIQUETTES DE L'AILE AVANT DROITE



ÉTIQUETTE DU PARE-CHOCS ARRIÈRE



ÉTIQUETTES DE L'AILE AVANT GAUCHE



PANNEAU D'ACCÈS DE L'AILE AVANT



ÉTIQUETTES DE L'AILE ARRIÈRE GAUCHE

1. Étiquette Sécurité générale
2. Étiquette : Âge recommandé
3. Étiquette d'avertissement du passager
4. Étiquette : Pression des pneus et charge maximale
5. Étiquette de procédure de sélection
6. Étiquette Ne pas tracter
7. Étiquette Liquide de refroidissement chaud

8. Étiquette Utilisation hors route

Étiquette Sécurité générale

⚠ AVERTISSEMENT

L'utilisation incorrecte de VTT peut résulter en BLESSURES GRAVES ou la MORT.



TOUJOURS PORTER UN CASQUE ET DES VÊTEMENTS DE SÉCURITÉ APPROUVÉS.



NE JAMAIS UTILISER SUR DES VOIES PUBLIQUES.



NE JAMAIS ACCEPTER DE PASSAGERS.



NE JAMAIS ÊTRE SOUS L'INFLUENCE DE DROGUES OU ALCOOL.

NE JAMAIS conduire:

- sans avoir reçu une formation ou des directives adéquates au préalable.
- à des vitesses excédant vos compétences ou les conditions de conduite.
- sur les routes publiques - au risque de provoquer une collision avec un autre véhicule.
- avec un passager - les passagers affectent l'équilibre et la manoeuvrabilité du véhicule et augmentent le risque de perte de contrôle.

TOUJOURS:

- utiliser des techniques de conduite appropriées pour éviter le renversement du véhicule sur collines, terrains accidentés et dans les virages.
- éviter les chaussées pavées - au risque d'affecter gravement la manoeuvrabilité et le contrôle.

Lire et comprendre toutes les étiquettes de sécurité, localiser et lire le guide du conducteur et regarder la vidéo de sécurité en vous servant du code QR ou en visitant le site internet Can-am avant de conduire le véhicule.

Brevet : www.brp.com/fr/a-propos-de-brp/brevets.html



704908225

Étiquette Limite d'âge

⚠ AVERTISSEMENT



CONDUCTEUR DE MOINS DE 14

L'utilisation de ce véhicule par un enfant de moins de 14 ans augmente les risques de BLESSURES GRAVES et de DÉCÈS.


La supervision d'un adulte est requise pour les enfants de moins de 16 ans.

NE JAMAIS permettre à un enfant de moins de 14 ans de conduire ce véhicule.

704 902 021

Étiquette d'avertissement du passager

⚠ AVERTISSEMENT



NE JAMAIS prendre de passagers.

Les passagers peuvent causer une perte de contrôle du véhicule et entraîner des BLESSURES GRAVES ou la MORT.

704 900 320

V01M07Z

Étiquette : Pression des pneus et charge maximale



AVERTISSEMENT

Une pression inadéquate des pneus ou une surcharge peuvent causer une perte de contrôle causant des BLESSURES GRAVES ou la MORT.

CHARGE	PRESSION DES PNEUS FROIDS
JUSQU'À 150 kg (330 lb)	AVANT MAX: 34 kPa (5.0 lb/po2) MIN: 26 kPa (3.8 lb/po2)
	ARRIÈRE MAX: 34 kPa (5.0 lb/po2) MIN: 26 kPa (3.8 lb/po2)

TOUJOURS maintenir une bonne pression des pneus.

NE JAMAIS régler la pression de gonflage de pneu en dessous de la valeur minimum. Cela pourrait faire déloger le pneu de la jante.

NE JAMAIS dépasser la capacité de charge totale de 150 kg (330 lb), y compris le poids du conducteur, le chargement, le chargement, les accessoires et le poids de la barre d'attelage.

CHARGEMENT et REMORQUAGE

- Le chargement ou le remorquage peuvent compromettre la stabilité et la maniabilité du VTT.
- Lors d'un chargement ou avec une remorque :
 - Ralentir.
 - Prévoir plus de distance pour freiner.
 - Éviter les collines et les terrains accidentés.

704901881

Étiquette de procédure de sélection

AVIS

- Le VTT DOIT être arrêté avant d'utiliser le levier de transmission.
- Le frein de pied doit être appliqué pour déplacer le levier de transmission de la position Neutre (N).

704901193

Étiquette Ne pas tracter



AVERTISSEMENT

NE JAMAIS attacher ici ou sur le porte-bagages pour tirer une charge.

Ceci pourrait faire renverser le véhicule.

TOUJOURS utiliser l'attache remorque pour tirer une charge.

704902058

Étiquette Liquide de refroidissement chaud



Étiquette Utilisation hors route



Étiquettes mobiles de conformité

Avertissement de la proposition 65 de l'État de Californie

⚠ AVERTISSEMENT. L'utilisation, la réparation et l'entretien d'un véhicule tout-terrain peuvent vous exposer à des produits chimiques, incluant le monoxyde de carbone, les phtalates et le plomb issus des gaz d'échappement, reconnus par l'État de Californie comme provoquant des cancers et des malformations congénitales ou affectant le système reproductif.

Pour réduire l'exposition, évitez de respirer les gaz d'échappement et ne faites pas tourner le moteur au ralenti sauf si cela est nécessaire. Réparez le véhicule dans un espace bien ventilé et portez des gants ou lavez vos mains fréquemment lorsque vous réparez votre véhicule.

Pour en savoir davantage, visitez le www.P65Warnings.ca.gov/products/passenger-vehicle



704906872_FR

Certification EPA

MODÈLE DU VÉHICULE:

DESCRIPTION DU MOTEUR:

EPA CERTIFIÉ

TEN (TAUX D'ÉMISSION NORMALISÉ) =
SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 10, 0 ÉTANT LE PLUS PROPRE.
BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.
*NE PAS ENLEVER AVANT LA VENTE.



704909553

Étiquettes de conformité

Ces étiquettes indiquent que le véhicule satisfait aux normes.

Conformité ANSI/SVIA

Bombardier Produits Récréatifs inc. certifie que ce VTT est conforme à la norme ANSI / SVIA-1-2017 et qu'il est soumis à un plan d'action approuvé pour les VTT, soumis par BRP et archivé auprès de la U.S. Consumer Product Safety Commission.

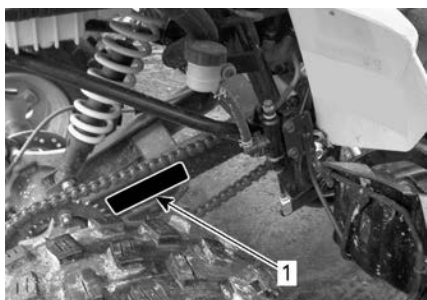
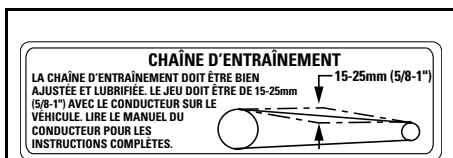
9074_LFR

Informations sur le contrôle des émissions

ENGINE FAMILY		FAMILLE DE MOTEUR	RENSEIGNEMENTS SUR LE DISPOSITIF ANTIPOLLUTION CE VÉHICULE EST CERTIFIÉ POUR FONCTIONNER À L'ESSENCE SANS PLOMB ET IL EST CONFORME AUX NORMES 2024 DE L'EPA AU NIVEAU DES RÉGLEMENTATIONS DE L'ÉCHAPPEMENT ET DE L'ÉVAPORATION POUR LES VTT.	
PERMEATION FAMILY		FAMILLE DE PERMEATION		
CERTIFICATION STANDARD (FEL)		LIMITE DES ÉMISSIONS DE LA FAMILLE		
ENGINE DISPLACEMENT EXHAUST EMISSION CONTROL SYSTEM		CYLINDRÉE SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS		
BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.			EMISSION CONTROL INFORMATION THIS VEHICLE IS CERTIFIED TO OPERATE ON UNLEADED GASOLINE AND CONFORMS TO 2024 U.S. EPA EMISSION / EVAP REGULATIONS FOR ATV.	
VOIR GUIDE DU CONDUCTEUR POUR LES SPÉCIFICATIONS D'ENTRETIEN			SEE OPERATOR'S GUIDE FOR MAINTENANCE SPECIFICATIONS	

Étiquette d'information technique

Étiquette de réglage de la chaîne d'entraînement



1. Emplacement de l'étiquette de réglage de la chaîne d'entraînement

ÉTIQUETTES IMPORTANTES APPOSÉES SUR LE VÉHICULE (HORS CANADA ET ÉTATS-UNIS)

Étiquette mobile

Ce véhicule est muni d'étiquettes mobiles et d'étiquettes contenant d'importants renseignements sur la sécurité.

Toute personne qui prend place dans le véhicule doit lire et comprendre ces renseignements avant de partir en randonnée.

⚠ AVERTISSEMENT

- Localisez et lisez le guide du conducteur.
- L'utilisation incorrecte d'un VTT peut entraîner des BLESSURES GRAVES ou la MORT. Suivez toutes les instructions et tous les avertissements.
- Portez toujours une protection oculaire.
- Toujours porter un casque homologué et des vêtements de protection.
- N'utilisez jamais le véhicule sur la voie publique.
- Ne transportez jamais des passagers.
- Ne conduisez jamais ce véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues.

G GÉNÉRALE

VTT CONÇU POUR USAGE
RÉCRÉATIF OU UTILITAIRE.

**CONDUCTEUR SEULEMENT
PAS DE PASSAGER**

Pas de conducteur de moins de 16 ans.

Des cours de conduite sont disponibles pour ce véhicule. Pour plus d'informations, consultez votre concessionnaire.

Consultez votre concessionnaire pour connaître les lois locales/provinciales régissant l'utilisation de ce VTT.

Ne pas retirer cette étiquette avant la vente.

704903937



Étiquettes de sécurité sur le véhicule

Lisez et comprenez les étiquettes de sécurité sur le véhicule.

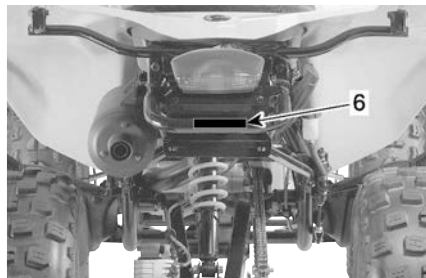
Ces étiquettes sont apposées sur le véhicule afin d'assurer la sécurité du conducteur et des passants.

Les étiquettes de sécurité apposées sur le véhicule font partie intégrante de ce dernier. Si elles se décollent ou sont endommagées, elles seront remplacées gratuitement. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.

En cas de divergence entre ce guide et le véhicule, les étiquettes de sécurité sur le véhicule ont préséance sur les étiquettes présentes dans ce guide.



ÉTIQUETTES DE L'AILE AVANT DROITE



ÉTIQUETTE DU PARE-CHOCS ARRIÈRE



ÉTIQUETTES DE L'AILE AVANT GAUCHE



PANNEAU D'ACCÈS DE L'AILE AVANT



ÉTIQUETTES DE L'AILE ARRIÈRE GAUCHE

1. Pictogramme d'avertissement général
2. Pictogramme : Âge recommandé
3. Pictogrammes d'avertissement Passagers
4. Pictogramme : Pression des pneus et charge maximale
5. Étiquette de procédure de sélection
6. Pictogramme Ne pas tracter
7. Étiquette Liquide de refroidissement chaud

8. Pictogramme Risque de brûlures

Pictogramme d'avertissement général

⚠ AVERTISSEMENT

L'utilisation incorrecte d'un VTT peut entraîner des BLESSURES GRAVES ou la MORT. Suivez toutes les instructions et tous les avertissements.

- Localisez et lisez le guide du conducteur.
- Portez toujours une protection oculaire.
- Toujours porter un casque homologué et des vêtements de protection.
- N'utilisez jamais le véhicule sur la voie publique.
- Ne transportez jamais un passager.
- Ne conduisez jamais ce véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues.

⚠

Vidéo de sécurité
<https://can-am.brp.com/off-road/safety>

Brevet : www.brp.com/fr/a-propos-de-brp/brevets.html 8185_FR

Pictogramme Limite d'âge

⚠ AVERTISSEMENT

L'utilisation de ce VTT si vous êtes âgé de moins de 16 ans augmente vos risques de subir des BLESSURES GRAVES ou MORTELLES. L'utilisation de ce véhicule tout-terrain EST INTERDITE aux personnes de moins de 16 ans.

704903729

Pictogrammes d'avertissement Passagers

⚠ AVERTISSEMENT

- Localisez et lisez le guide du conducteur.
- Ne transportez jamais un passager.

⚠

704903684

Pictogramme : Pression des pneus et charge maximale

⚠ AVERTISSEMENT

- Localisez et lisez le guide du conducteur.
- Une surcharge ou une pression des pneus incorrecte peut entraîner une perte de maîtrise, entraînant des **BLESSURES GRAVES** ou **MORTELLES**.
- **TOUJOURS** s'assurer que la pression des pneus est adéquate.
- **Ne JAMAIS** dépasser la charge admissible de 150 kg (330 lb), incluant le poids du conducteur, du chargement, des accessoires et du timon de remorque.

⚠

150 kg MAX. (330 lb)

kPa

MAX: 34 kPa (5 psi)	MIN: 26 kPa (3.8 psi)
MAX: 34 kPa (5 psi)	MIN: 26 kPa (3.8 psi)

704903811_FR

Étiquette de procédure de sélection

AVIS

- Le VTT **DOIT** être arrêté avant d'utiliser le levier de transmission.
- Le frein de pied doit être appliqué pour déplacer le levier de transmission de la position Neutre (N).

704901193

Pictogramme Ne pas tracter

⚠ AVERTISSEMENT

N'attachez **JAMAIS** ici ou sur le porte-bagages pour tirer une charge. Cela peut entraîner le renversement du véhicule. Utilisez **TOUJOURS** l'attelage de la remorque ou le crochet de récupération pour tirer une charge.

704903955

Étiquette Liquide de refroidissement chaud

⚠ AVERTISSEMENT

Ne pas ouvrir à chaud.

**Risque de brûlure - Pictogramme
d'avertissement**



Étiquette mobile de conformité

Certification EPA

Applicable si équivalent à un modèle certifié selon les normes US EPA.

MODÈLE DU VÉHICULE: _____

DESCRIPTION DU MOTEUR: _____

EPA CERTIFIÉ

TEN (TAUX D'ÉMISSION NORMALISÉ) =

SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 10, 0 ÉTANT LE PLUS PROPRE.

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

***NE PAS ENLEVER AVANT LA VENTE.**



704909553

Étiquettes de conformité

Ces étiquettes indiquent que le véhicule satisfait aux normes.

Étiquette de conformité CE

CE
EAC

WET WEIGHT
POIDS EN ÉTAT
DE MARCHÉ [] kg

POWER
PUISSANCE [] kW

ACN 097 370 100

THIS VEHICLE IS AN ALL TERRAIN VEHICLE AND IS NOT INTENDED FOR USE ON PUBLIC ROADS.
CE VÉHICULE EST UN VÉHICULE TOUT TERRAIN QUI N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE UTILISÉ SUR
LES VOIES PUBLIQUES.

704907641

Informations sur le contrôle des émissions

Applicable si équivalent à un modèle certifié selon les normes US EPA.

ENGINE FAMILY	[REDACTED]	FAMILLE DE MOTEUR	[REDACTED]	RENSEIGNEMENTS SUR LE DISPOSITIF ANTIPOLLUTION CE VÉHICULE EST CERTIFIÉ POUR FONCTIONNER À L'ESSENCE SANS PLOMB ET IL EST CONFORME AUX NORMES 2024 DE L'ÉPA AU NIVEAU DES RÉGLEMENTATIONS DE L'ÉCHAPPEMENT ET DE L'ÉVAPORATION POUR LES VTT. EMISSION CONTROL INFORMATION THIS VEHICLE IS CERTIFIED TO OPERATE ON UNLEADED GASOLINE AND CONFORMS TO 2024 U.S. EPA EMISSION / EVAP REGULATIONS FOR ATV. VOIR GUIDE DU CONDUCTEUR POUR LES SPÉCIFICATIONS D'ENTRETIEN SEE OPERATOR'S GUIDE FOR MAINTENANCE SPECIFICATIONS	
PERMEATION FAMILY	[REDACTED]	FAMILLE DE PERMEATION	[REDACTED]		
CERTIFICATION STANDARD (FEL)	[REDACTED]	LIMITE DES ÉMISSIONS DE LA FAMILLE	[REDACTED]		
ENGINE DISPLACEMENT	[REDACTED]	CYLINDRÉE	[REDACTED]		
EXHAUST EMISSION CONTROL SYSTEM	[REDACTED]	SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS	[REDACTED]		

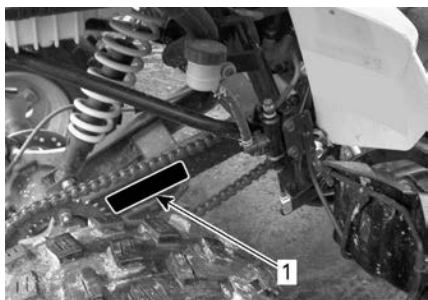
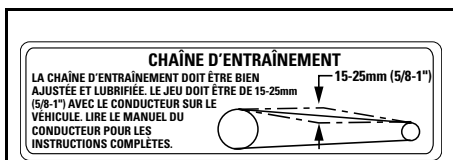
BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

Taux d'éthanol dans le carburant

Cette étiquette est située près du bouchon du réservoir.

Étiquette d'information technique

Étiquette de réglage de la chaîne d'entraînement



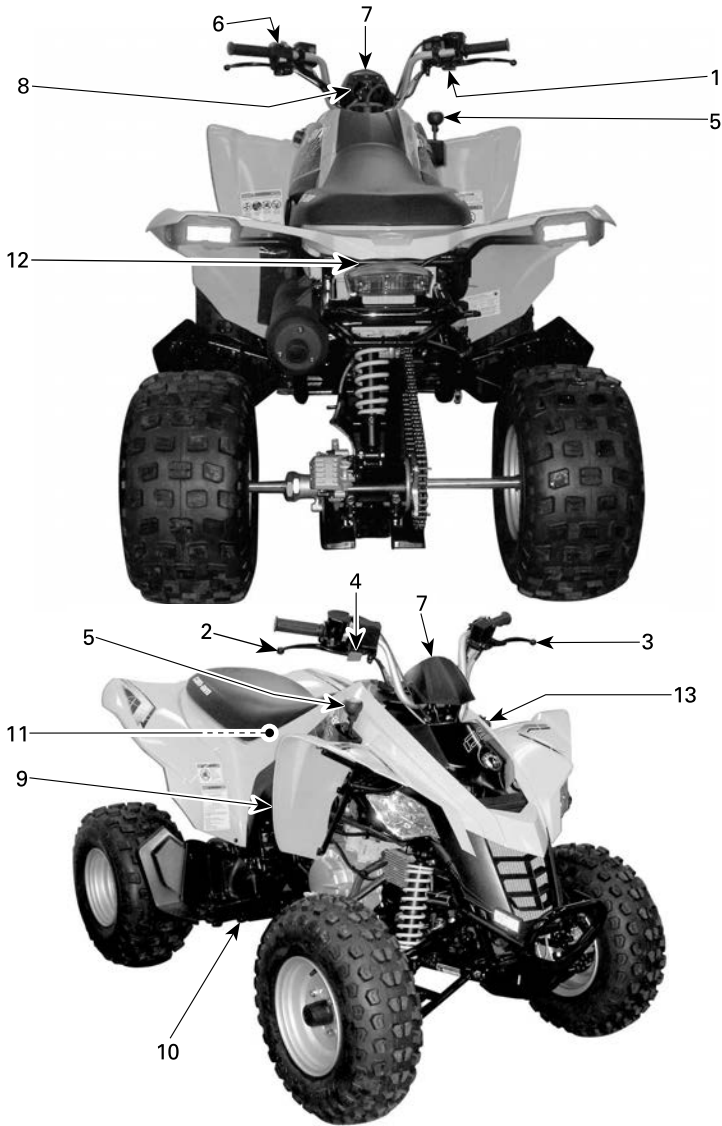
1. Emplacement de l'étiquette de réglage de la chaîne d'entraînement

RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE

COMMANDES/ TABLEAU DE BORD/ ÉQUIPEMENT

Cette section donne des renseignements de base sur les fonctions des divers instruments, commandes et équipements offerts sur le véhicule. Il se peut que les illustrations utilisées dans ce Guide ne soient pas des représentations exactes; votre modèle peut différer.

Pour plus de détails sur la façon d'utiliser une commande en conjonction avec d'autres, reportez-vous aux *Instructions d'utilisation* dans cette section.



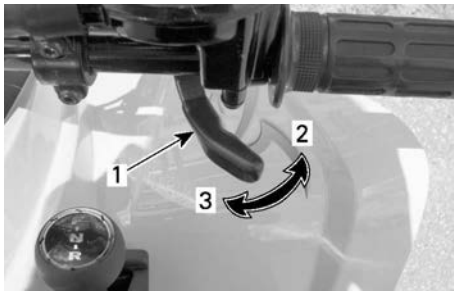
- | | |
|---------------------------------------|----------------------|
| 1. Manette d'accélérateur | 10. Pédale de frein |
| 2. Manette de frein droite | 11. Trousse d'outils |
| 3. Manette de frein gauche | 12. Loquet du siège |
| 4. Manette de verrouillage des freins | 13. Sortie 12 volts |
| 5. Levier sélecteur | |
| 6. Interrupteur multifonction | |
| 7. Témoins | |
| 8. Commutateur d'allumage | |
| 9. Soupape de carburant | |

Manette d'accélérateur

La manette d'accélérateur se trouve sur le côté droit du guidon.

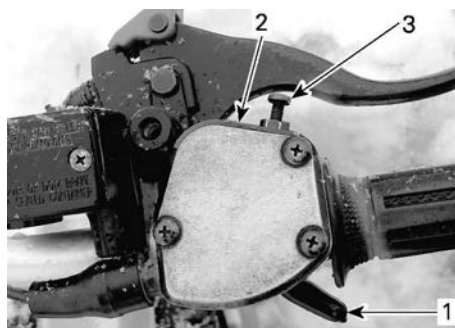
Lorsqu'on la presse vers l'avant, le régime du moteur augmente, ce qui permet l'engagement de la boîte à la vitesse sélectionnée.

Lorsqu'on la relâche, le moteur retourne automatiquement au ralenti et le véhicule ralentit graduellement.



1. Manette d'accélérateur
2. Pour accélérer
3. Pour décélérer

restreint la puissance du moteur et, par conséquent, la vitesse du véhicule.



1. Manette d'accélérateur
2. Logement de manette d'accélérateur
3. Vis de limiteur de régime

⚠ AVERTISSEMENT

Un adulte devrait toujours restreindre la vitesse maximale du véhicule en fonction de l'aptitude de l'enfant à le conduire en toute sécurité. Ne jamais laisser un enfant régler la vis de limiteur de régime.

⚠ AVERTISSEMENT

Vérifier le fonctionnement de la manette d'accélérateur avant de démarrer le moteur. Si la manette d'accélérateur ne fonctionne pas en douceur, en vérifier la cause. Corriger le problème avant d'utiliser le véhicule. S'il n'est pas possible de trouver ou de résoudre le problème par soi-même, consulter son concessionnaire autorisé.

Limiteur de vitesse

Modèles pour le Canada et les États-Unis

Ce véhicule est équipé d'une vis de limiteur de régime réglable sur le logement de la manette d'accélérateur. Le limiteur de régime empêche le papillon de s'ouvrir complètement, même lorsque la manette d'accélérateur est complètement enfoncée, ce qui

peut augmenter ou réduire le régime du moteur maximal disponible, et donc la vitesse du véhicule, en modifiant la position de la vis de limiteur de régime à l'aide des outils appropriés.

Le fait de visser la vis de limiteur de régime restreint la puissance maximale du moteur et réduit la vitesse de pointe du véhicule.

BRP recommande que la vis soit serrée à fond lorsqu'un débutant utilise le véhicule.

Un adulte peut dévisser graduellement la vis de limiteur de régime à mesure qu'un débutant se familiarise avec le fonctionnement du véhicule.

REMARQUE :

La vitesse du véhicule est réglable de 32 à 61 km/h (20 à 38 MPH).

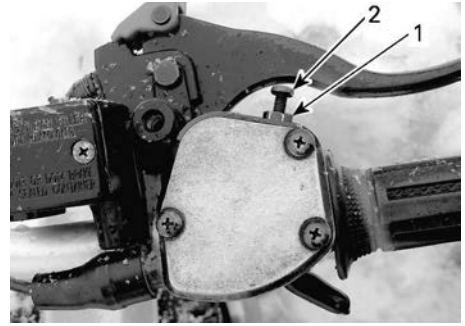
⚠ AVERTISSEMENT

Dans une pente, la gravité peut faire augmenter la vitesse du véhicule au-delà de la vitesse maximale réglée à l'aide de la vis de limiteur de régime.

⚠ AVERTISSEMENT

Si la vis de limiteur de régime est mal réglée, le câble d'accélérateur pourrait être endommagé, ce qui nuirait au fonctionnement de l'accélérateur. L'omission de suivre les recommandations de réglage pourrait mener à un accident.

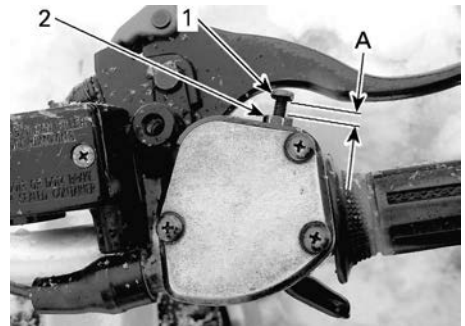
1. Pour régler la vis de limiteur de régime, desserrer l'écrou de blocage.
2. Tourner la vis de limiteur de régime en conséquence.



1. Écrou de blocage
2. Vis de limiteur de régime

REMARQUE :

Tourner la vis dans le sens horaire réduit la course de la manette d'accélérateur; tourner la vis dans le sens antihoraire augmente la course de la manette d'accélérateur. Pour obtenir la vitesse maximale du véhicule, réglez la course du levier d'accélérateur à 9 mm (11/32 po).



1. Vis de limiteur de régime
2. Écrou de blocage

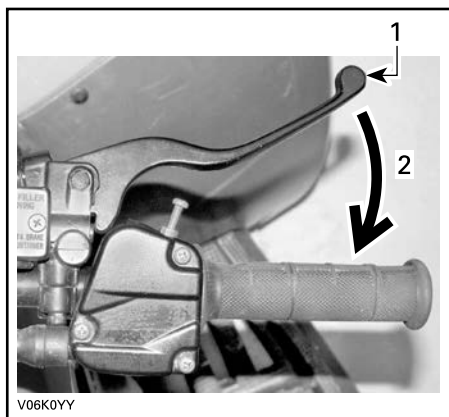
1. Réglage maximal de la course de la manette d'accélérateur

Manette de frein droite

Cette manette se trouve sur le côté droit du guidon.

Lorsqu'on presse la manette, les freins avant sont serrés. Lorsqu'on la relâche, elle revient automatiquement

à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la manette.



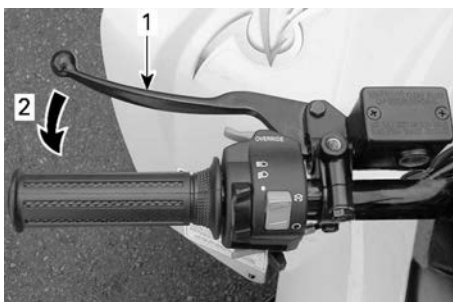
TYPIQUE

1. Manette de frein
2. Pour serrer les freins

Manette de frein gauche

La manette de frein gauche se situe sur le côté gauche du guidon.

Lorsqu'on presse la manette, le frein arrière est serré. Lorsqu'on la relâche, elle revient automatiquement à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la manette.



TYPIQUE

1. Manette de frein
2. Pour serrer les freins

Levier de verrouillage du frein

Le levier de verrouillage du frein est situé sur le côté droit de la guidon.

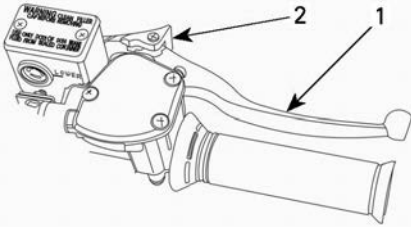
Une fois actionné, ce dispositif immobilise le véhicule. Il est utile lorsqu'on doit verrouiller le frein, comme lors d'un virage en « K », durant le transport ou quand le véhicule n'est pas utilisé.

⚠ AVERTISSEMENT
Lorsque le véhicule est à l'arrêt, serrez toujours le frein de stationnement en engageant le levier de verrouillage du frein et en mettant le levier sélecteur en MARCHE AVANT .

⚠ AVERTISSEMENT
Vérifiez que le levier de verrouillage du frein est desserré avant de démarrer le véhicule. Le fait de conduire le véhicule lorsqu'une pression constante s'exerce sur les freins peut entraîner l'endommagement du système de freinage et une perte de la capacité de freinage et/ou un incendie.

Pour enclencher le levier de verrouillage du frein

Pressez la manette de frein droite et enclenchez le loquet de frein avec le doigt. La manette de frein reste pressée et serre le frein arrière.



1. Manette de frein droite
2. Pressez pour serrer le levier de verrouillage du frein

Pour débloquer le levier de verrouillage du frein

Serrez le levier de frein.

Le levier de verrouillage du frein doit revenir automatiquement à sa position initiale.

Le levier du frein doit revenir à sa position de repos.

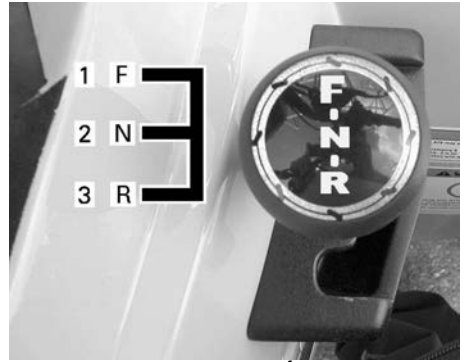
Vous devez toujours débloquer le levier de verrouillage du frein avant de rouler.

Levier sélecteur

Le levier sélecteur à trois positions se trouve sur le côté droit du véhicule près de la colonne de direction.

AVIS

Toujours immobiliser le véhicule et serrer les freins avant de déplacer le levier sélecteur.



POSITIONS DU LEVIER SÉLECTEUR

1. Marche avant (F)
2. Point mort (N)
3. Marche arrière (R)

Pour changer la position du levier sélecteur, immobiliser le véhicule, serrer les freins, puis amener le levier à la position voulue. Ne pas forcer le levier.

AVIS

Si on tente de changer de rapport à haut régime ou sans serrer les freins, le moteur s'arrêtera.

RP : Marche arrière

Cette position permet au véhicule de reculer.

Ce véhicule est muni d'un limiteur de régime en marche arrière. Reportez-vous à la section *Bouton Override* pour plus d'informations.

⚠ AVERTISSEMENT

Avant de mettre le véhicule en marche arrière, s'assurer que la voie est bien libre derrière le véhicule. BRP recommande de rester assis. Évitez de vous tenir debout. Votre poids pourrait se déplacer vers l'avant et s'appuyer contre la manette d'accélérateur, causant ainsi une accélération soudaine pouvant mener à une perte de maîtrise du véhicule.

N : Point mort

Cette position débraye la boîte afin de permettre de déplacer le véhicule manuellement ou de le remorquer.

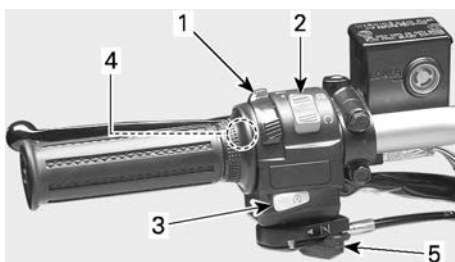
F : Avant

Il s'agit de la plage des vitesses de conduite normales. Cette position permet au véhicule d'atteindre sa vitesse de pointe.

Interrupteur multifonction

L'interrupteur multifonction se situe sur le côté gauche du guidon.

L'interrupteur multifonction comporte les commandes suivantes :

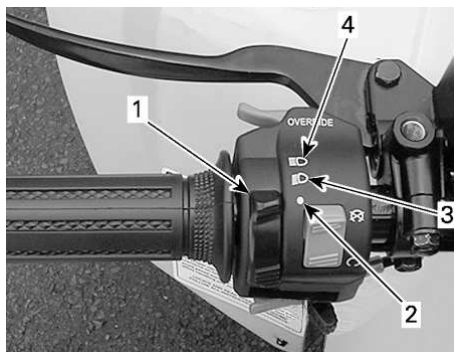


TYPIQUE – MULTIFONCTION **INTERRUPTEUR**

1. Commutateur de phare
2. Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur
3. Bouton de démarrage du moteur
4. Bouton de neutralisation
5. Levier d'étrangleur

Commutateur de phares

Il s'agit d'un commutateur à trois positions qui commande le feu arrière et les phares simultanément. Par contre, il n'a aucun effet sur le feu d'arrêt.



TYPIQUE – FONCTIONS DU COMMUTEUR DE PHARES

1. Commutateur de phare
2. Feu de croisement et feu arrière
3. Feu de route et feu arrière
4. Position ARRÊT

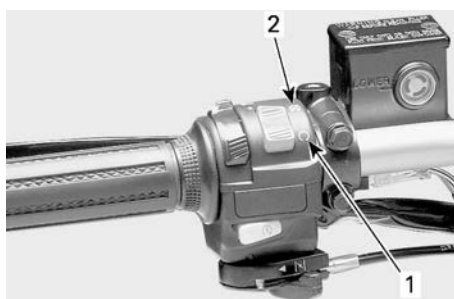
Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur

Vous utilisez cet interrupteur pour arrêter le moteur ou en cas d'urgence.

REMARQUE :

Bien qu'on puisse arrêter le moteur en tournant la clé de contact à la position OFF, il est recommandé de l'arrêter à l'aide de l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur.

Pour arrêter le moteur, relâcher complètement la manette d'accélérateur et placer l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à la position STOP.



TYPIQUE – INTERRUPTEUR D'ARRÊT D'URGENCE DU MOTEUR

1. Position MARCHÉ
2. Position STOP

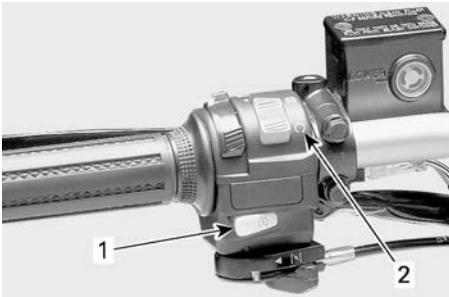
Bouton de démarrage du moteur

Pour démarrer le moteur, mettre l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à la position RUN.

REMARQUE :

Le moteur ne démarrera pas si l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur est à la position STOP.

Appuyer sur le bouton de démarrage du moteur et le relâcher aussitôt le moteur démarré.



TYPIQUE

1. Bouton de démarrage du moteur
2. Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur (position RUN).

Dispositif de neutralisation

Ce bouton sert à neutraliser le limiteur de régime en marche arrière pour reculer plus rapidement. Appuyer sur ce bouton et le maintenir enfoncé, puis pousser progressivement la manette d'accélérateur vers l'avant.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais appuyer sur le bouton de neutralisation si la manette d'accélérateur n'est pas totalement relâchée, car cela pourrait causer une perte de maîtrise du véhicule.



TYPIQUE

1. Bouton de neutralisation

Commande de l'étrangleur

Ce dispositif, muni d'un levier à position variable, facilite le démarrage du moteur à froid.

Mettre le levier à la position OFF quand le moteur est chaud.



LEVIER À LA POSITION « OFF »

Mettre le levier à la position d'étranglement maximum quand le moteur est froid.

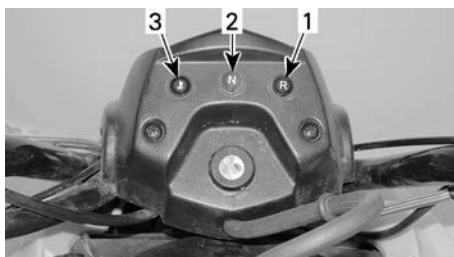


LEVIER À LA POSITION D'ÉTRANGLEMENT MAXIMUM

Les autres positions entre OFF et ÉTRANGLEMENT MAXIMUM seront utilisées en fonction de la température du moteur.


Voyants

Les voyants se trouvent au centre du guidon.



1. Voyant de marche arrière (ROUGE)
2. Voyant de point mort (VERT)
3. Voyant de température du moteur (ROUGE)

Voyant de température du moteur (ROUGE)

Le témoin  s'allume chaque fois que le contact est mis et reste allumé pendant environ 1 seconde.

Ce témoin s'allume pendant le fonctionnement du moteur pour indiquer la surchauffe du moteur.

Si le moteur surchauffe, consultez la rubrique *Surchauffe du moteur* dans la section *Diagnostic des pannes*.

AVIS

Si le voyant ne s'éteint pas aussitôt le moteur démarré, arrêter le moteur. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé. N'utilisez pas le véhicule tant qu'il n'est pas réparé.

Voyant de marche arrière (ROUGE)

Lorsque l'icône  est allumée, elle indique que la marche arrière est sélectionnée.

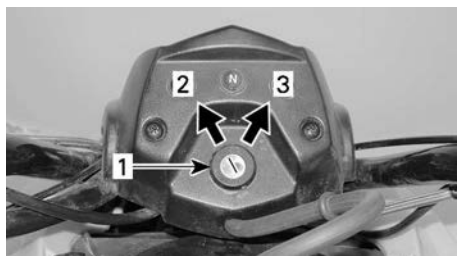
Voyant de point mort (VERT)

Lorsque l'icône  est allumée, elle indique que le point mort est sélectionné.

Commutateur d'allumage

L'interrupteur d'allumage se trouve au centre du guidon.

Il s'agit d'un interrupteur à clé à deux positions : OFF et ON (avec feux).



TYPIQUE – POSITIONS DE L'INTERRUPTEUR D'ALLUMAGE

1. Commutateur d'allumage
2. OFF
3. ON avec feux

Mettre la clé dans l'interrupteur et la tourner à la position ON. Pour retirer la clé, tournez la à la position OFF et retirez-la.

Se souvenir que si on laisse les feux allumés pendant que le moteur est arrêté, on risque de décharger la batterie. Toujours mettre la clé de contact à OFF après avoir arrêté le moteur.

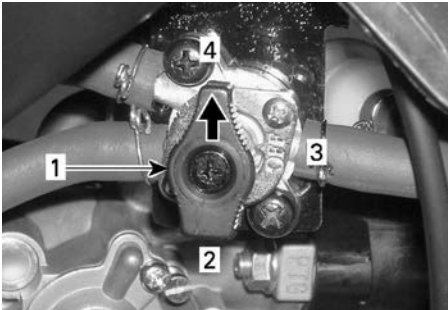
REMARQUE :

Bien qu'on puisse arrêter le moteur en tournant la clé de contact à OFF, on recommande de l'arrêter avec l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur.

Robinet d'essence

Le robinet d'essence se trouve sur le côté droit du véhicule près du moteur.

Il s'agit d'une commande rotative à trois positions : OFF, ON, RES. (réserve). Tourner le robinet pour aligner son pointeur sur la position voulue.



1. Aligner le pointeur sur la position voulue
2. RES (réserve)
3. OFF
4. MARCHE (ON)

OFF

Coupe l'arrivée d'essence au carburateur.

AVIS

Mettre le robinet d'essence à la position OFF lorsque le véhicule n'est pas utilisé pendant un long laps de temps ou pour son transport.

MARCHE (ON)

Permet à l'essence de se rendre au carburateur. C'est la position normale de fonctionnement du véhicule.

«RES.» (RÉSERVE)

Lorsqu'il n'y a plus d'essence dans le réservoir à la position «ON», vous disposez d'une réserve d'essence. Pour la mettre en circuit, tournez le robinet à «RES.».

La réserve représente environ 10 % de la capacité du réservoir d'essence. N'utiliser la position «RES.» que si on manque d'essence à la position «ON».

Refaire le plein dans les plus brefs délais lorsqu'on utilise la réserve. Veiller ensuite à remettre le robinet à la position ON.

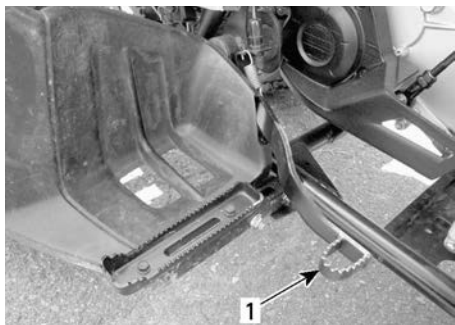
AVIS

Une ouverture insuffisante du robinet limitera l'arrivée d'essence. S'assurer que le robinet est complètement ouvert pendant l'utilisation.

Pédale de frein

La pédale de frein se trouve sur le côté droit du véhicule près du moteur.

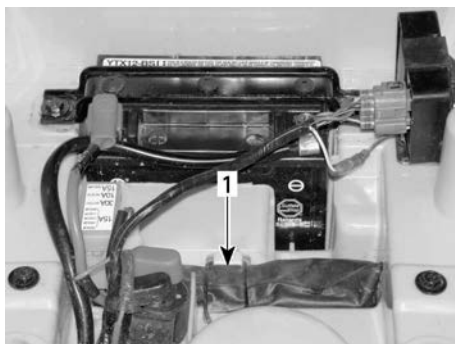
Quand on enfonce cette pédale, le frein arrière est serré. Lorsqu'on la relâche, elle devrait revenir automatiquement à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la pédale.



1. Pédale de frein arrière

Trousse d'outils

La trousse d'outils se trouve dans le compartiment d'entretien sous le siège. Elle contient des outils pour l'entretien de base.

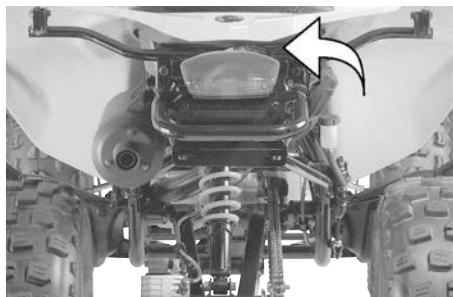


COMPARTIMENT D'ENTRETIEN SOUS LE SIÈGE

1. Trousse d'outils

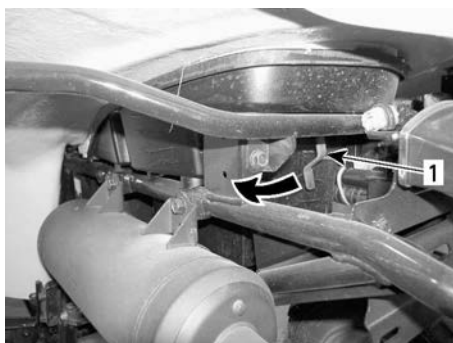
Loquet du siège

Situé sous l'aile arrière, ce loquet permet de retirer le siège et d'accéder au compartiment d'entretien.



Pour retirer le siège

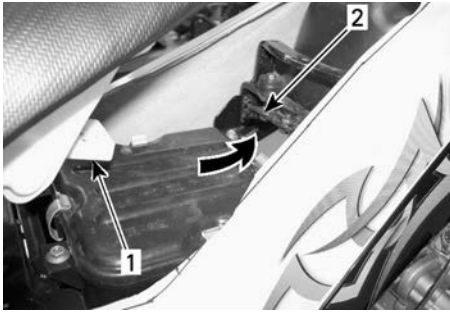
1. Déverrouiller le siège à l'aide du levier.
2. Soulever doucement l'arrière du siège tout en le tirant vers l'arrière pour le dégager.



1. Loquet du siège

Installation du siège

1. Insérer la patte du siège dans le crochet du châssis.
2. Après avoir bien placé le siège, appuyez fermement pour le bloquer en place.



1. Tab
2. Crochet

3. Vérifiez que le siège est correctement verrouillé en position en tirant sur la partie arrière du siège.

⚠ AVERTISSEMENT

Même si vous entendez un claquement distinctif pendant l'installation, tirez toujours sur l'arrière et vers le haut pour confirmer le bon verrouillage.

Prise 12 volts



TYPIQUE

1. Position de la prise électrique 12 Vcc

Cette prise est pratique pour alimenter un projecteur ou un autre équipement portatif.

Enlevez le capuchon pour brancher un accessoire dans la prise. Remettez le capuchon en place après l'utilisation pour protéger la prise contre les intempéries.

Ne dépassez pas la capacité nominale de la prise. Reportez-vous à la section *Spécifications techniques*.

On peut utiliser une alimentation auxiliaire pour brancher des accessoires supplémentaires. Deux fils sont cachés dans le faisceau de fils à l'arrière du véhicule. Adressez-vous à un concessionnaire agréé Can-Am hors route pour obtenir d'autres informations.

En lisant ce Guide du conducteur, n'oubliez pas :

⚠ AVERTISSEMENT

Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

CARBURANT

Spécifications d'essence

AVIS

Utilisez toujours de l'essence fraîche. L'essence s'oxyde, le résultat est la perte de l'octane, des composés volatils et la production de dépôts de gomme et de vernis qui peuvent endommager le système d'alimentation.

Le mélange d'essence et d'alcool varie selon les pays et les régions. Ce véhicule a été conçu pour fonctionner avec les essences recommandées, cependant, n'ignorez pas ce qui suit :

- L'utilisation d'essence contenant de l'alcool au-delà du pourcentage spécifié par la réglementation gouvernementale n'est pas recommandée et peut entraîner les problèmes suivants dans les composants du circuit d'essence :
 - des difficultés de démarrage et de fonctionnement;
 - la détérioration des pièces en caoutchouc ou plastique;
 - la corrosion des pièces métalliques;
 - des dommages causés aux parties internes du moteur.
- Vérifiez fréquemment l'absence de fuites d'essence ou d'autres anomalies du circuit d'essence en cas de soupçon d'une présence d'alcool dans l'essence supérieure à la réglementation gouvernementale en vigueur.
- Les carburants contenant de l'alcool attirent et retiennent l'humidité, ce qui peut entraîner la séparation des phases du carburant et occasionner des problèmes de performances du moteur ou endommager ce dernier.

Essence recommandée

Utilisez de l'essence sans plomb régulière avec un indice d'octane AKI (R +M)/2 de 87 ou un indice d'octane RON de 92.

Utilisez de l'essence sans plomb ayant une teneur MAXIMALE de 10 % d'éthanol.

E10

AVIS

N'utilisez jamais d'autres carburants. L'utilisation d'essence inappropriée peut endommager le système d'alimentation ou le moteur.

Modèles pour le Canada et les États-Unis

AVIS

N'utilisez PAS d'essence étiquetée E85.

L'utilisation de carburant étiqueté E15 est interdite par la réglementation de l'EPA aux États-Unis.

Méthode de remplissage

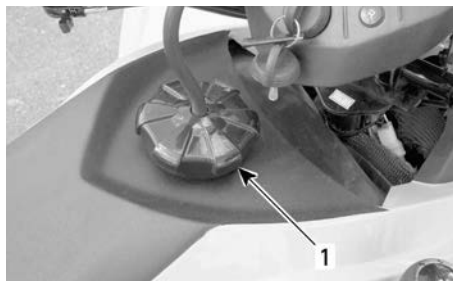
⚠ AVERTISSEMENT

- Ne pas laisser un enfant mettre du carburant dans le véhicule.
- Arrêtez toujours le moteur avant de faire le plein. Retirez le bouchon avec précaution.
- Si vous constatez une différence de pression (sifflement lorsqu'on desserre le bouchon du réservoir), faites inspecter ou réparer le véhicule avant de l'utiliser.
- Les vapeurs de carburant sont inflammables et explosives dans certaines conditions.
- Ne vérifiez jamais le niveau d'essence à la lueur d'une flamme.
- Ne fumez jamais et tenez les flammes et les étincelles à l'écart.
- Travaillez dans un endroit bien aéré.
- Ne remplissez jamais le réservoir d'essence à plein rendement avant de laisser le véhicule exposé à la chaleur. Lorsque la température augmente, l'essence se dilate et risque de déborder.
- Essuyez toujours toute essence répandue sur le véhicule.

AVIS

Ne jamais rien placer sur le bouchon du réservoir d'essence car cela pourrait obstruer l'orifice d'aération et le moteur pourrait avoir des ratés.

1. Arrêtez le moteur.
2. Ne permettez à personne de demeurer sur le véhicule pendant que vous faites le plein.
3. Tournez le bouchon du réservoir d'essence dans le sens contraire des aiguilles d'une montre afin de le retirer.



1. Bouchon de réservoir d'essence

4. Insérez le bec dans le goulot de remplissage.
5. Verser l'essence lentement afin que l'air puisse s'échapper du réservoir et éviter que l'essence ne refoule. Évitez de répandre de l'essence.
6. Cessez de remplir lorsque l'essence atteint le bas du goulot de remplissage. **Évitez tout remplissage excessif.**
7. Serrez bien le bouchon de réservoir d'essence dans le sens horaire.

En lisant ce Guide du conducteur, n'oubliez pas :



AVERTISSEMENT

Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

PÉRIODE DE RODAGE

Fonctionnement pendant le rodage

Il est nécessaire d'assurer une période de rodage de 10 heures avant d'utiliser le véhicule à plein régime de manière continue.

Après la période de rodage, nous recommandons de faire inspecter votre véhicule par un concessionnaire autorisé de véhicules hors route Can-Am, un atelier de réparation ou une personne de votre choix. Se reporter à la rubrique *Entretien*.

Freins

AVERTISSEMENT

Des freins neufs ne fonctionneront à leur pleine capacité qu'après une période de rodage. Redoubler de prudence.

Moteur

AVIS

Ne jamais mettre d'huile dans l'essence. Ce véhicule est équipé d'un moteur à quatre temps. L'huile doit être versée uniquement dans le carter du moteur.

Au cours de la période de rodage :

- Évitez les accélérations à plein régime.
- N'actionnez jamais la manette d'accélérateur à plus du 3/4 de sa course.
- Évitez les accélérations intenses.
- Évitez de rouler à la même vitesse sur de longues périodes.
- Évitez toute surchauffe du moteur.

Toutefois, de brèves accélérations à plein régime et de fréquentes variations de vitesse contribuent à un bon rodage.

Courroie d'entraînement

Une courroie d'entraînement neuve nécessite une période de rodage de 50 km (30 mi).

Au cours de la période de rodage :

- d'accélérer ou de décélérer vigoureusement
- Évitez de tirer une charge.
- Évitez de circuler à plein régime.

CONSIGNES D'UTILISATION

Utilisation du frein de stationnement

Le serrage du frein de stationnement est la combinaison des 2 actions suivantes.

1. Après avoir complètement arrêté le véhicule, placez le levier sélecteur en position MARCHE AVANT, ET...
2. Engagez le levier de verrouillage du frein. Reportez-vous à la section *Levier de verrouillage du frein* dans *Commandes principales*.

REMARQUE :

Lorsque vous vous garez sur une pente raide ou si le véhicule transporte une charge, bloquez les roues à l'aide de cales. Si vous n'en avez pas, utilisez des pierres ou des briques.

Démarrage du moteur

Conditions requises pour que le moteur démarre

1. Placer le levier sélecteur à la position N (point mort).
2. Mettre l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à la position RUN.
3. Mettre la clé dans l'interrupteur d'allumage et la tourner à la position ON.
4. Appuyer sur le bouton de démarrage du moteur.

Démarrage à froid

1. Actionnez le frein de stationnement.
2. Mettez l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à la position RUN (MARCHE).
3. Mettez la clé dans le commutateur d'allumage et tournez-la sur la position ON.
4. Par temps plus froid que 0 °C (32 °F), placez le levier d'étrangleur en position complète.



POSITION D'ÉTRANGLEMENT MAXIMUM

5. Enfoncer le bouton de démarrage du moteur jusqu'à ce que le moteur démarre.

AVIS

Ne pas appuyer sur le bouton de démarrage du moteur plus de 10 secondes. Laisser refroidir le démarreur entre les tentatives de démarrage. Veiller à ne pas mettre la batterie à plat.

REMARQUE :

On peut utiliser l'accélérateur pour faciliter le démarrage du moteur. Appuyer légèrement sur la manette d'accélérateur; pas trop, sinon l'étrangleur ne sera pas activé.

6. Relâcher le bouton de démarrage immédiatement après le démarrage du moteur.
7. Après quelques secondes, ramener le levier d'étrangleur vers une position intermédiaire jusqu'à ce que le régime du moteur soit optimal.

REMARQUE :

Un usage excessif de l'étrangleur peut noyer le moteur et rendre le démarrage plus difficile. Reportez-vous à la section *Dépannage* si vous rencontrez ce problème.

- Lorsque le moteur est chaud, mettre le levier d'étrangleur à OFF et desserrer les freins.



V06F0PY

LEVIER À LA POSITION « OFF »

Démarrage à chaud

- Démarrer le moteur tel que décrit précédemment mais sans étrangleur.
- Si le moteur ne démarre pas après deux tentatives de cinq (5) secondes avec le démarreur électrique, placer le levier d'étrangleur entre les positions d'étranglement maximum et OFF.
- Démarrer le moteur sans actionner l'accélérateur.
- Après quelques secondes, mettre le levier d'étrangleur à la position OFF.

Changement de rapport

- Laisser le moteur tourner au ralenti pour qu'il se réchauffe.
- Serrer les freins et placer le levier sélecteur à « F » (marche avant) ou « R » (marche arrière).
- Relâchez les freins.

AVIS

Vérifiez que le levier de verrouillage du frein est desserré avant de démarrer le véhicule.

transmission à changement de vitesse continu (CVC).

- Lorsqu'on relâche l'accélérateur, le régime moteur diminue.

AVIS

Quand on passe de la marche avant à la marche arrière ou vice versa, immobiliser le véhicule et appliquer les freins avant de déplacer le levier sélecteur.

REMARQUE :

Si on tente de changer de vitesse à haut régime, le moteur s'arrêtera.

Utilisation du dispositif de neutralisation de la marche arrière

- Lorsque le levier sélecteur est à la position « R », le régime moteur est limité, ce qui restreint la vitesse en marche arrière.

⚠ AVERTISSEMENT

Si on recule dans une pente, la gravité peut faire augmenter la vitesse du véhicule au-delà de la vitesse maximale en marche arrière.

- Pour activer la fonction de neutralisation, garder le bouton de neutralisation enfoncé, puis appuyer graduellement sur l'accélérateur pour que la puissance du moteur augmente.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais appuyer sur le bouton de neutralisation si la manette d'accélérateur n'est pas totalement relâchée, car cela pourrait causer une perte de maîtrise du véhicule.

- Appuyer graduellement sur l'accélérateur pour augmenter le régime moteur et enclencher la

Arrêt du moteur

AVERTISSEMENT

Éviter de stationner le véhicule dans une pente.

1. Stationnez le véhicule sur le terrain le plus plat possible.
2. Immobilisez complètement le véhicule.
3. Serrez le frein de stationnement.
4. Mettre l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à la position STOP.
5. Mettre la clé de contact à la position OFF.
6. Retirez la clé du commutateur d'allumage.

REMARQUE :

Si vous devez stationner dans une pente, bloquez les roues du véhicule avec des cales. Si vous n'en avez pas, utilisez des pierres ou des briques.

PERSONNALISEZ VOTRE CONDUITE

Réglage de la suspension

AVERTISSEMENT

Régler les deux ressorts avant à la même longueur. Un réglage inégal peut entraîner une perte de maniabilité, de stabilité et/ou de maîtrise et accroître le risque d'accident.

La précharge de ressort peut varier selon le poids du conducteur. Pour modifier la précharge, tourner les cammes de précharge dans un sens ou dans l'autre pour comprimer les ressorts à la longueur voulue.

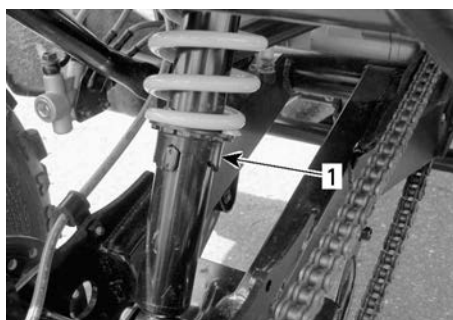
Raccourcir les ressorts pour une tenue de route plus ferme sur chemin cahoteux.

Allonger les ressorts pour une tenue de route plus souple sur chemin plat.



SUSPENSION AVANT

1. Même longueur des deux côtés



SUSPENSION ARRIÈRE

1. CAME de précharge

En lisant ce Guide du conducteur, n'oubliez pas :

AVERTISSEMENT

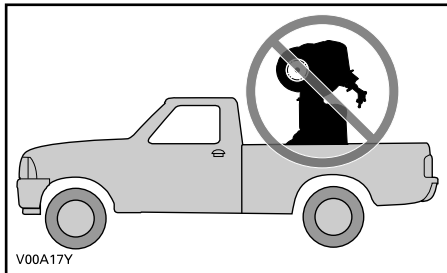
Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

TRANSPORT DU VÉHICULE

1. Lorsqu'on transporte le véhicule, il faut bien l'arrimer à la remorque ou dans la caisse de la camionnette avec les sangles appropriées. L'emploi de cordes ordinaires est déconseillé.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais remorquer ce véhicule derrière une voiture ou tout autre véhicule. Utiliser une remorque. Ne jamais basculer ce véhicule lorsqu'on le transporte. Il faut le transporter dans sa position normale de fonctionnement (sur ses quatre roues) et de sorte qu'il soit face à l'avant du véhicule qui le transporte.



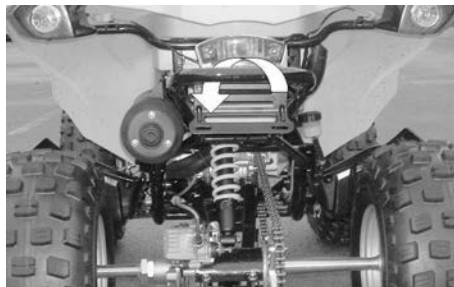
2. Mettre le robinet d'essence à la position OFF.
3. Placez le levier sélecteur en position MARCHE AVANT et actionnez le levier de verrouillage du frein.
4. Arrimer le devant du véhicule par le pare-chocs avant et l'arrière par le pare-chocs arrière.

AVIS

L'emploi d'autres points d'arrimage risquerait d'endommager le véhicule.



POINTS D'ARRIMAGE DES SANGLES AU PARE-CHOC AVANT



POINT D'ARRIMAGE DES SANGLES AU PARE-CHOC ARRIÈRE

5. Vérifiez que le siège est correctement verrouillé en position en tirant sur la partie arrière du siège. Même si vous entendez un claquement distinctif pendant l'installation, tirez toujours sur l'arrière et vers le haut pour confirmer le bon verrouillage.
6. Fixez fermement ou retirez tout accessoire installé qui pourrait se détacher pendant le transport.

⚠ AVERTISSEMENT

Assurez-vous que tous les sièges, les accessoires et le chargement sont correctement fixés. Retirez tout ce qui pourrait tomber sur la route et créer un danger pour les autres véhicules.

D'ENTRETIEN

PREMIÈRE INSPECTION

Ce véhicule doit faire l'objet d'un entretien après les 10 premières heures d'utilisation ou 300 km (200 mi), selon la première éventualité. Cet entretien doit être effectué par un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix. La première inspection est très importante et ne doit pas être négligée.

REMARQUE :

Cette inspection est aux frais du propriétaire du véhicule.

Date de l'inspection initiale

Signature du concessionnaire autorisé de véhicules hors route Can-Am, de l'atelier de réparation ou de la personne responsable du travail effectué

Nom du concessionnaire autorisé de véhicules hors route Can-Am, de l'atelier de réparation ou de la personne responsable du travail effectué

PREMIÈRE INSPECTION

Remplacer l'huile à moteur

Nettoyer le filtre d'huile à moteur

Inspecter le jeu des soupapes. Ajuster au besoin.

Inspecter le système d'échappement

Inspecter les joints d'étanchéité du moteur

Inspecter les fixations des supports de moteur

Inspecter le bouchon de radiateur

Effectuer un essai de pression du système de refroidissement

Inspecter le filtre à carburant

Inspectez les conduits d'alimentation et les raccords

Effectuer un essai de pression du réservoir de carburant

Inspecter le câble et la manette d'accélérateur. Ajuster au besoin.

Ajuster le carburateur

PREMIÈRE INSPECTION

Inspecter l'étrangleur

Inspecter la bougie. Ajuster au besoin.

Inspecter le calage de l'allumage

Inspecter la batterie

Inspecter les faisceaux de fils et les câbles

Inspecter et nettoyer les conduits d'admission et de sortie d'air de la boîte CVT

Inspecter l'huile de boîte de vitesses

Inspecter les roues dentées et la chaîne d'entraînement

Inspecter les écrous/goujons de roue

Inspecter les fixations du guidon

Inspecter la direction (colonne, roulement, etc.)

Inspecter les embouts de biellette de direction

Inspecter le parallélisme des roues avant

Inspecter le liquide de frein

Inspecter le câble de frein de stationnement. Ajuster au besoin.

CALENDRIER D'ENTRETIEN

L'entretien est très important pour maintenir le véhicule en bon état de marche. Le véhicule doit être entretenu conformément au programme d'entretien.

L'entretien approprié est la responsabilité du propriétaire. Une réclamation au regard de la garantie pourra être rejetée si, entre autres, le propriétaire ou l'opérateur a causé l'apparition de problèmes du fait d'un entretien ou d'une utilisation inapproprié(e).

Effectuez des vérifications périodiques et suivez le programme d'entretien. **L'entretien périodique ne dispense pas d'effectuer la vérification de préutilisation.**

Il est fortement recommandé de vérifier les codes de pannes comme première étape de l'entretien périodique.

AVERTISSEMENT

Si le véhicule n'est pas entretenu correctement conformément au programme et aux procédures d'entretien, celui-ci pourrait devenir dangereux à conduire.

Réglementation de l'EPA - véhicules canadiens et américains (É-U)

Un atelier de réparation ou une personne de votre choix peut effectuer l'entretien, le remplacement ou la réparation des dispositifs et systèmes de contrôle des émissions. Ces instructions ne nécessitent pas de composants ou le service de BRP ou d'un concessionnaire autorisé de véhicules hors route Can-Am.

Bien qu'un concessionnaire autorisé de véhicules hors route Can-Am ait une connaissance technique approfondie et des outils pour l'entretien de votre véhicule, la garantie relative aux systèmes antipollution n'est pas conditionnée à l'utilisation d'un concessionnaire autorisé de véhicules hors route Can-Am ou de tout autre établissement avec qui BRP a une relation commerciale.

L'entretien approprié est la responsabilité du propriétaire. Une réclamation au regard de la garantie pourra être rejetée si, entre autres, le propriétaire ou l'opérateur a causé l'apparition de problèmes du fait d'un entretien ou d'une utilisation inapproprié(e).

Pour les demandes de garantie en lien avec les systèmes antipollution, BRP limite le diagnostic et la réparation des pièces liées aux systèmes antipollution aux concessionnaires autorisés de véhicules hors route Can-Am. Pour plus d'informations, reportez-vous à la GARANTIE liée aux émissions selon l'EPA DES É.-U. dans la section de ce document portant sur la *garantie*.

Suivez les instructions pour les exigences en essence dans la sous-section Essence de ce guide. Même si l'essence contenant plus de dix pour cent en volume d'éthanol est facilement disponible, l'EPA a publié une interdiction sur l'utilisation de l'essence contenant plus de 10 % en volume d'éthanol et elle s'applique à ce véhicule. L'utilisation d'une essence contenant plus de 10 % vol d'éthanol avec ce moteur risque d'endommager le système de contrôle des émissions.

Entretien après chaque utilisation dans un environnement extrême

- Rincez l'ensemble du véhicule à l'eau douce.
- Nettoyez le ou les filtres à air de la boîte de vitesses CVT.
- Remplacez le couvercle de la boîte CVT. Drainez le couvercle et nettoyez-le en cas d'eau ou de boue.
- Vérifiez l'état du filtre à air du moteur. Nettoyez le boîtier du filtre à air du moteur si vous trouvez de l'eau ou de la boue.
- Vérifiez visuellement s'il y a de l'eau dans le tuyau de ventilation de la boîte de vitesses, le différentiel avant et la transmission finale arrière. Amenez le véhicule chez votre concessionnaire Can-Am hors route agréé pour effectuer une inspection et un entretien si de l'eau est présente.
- Nettoyez l'amortisseur pour éviter qu'il ne soit endommagé par la poussière ou la saleté.
- Nettoyez les soufflets d'arbre de transmission.

Conditions poussiéreuses extrêmes

Si votre véhicule est utilisé dans les conditions suivantes, reportez-vous à la section **Utilisation intensive** du calendrier d'entretien :

- transport répété de charges à plus de 75 % de la capacité maximale.
 - L'augmentation de la charge de travail appliquée au système d'entraînement réduit la durée de vie de l'huile dans les différentiels, la boîte de vitesses/transmission et le moteur. Cela réduit la longévité des composants internes s'ils ne sont pas remplacés plus fréquemment.
- Conduire à des vitesses excessives pendant une période prolongée.

Une utilisation utilitaire ou professionnelle supérieure à la moyenne nécessite un remplacement plus fréquent des fluides et des composants d'usure qu'une utilisation sur piste, récréative ou utilitaire occasionnelle.

Instructions d'entretien du filtre à air

L'entretien du filtre à air doit être ajusté en fonction des conditions d'utilisation.

La fréquence d'entretien du filtre à air doit être augmentée selon les conditions de poussière suivantes:

- Conduite sur sable sec
- Conduite sur des surfaces poussiéreuses sèches
- Conduite sur des surfaces enneigées
- Conduite sur des sentiers de gravier sec ou dans des conditions semblables.

La conduite en groupe dans de telles conditions exige une augmentation de la fréquence d'entretien du filtre à air.

REMARQUE :

Un préfiltre accessoire doit être utilisé pour éviter l'accumulation de neige lorsque le véhicule est utilisé dans de telles conditions. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé pour plus de détails.

Calendrier d'entretien

Assurez-vous d'effectuer l'entretien approprié aux intervalles recommandés comme indiqué dans les tableaux. Certains éléments du programme d'entretien doivent être effectués en fonction du calendrier, quelle que soit la distance ou le temps de fonctionnement.

Tous les 500 km (300 mi) ou 25 heures (le premier événement prévalant).

Effectuez toutes les étapes indiquées dans la *vérification de préutilisation*

Inspecter et nettoyer le filtre de soupape d'injection d'air (plus souvent dans des conditions de conduite poussiéreuses)

Inspecter les écrous/goujons de roue

Inspecter les embouts de biellette de direction

Inspecter les joints à rotule

Inspecter le liquide de frein

Inspecter le câble de frein de stationnement. Ajuster au besoin.

Inspecter les plaquettes de frein (plus souvent dans des conditions d'utilisation plus rigoureuses comme dans des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés, humides ou boueux)

Tous les 1 000 km (600 mi) ou 50 heures (le premier événement prévalant).

Effectuez toutes les étapes indiquées dans la *vérification de préutilisation*

Nettoyer le filtre d'huile à moteur

Inspecter et nettoyer les conduits d'admission et de sortie d'air de la boîte CVT

Inspecter et lubrifier le câble et la manette d'accélérateur Ajuster au besoin.

Inspecter le calage de l'allumage

Inspecter la batterie

Inspecter les amortisseurs

Bras de suspension double

Inspecter les fixations de la carrosserie et du châssis

Effectuer après les premiers 2 000 km (1 200 mi) ou 100 heures ou 1 an (selon la première éventualité).

Effectuez toutes les étapes indiquées dans la *vérification de préutilisation*

Remplacer l'huile à moteur

Remplacer le filtre à air (plus souvent dans des conditions de conduite poussiéreuses)

Inspecter le système d'échappement

Nettoyer le pare-étincelles du silencieux

Inspecter les joints d'étanchéité du moteur

Inspecter les fixations des supports de moteur

Inspecter le liquide de refroidissement du moteur (toutes les 100 heures, vérifier l'efficacité du liquide de refroidissement)

Inspectez la courroie d'entraînement

Inspecter et nettoyer les poulies motrices et menées

Inspecter le filtre à carburant

Inspectez les conduits d'alimentation et les raccords

Effectuer un essai de pression du réservoir de carburant

Ajuster le carburateur

Remplacer la bougie Vérifiez l'écartement des électrodes de la bougie d'allumage.

Inspecter les faisceaux de fils et les câbles

Inspecter les roues dentées et la chaîne d'entraînement

Inspecter les roulements de roue

Inspecter les fixations du guidon

Inspecter la direction (colonne, roulement, etc.) (plus souvent dans des conditions d'utilisation plus rigoureuses comme dans des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés, humides ou boueux)

Inspecter le parallélisme des roues avant

Inspecter le bras oscillant

Inspecter le système de freinage (disques, boyaux, etc.)

Inspecter le châssis

**Tous les 4 000 km (2 400 mi) ou
200 heures ou deux (2) ans (selon la première éventualité)**

Effectuez toutes les étapes indiquées dans la *vérification de préutilisation*

Inspecter le jeu des soupapes. Ajuster au besoin.

Remplacez le liquide de refroidissement

Inspecter le bouchon de radiateur

Effectuer un essai de pression du système de refroidissement

Remplacez l'huile de la boîte de vitesses.

Remplacez le filtre à carburant

Remplacez le liquide de frein

Dossiers de maintenance

Envoyez une copie du dossier d'entretien à BRP si nécessaire.

Prélivraison	
Numéro de série : _____ Kilométrage : _____ Heures : _____ Date : _____ Numéro du concessionnaire : _____ Remarques : _____ _____	Signature :
Référez-vous au bulletin de prélivraison du véhicule pour les procédures d'installation détaillées	

PREMIÈRE inspection	
Kilométrage : _____ Heures : _____ Date : _____ Numéro du concessionnaire : _____ Remarques : _____ _____	Signature :
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : _____	Signature :
Heures : _____	
Date : _____	
Numéro du concessionnaire : _____	
Remarques : _____	

Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : _____	Signature :
Heures : _____	
Date : _____	
Numéro du concessionnaire : _____	
Remarques : _____	

Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : _____	Signature :
Heures : _____	
Date : _____	
Numéro du concessionnaire : _____	
Remarques : _____	

Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service

Kilométrage :

Heures :

Date :

Numéro du
concession
naire :

Remarques :

Signature :

Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur

Service

Kilométrage :

Heures :

Date :

Numéro du
concession
naire :

Remarques :

Signature :

Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur

Service	
Kilométrage : _____ Heures : _____ Date : _____ Numéro du concessionnaire : _____ Remarques : _____ _____	Signature : _____
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service

Kilométrage :

Heures :

Date :

Numéro du
concession
naire :

Remarques :

Signature :

Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur

Service

Kilométrage :

Heures :

Date :

Numéro du
concession
naire :

Remarques :

Signature :

Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur

Service	
Kilométrage : _____ Heures : _____ Date : _____ Numéro du concessionnaire : _____ Remarques : _____ _____	Signature : _____
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : _____	Signature :
Heures : _____	
Date : _____	
Numéro du concessionnaire : _____	
Remarques : _____	

Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : _____	Signature :
Heures : _____	
Date : _____	
Numéro du concessionnaire : _____	
Remarques : _____	

Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : _____ Heures : _____ Date : _____ Numéro du concessionnaire : _____ Remarques : _____ _____	Signature : _____
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

PROCÉDURES D'ENTRETIEN

Cette section comprend des consignes d'entretien de base.

⚠ AVERTISSEMENT

Arrêtez le moteur et suivez ces procédures lors d'un entretien. Si vous ne suivez pas les procédures d'entretien appropriées, vous risquez d'être blessé par des pièces chaudes ou mobiles, l'électricité, des produits chimiques, etc.

⚠ AVERTISSEMENT

Remplacez toujours les dispositifs de verrouillage enlevés par des neufs (languettes de verrouillage, attaches autobloquantes, etc.).

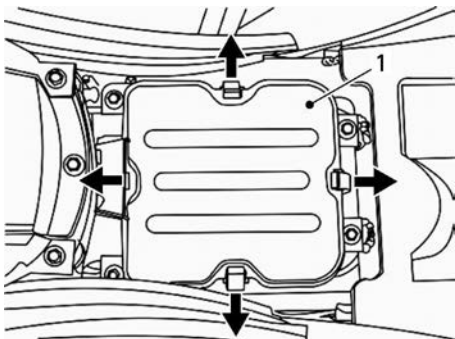
Filtre à air

Retrait du filtre à air

AVIS

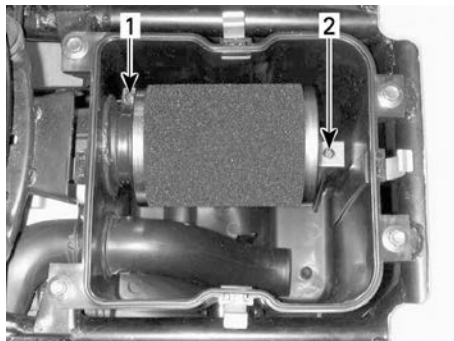
N'enlevez ou ne modifiez jamais les composants du boîtier de filtre à air. Le moteur est étalonné en fonction de ces composants. Ne pas respecter cette consigne peut amoindrir les performances du moteur ou l'endommager.

1. Enlevez le siège.
2. Dégagez les fixations et enlevez le couvercle du boîtier de filtre à air.



1. Couvercle de boîtier de filtre à air

3. Desserrer la fixation, retirer la vis de fixation, puis enlever le filtre à air.



1. Collier
2. Vis de fixation

Nettoyage du filtre à air

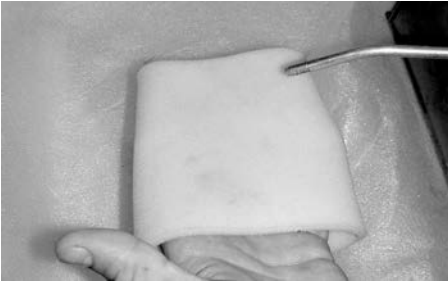
1. Vaporisez l'intérieur et l'extérieur de l'élément filtrant en mousse avec un bon nettoyant pour filtre à air.

Nettoyant de filtre à air



TYPIQUE - VAPORISER DU NETTOYEUR À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR DU FILTRE EN MOUSSE

2. Laissez agir pendant 3 minutes.
3. Comme indiqué sur le récipient du nettoyant de filtre à air (UNI), rincez à l'eau.
4. Faites complètement sécher le filtre en mousse.



TYPIQUE - SÉCHAGE

REMARQUE :

Une seconde application peut être nécessaire pour les filtres très sales.

5. Lorsque le filtre est sec, il faut le huiler à nouveau.

Huile pour filtre à air



TYPIQUE - HUILER LE FILTRE EN MOUSSE

AVIS

Si le filtre n'est pas bien entretenu et/ou bien huilé, cela pourrait réduire les performances du moteur ou lui causer des dommages importants.

Installer le filtre à air

1. Réinstallez toutes les pièces dans l'ordre inverse de leur retrait.

AVIS

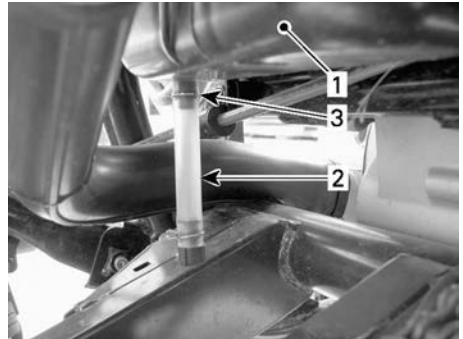
S'assurer de bien installer le couvercle du boîtier de filtre à air.

Boîtier de filtre à air**Vidange du boîtier du filtre à air**

AVIS

N'enlevez ou ne modifiez jamais les composants du boîtier de filtre à air. La carburation du moteur est réglée spécifiquement en fonction de ces composants. Ne pas respecter cette consigne peut amoindrir les performances du moteur ou l'endommager.

1. Vérifier périodiquement si le tube de vidange du boîtier de filtre à air contient un liquide ou des dépôts.



1. Boîtier de filtre à air
2. Tube de vidange
3. Collier

2. En présence de liquide ou des dépôts, pressez et déposez la fixation.
3. Retirer le tube de vidange et le vider.

AVIS

Ne pas démarrer le moteur s'il y a du liquide ou des dépôts dans le tube de vidange.

- En cas de présence de liquide ou de dépôts, le filtre à air doit être inspecté, séché et éventuellement remplacé en fonction de son état.

Huile à moteur

Huile moteur recommandée

BRP recommande en tout temps l'utilisation de son huile XPS ou d'une huile équivalente.

Les dommages causés par l'utilisation d'une huile qui ne convient pas pour ce moteur peuvent ne pas être couverts par la garantie limitée BRP.

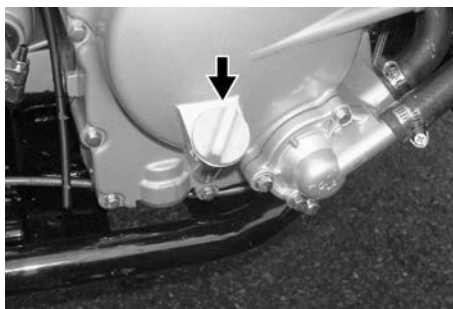
Huile de moteur recommandée XPS	
Usage général	Huile synthétique 5W40 XPS
Basse température	Huile synthétique 0W40 XPS
Haute température	Huile synthétique 10W50 XPS
Si l'huile de moteur XPS recommandée n'est pas disponible	
Utilisez une huile de boîte de vitesses SAE 4 temps qui respecte ou dépasse les spécifications industrielles suivantes.	
Vérifiez toujours l'étiquette de certification de service API sur le récipient d'huile afin de vous assurer qu'elle comporte au moins l'une des classes ci-dessus.	
<ul style="list-style-type: none"> Classification de service API SN et JASO MA2 	

Niveau d'huile moteur

AVIS

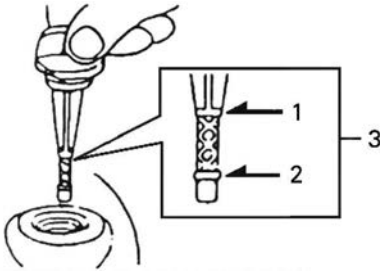
Vérifier le niveau d'huile souvent et ajuster au besoin. Évitez tout remplissage excessif. Un niveau d'huile inapproprié risque d'endommager sérieusement le moteur. Essayez de renverser de l'huile.

- Stationnez le véhicule sur une surface de niveau.
- Laisser le moteur refroidir.
- Inspectez visuellement la zone du moteur pour détecter les fuites.



CÔTÉ DROIT DU MOTEUR

- Nettoyez la zone autour de la jauge.
- Dévissez la jauge du niveau d'huile, retirez-la et essuyez-la avec un chiffon. Faites attention de ne pas perdre le joint torique.
- Réinsérer la jauge (ne pas la visser à fond).
- Retirez la jauge et vérifiez le niveau d'huile. Le niveau d'huile doit arriver à égalité ou près de la marque de maximum.



1. Plein
2. Ajouter
3. Plage de fonctionnement

8. Pour ajouter de l'huile :

1. Utilisez un entonnoir pour ajouter un peu d'huile recommandée à la fois et éviter tout déversement.
2. Versez une petite quantité d'huile et revérifiez le niveau.
3. Répéter cette opération jusqu'à ce que le niveau d'huile atteigne la marque supérieure de la jauge.

AVIS

Évitez tout remplissage excessif.

9. Vérifiez le bon état du joint torique. Remplacez-le si nécessaire.
10. Remettez la jauge d'huile en place et serrez-la correctement.

Remplacement de l'huile du moteur

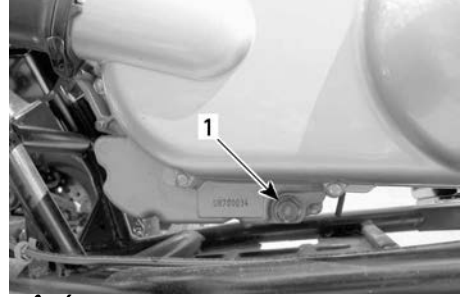
La vidange doit être faite quand le moteur est tiède.

⚠ ATTENTION

L'huile moteur peut être brûlante. Pour éviter de se brûler, ne pas enlever le bouchon de vidange d'huile ni le couvercle du filtre d'huile quand le moteur est chaud. Attendre que l'huile moteur tiédisse.

1. Stationnez le véhicule sur une surface de niveau.

2. Enlevez la jauge de niveau d'huile.
3. Nettoyez la surface autour du bouchon de vidange.
4. Placez un bac de récupération sous la zone du bouchon de vidange du moteur.
5. Dévisser le bouchon de vidange.



CÔTÉ GAUCHE, SOUS LE COUVERCLE DE LA TRANSMISSION CVC

1. Bouchon de vidange d'huile
6. Attendre assez longtemps pour que toute l'huile s'écoule du moteur.
7. Nettoyer le filtre d'huile.
8. Nettoyer la rondelle du bouchon de vidange et vérifier son état; la remplacer au besoin.
9. Nettoyer le moteur et les surfaces de contact du bouchon de vidange, puis remettre le bouchon et la rondelle en place. Serrez au couple prescrit.

Couple de serrage

Bouchon de vidange	39 ± 4 Nm (29 ± 3 lbf-pi)
--------------------	------------------------------

10. Remplir le moteur de la quantité spécifiée d'huile moteur recommandée. Reportez-vous aux *Spécifications techniques* pour vérifier la contenance d'huile maximale.

REMARQUE :

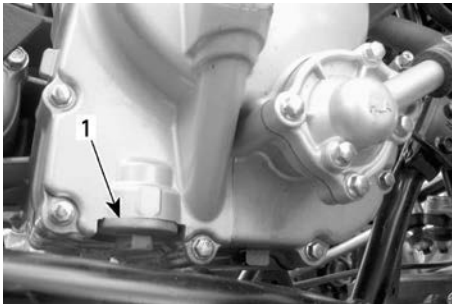
La quantité d'huile moteur est aussi inscrite sur la jauge.

11. Démarrez le moteur et laissez-le tourner au ralenti quelques minutes. S'assurer que la crépine d'huile et que le bouchon de vidange d'huile ne fuient pas.
12. Arrêtez le moteur. Attendre un instant pour permettre à l'huile de s'écouler dans le carter, et vérifier à nouveau le niveau d'huile. Parfaire le niveau d'huile, au besoin.
13. Éliminer l'huile usée conformément à la réglementation locale sur l'environnement.

Crépine du réservoir d'huile

Nettoyage du filtre d'huile à moteur

1. Dévisser le couvercle de la crépine d'huile.
2. Attendre assez longtemps pour permettre à l'huile de s'écouler de la crépine d'huile.
3. Retirer la crépine d'huile et le ressort.

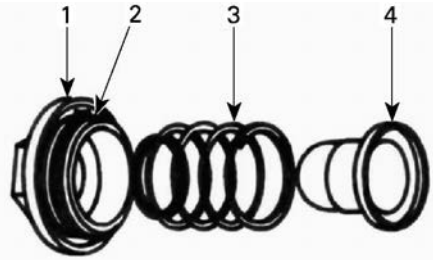


CÔTÉ DROIT DU MOTEUR

1. Couvercle de la crépine d'huile
4. Pour nettoyer la crépine, utiliser un solvant, puis l'assécher avec de l'air comprimé.

REMARQUE :

Vérifier le joint torique du couvercle et le remplacer au besoin.



TYPIQUE

1. Couvercle
2. Joint d'étanchéité
3. Ressort
4. Crépine
5. Essayez toute huile renversée sur le moteur.
6. Réinstaller la crépine d'huile, le ressort et le joint torique.
7. Serrez le couvercle au couple recommandé.

Couple de serrage	
Vis du couvercle du filtre	$15 \pm 1,5 \text{ Nm}$ ($133 \pm 13 \text{ lbf-po}$)

Radiateur

Inspection du radiateur

1. Avant chaque promenade, vérifier périodiquement si le radiateur est propre.
2. Examinez les ailettes du radiateur. Elles doivent être propres, sans traces de boue, de saleté, de feuilles ni d'autres dépôts pouvant empêcher le radiateur d'assurer un bon refroidissement.

Nettoyage du radiateur

1. Éliminer le plus de dépôts possible avec les mains. Si vous disposez d'eau à proximité, essayez de rincer les ailettes du radiateur.
2. Dans la mesure du possible, utilisez un tuyau d'arrosage pour rincer les ailettes.

⚠ ATTENTION

Ne nettoyez jamais le radiateur avec vos mains lorsqu'il est chaud. Laissez-le d'abord refroidir.

AVIS

Vous devez être prudent quand il s'agit de nettoyer les ailettes du radiateur. N'utilisez aucun objet ou outil pouvant les endommager. Les ailettes sont très minces, conçues pour favoriser un refroidissement efficace. **SI ON UTILISE UN BOYAU POUR LES LAVER, S'ASSURER QUE LA PRESSION D'EAU EST FAIBLE. NE JAMAIS UTILISER UN NETTOYEUR HAUTE PRESSION.**

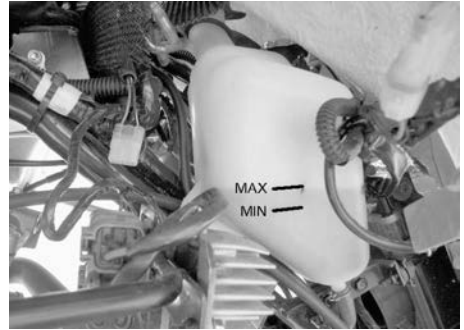
3. Si le moteur surchauffe, même avec un radiateur propre, consultez un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.

Liquide de refroidissement**Niveau de liquide de refroidissement****⚠ AVERTISSEMENT**

Vérifiez le niveau de liquide de refroidissement quand le moteur est froid. N'ajoutez jamais de liquide dans le système de refroidissement quand le moteur est chaud.

AVIS

Ne pas faire fonctionner le véhicule avec un bas niveau de liquide de refroidissement. Une surchauffe peut s'ensuivre, causant de graves dommages au moteur.

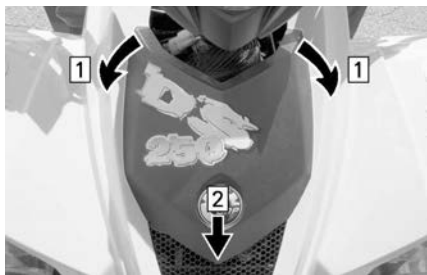
**NIVEAU DE LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT**

1. Stationnez le véhicule sur une surface de niveau.
2. Par le passage de roue avant droit, vérifiez le niveau du liquide de refroidissement dans le réservoir. Le liquide de refroidissement doit se trouver entre les repères de niveau MIN. et MAX. du réservoir de liquide de refroidissement.

REMARQUE :

Lorsque vous vérifiez le niveau du liquide de refroidissement à une température inférieure à 20 °C (68 °F), il peut être légèrement inférieur à la marque MIN.

3. Pour ajouter du liquide de refroidissement :
 1. Soulevez la partie arrière du couvercle d'accès des ailes avant pour sortir les languettes des œillets en caoutchouc.
 2. Tirez le couvercle vers l'avant, puis vers le haut pour libérer les languettes inférieures de l'aile avant.



1. Tirer les languettes avant des œillets en caoutchouc.
2. Tirer le couvercle vers l'avant puis le soulever pour le retirer.
3. Ajoutez du liquide de refroidissement jusqu'à la marque MAX, au besoin. Utilisez un entonnoir pour éviter de renverser du liquide.

AVIS

Évitez tout remplissage excessif.

4. Remettez en place et vissez le bouchon.
5. Réinstaller le couvercle d'accès de l'aile avant.
4. Si on ajoute du liquide de refroidissement dans le réservoir, vérifier aussi le niveau dans le radiateur. Ajoutez du liquide au besoin.

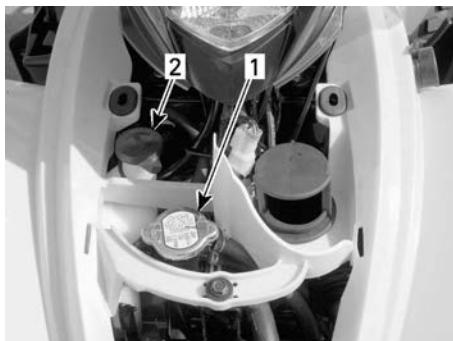
⚠ AVERTISSEMENT

Pour éviter de vous brûler, ne retirez pas le bouchon du radiateur quand le moteur est chaud.

REMARQUE :

Si le système de refroidissement a souvent besoin de liquide de refroidissement, cela est l'indication d'une fuite ou d'une anomalie du moteur. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am autorisé.

5. Pour accéder au radiateur, retirez le couvercle d'accès de l'aile avant.



TYPIQUE

1. Bouchon du radiateur
2. Bouchon du réservoir de liquide de refroidissement

Liquide de refroidissement recommandé

Liquide de refroidissement recommandé XPS

Liquide de refroidissement prémélangé XPS à durée de vie prolongée

Si le liquide de refroidissement XPS recommandé n'est pas disponible

Mélange d'eau distillée et d'antigel (50 % d'eau distillée et 50 % d'antigel).

AVIS

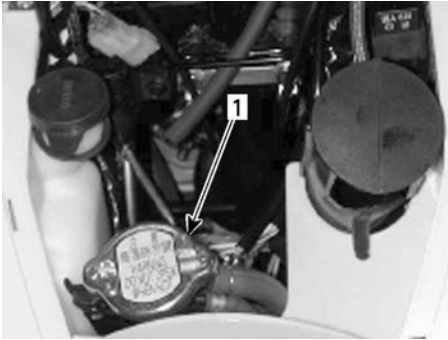
Utilisez un antigel à base d'éthylène glycol comportant des agents anticorrosion destinés spécifiquement aux moteurs à combustion interne en aluminium.

Remplacement du liquide de refroidissement

⚠ AVERTISSEMENT

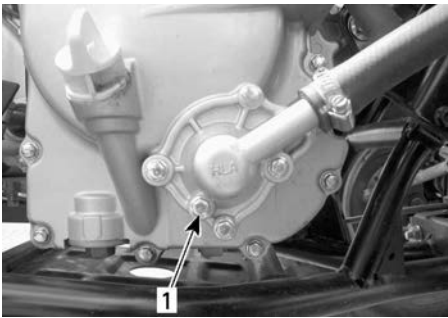
Pour éviter des brûlures potentielles, ne retirez pas le bouchon du radiateur ou ne desserrez pas le bouchon de vidange lorsque le moteur est chaud.

1. Retirer le couvercle d'accès de l'aile avant.
2. Tourner le bouchon du radiateur dans le sens contraire des aiguilles d'une montre et le retirer.



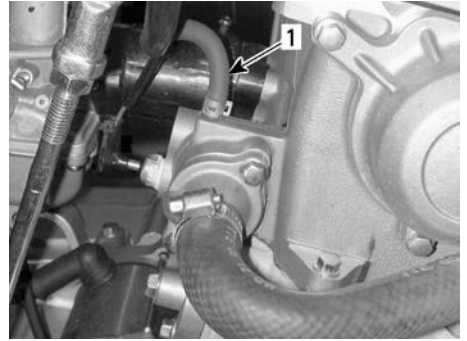
1. Bouchon du radiateur

3. Dévisser le bouchon de vidange du système de refroidissement sur le côté droit du moteur et vidanger le liquide de refroidissement dans un contenant approprié.



1. Bouchon de vidange du système de refroidissement

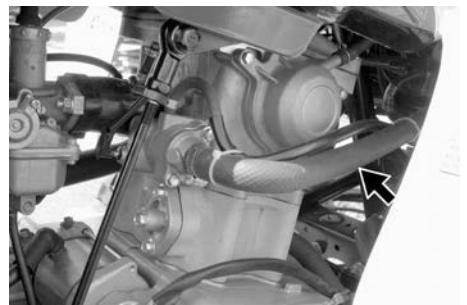
4. Débrancher le flexible de dérivation du haut du boîtier du thermostat.



1. Flexible de dérivation

5. Vidanger complètement le système et réinstaller le bouchon de vidange.
6. Pincez le tuyau entre le radiateur et le boîtier du thermostat.

<p>Grand pince-boyau (N/P 529032500)</p>	
--	--



EMPLACEMENT DU PINCE-BOYAU.

7. Lever l'avant du véhicule suffisamment pour soulever les roues avant du sol.
8. Remplir le radiateur jusqu'à ce que le liquide de refroidissement sorte du raccord du flexible de dérivation du boîtier du thermostat.
9. Installer le flexible de dérivation, puis enlever le pince-boyau.

REMARQUE :

Si aucun liquide de refroidissement ne sort du raccord du flexible de dérivation, pincer la durite inférieure du radiateur jusqu'à ce que du liquide de refroidissement sorte.

10. Remplir complètement le radiateur.
11. Vérifier le niveau de liquide de refroidissement dans le réservoir et parfaire le niveau au besoin.
12. Faites tourner le moteur au ralenti sans remettre le bouchon du radiateur. Ajoutez lentement du liquide de refroidissement au besoin.
13. À cette étape, attendez que le moteur atteigne sa température de fonctionnement normale. Appuyer sur l'accélérateur deux ou trois fois. Ajouter ensuite du liquide de refroidissement au besoin.
14. Remettre le bouchon du radiateur. Vérifiez si les connexions présentent des fuites et s'il y a assez de liquide de refroidissement dans le réservoir.
15. Réinstaller le couvercle d'accès.

Pare-étincelles

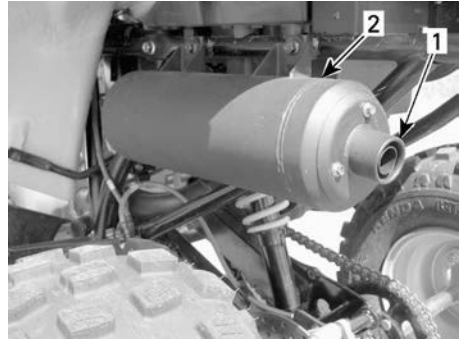
Nettoyage du pare-étincelles

Le silencieux doit être purgé périodiquement de toute accumulation de calamine.

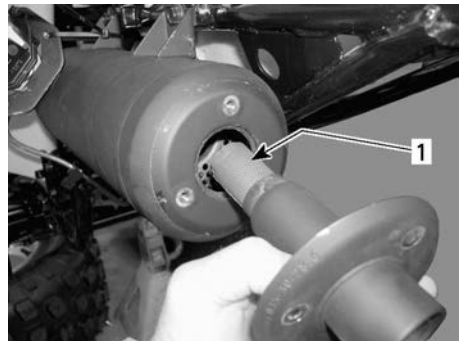
⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais faire cette opération immédiatement après une période de fonctionnement du moteur, car l'échappement est alors brûlant. Portez des lunettes de protection et des gants. Respectez toutes les lois et réglementations en vigueur.

1. Placez le levier sélecteur en position MARCHE AVANT et actionnez le levier de verrouillage du frein.
2. Retirer le pare-étincelles du silencieux.



1. Retirer l'embout du silencieux.
2. Silencieux



1. Pare-étincelles

3. Éliminez les dépôts de carbone du pare-étincelles avec une brosse.

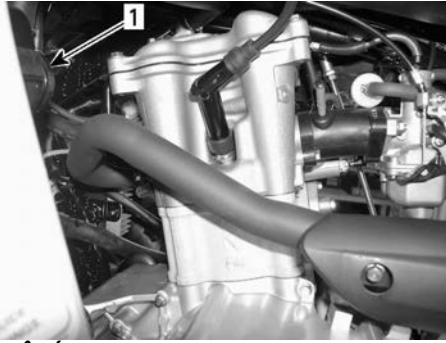
REMARQUE :

Utilisez une brosse souple et faites attention à ne pas endommager le pare-étincelles.

4. Réinstaller le pare-étincelles à l'intérieur du silencieux.

Soupape d'injection d'air

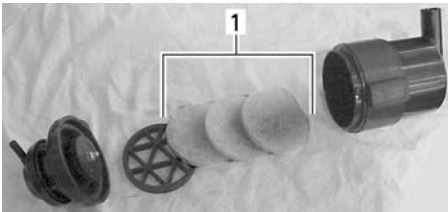
Nettoyage du filtre de la soupape d'injection d'air



CÔTÉ GAUCHE DU MOTEUR

1. Soupape d'injection d'air

1. Débrancher les flexibles de la soupape d'injection d'air.
2. Retirer la soupape d'injection d'air de son support.
3. En maintenant une moitié de la soupape, tourner l'autre moitié en sens antihoraire pour l'ouvrir.



1. Filtres

4. Verser le nettoyant de filtre à air dans un seau. Mettre les filtres à y tremper.
5. Pendant que les filtres en mousse trempent, nettoyer l'intérieur du boîtier de filtre à air.
6. Rincer les filtres avec de l'eau chaude jusqu'à ce que toute la solution de nettoyage disparaisse, puis laisser les filtres sécher complètement.

REMARQUE :

Si les filtres à air sont toujours sales, les remplacer par des filtres neufs.

7. Une fois le nettoyage terminé, bien réinstaller les pièces enlevées dans l'ordre inverse de leur dépose.

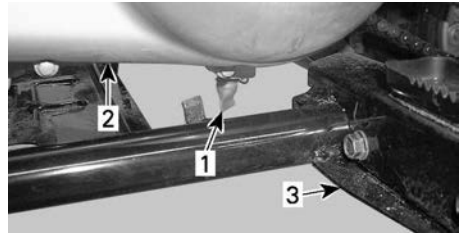
Courroie d'entraînement

Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé pour qu'il inspecte et remplace la courroie d'entraînement.

Boîtier de la transmission CVT

Vidange du boîtier de la CVT

1. Chaque fois que l'on soupçonne que de l'eau s'est infiltrée dans le couvercle de la boîte CVT, vider le carter de boîte CVT en retirant le tube de vidange.



1. Tube de vidange de couvercle de boîte CVT
2. Couvercle de la boîte de vitesses CVT
3. Marchepied gauche

Huile de la boîte de vitesses

Huile de boîte de vitesses recommandée

Huile de boîte de vitesses XPS recommandée
Huile minérale Premium pour carter de chaîne
Produit alternatif, ou de remplacement si un produit XPS n'est pas disponible
Huile SAE 75W90 pour boîte de vitesses

AVIS

Lors de l'entretien, ne pas utiliser d'autres huiles que celle recommandée.

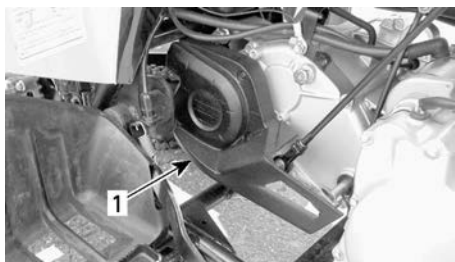
Niveau d'huile de boîte de vitesses

Aucune jauge n'est fournie pour ce véhicule, donc le niveau ne peut pas être vérifié.

La seule manière de vérifier que le niveau est correct est de vidanger la boîte de vitesses et de la remplir de la quantité prescrite d'huile de boîte de vitesses.

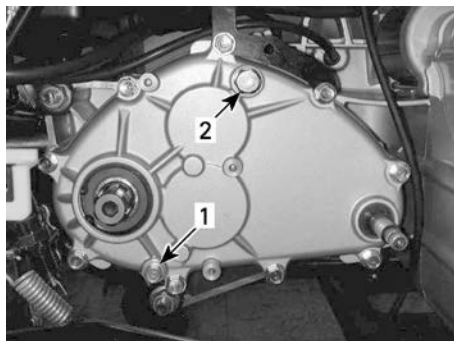
Remplacez l'huile de la boîte de vitesses

1. Stationnez le véhicule sur une surface de niveau.
2. Retirer le protecteur de chaîne d'entraînement.



1. Protecteur de chaîne d'entraînement

3. Nettoyer les zones de remplissage et du bouchon de vidange.
4. Retirer le bouchon de remplissage et la rondelle de la boîte de vitesses.
5. Placer un bac de récupération sous le bouchon de vidange de la boîte de vitesses, puis retirer le bouchon de vidange.



1. Bouchon de vidange de boîte de vitesses
2. Bouchon de remplissage de boîte de vitesses

REMARQUE :

Pour vider complètement la boîte de vitesses, pencher le véhicule vers la droite à l'aide d'un cric placé sous le repose-pied gauche.

6. Une fois la boîte de vitesses vidangée, remettre le bouchon de vidange doté d'une rondelle neuve. Serrez au couple prescrit.

Couple de serrage

Bouchon de vidange	9 ± 1 Nm (80 ± 9 lbf-po)
--------------------	--------------------------------------

7. Retirer le cric du dessous du repose-pied gauche.

AVIS

Aucune jauge n'est fournie pour ce véhicule, donc le niveau de la boîte de vitesses ne peut pas être vérifié. S'assurer que la boîte de vitesses est complètement vidangée avant de la remplir à nouveau de la quantité spécifiée d'huile recommandée.

- Effectuez le remplissage avec l'huile moteur recommandée.

REMARQUE :

La quantité d'huile de boîte de vitesses est aussi inscrite sur le couvercle de boîte de vitesses.

AVIS

Ne pas utiliser d'autres huiles que celle recommandée lors de l'entretien.

- Remettre le bouchon de remplissage. Serrez au couple prescrit.

Couple de serrage

Bouchon de remplissage	$39 \pm 4 \text{ Nm}$ ($29 \pm 3 \text{ lbf}\cdot\text{pi}$)
------------------------	---

Câble d'accélérateur**Inspection du câble de l'accélérateur**

- Inspecter le câble d'accélérateur pour déceler s'il est pincé, effiloché ou usé de manière excessive. S'assurer du bon mouvement du câble.

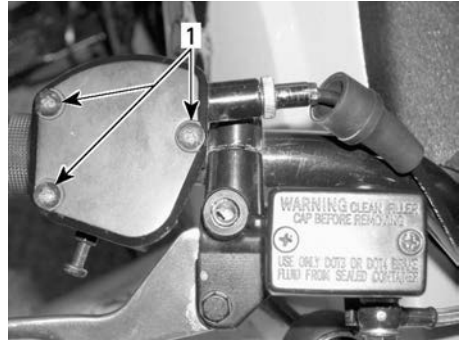
⚠ AVERTISSEMENT

Le câble d'accélérateur doit être remplacé s'il est usé, effiloché ou endommagé.

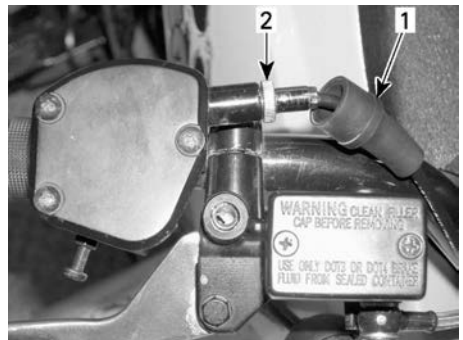
Lubrification du câble d'accélérateur.**⚠ AVERTISSEMENT**

Utilisez toujours un lubrifiant à base de silicone. L'utilisation d'un autre lubrifiant (tel qu'un lubrifiant à base d'eau) peut provoquer le collage ou la rigidité du ou des câbles ou du levier.

- Ouvrez le logement de la manette d'accélérateur.



- Déposer les vis
- Glisser le protecteur de caoutchouc pour découvrir le dispositif de réglage de câble d'accélérateur.
- Dévisser le contre-écrou du dispositif de réglage de câble, puis visser le régleur pour détendre le câble.



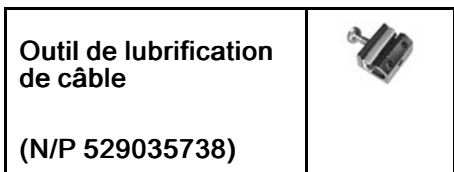
- Protecteur de caoutchouc
- Dispositif de réglage du câble

- Retirer le câble de la manette d'accélérateur.

REMARQUE :

Glisser le câble par la fente de l'attache et retirer l'extrémité du câble de l'attache.

- Retirer le couvercle du carburateur sur le dessus du carburateur.
- Positionner le couvercle du carburateur à l'écart du corps de carburateur et placer un chiffon sous le couvercle pour absorber l'excès de carburant.
- Installer l'outil de lubrification de câble sur le câble.



- Insérer l'aiguille de la pompe aéro-sol dans le trou de lubrification du câble.

REMARQUE :

Mettre un chiffon autour de l'outil de lubrification de câble pour éviter de répandre du lubrifiant.

- Ajouter du lubrifiant jusqu'à ce qu'il sorte par l'extrémité du câble près de l'accélérateur.
- Laisser le câble pendre pendant environ 15 minutes ou jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de lubrifiant qui coule du câble.
- Réinstaller le couvercle du carburateur.
- Réinstallez et réglez le câble.

Réglage du câble d'accélérateur

- Vérifier le jeu de la manette d'accélérateur, et ajuster au besoin.

REMARQUE :

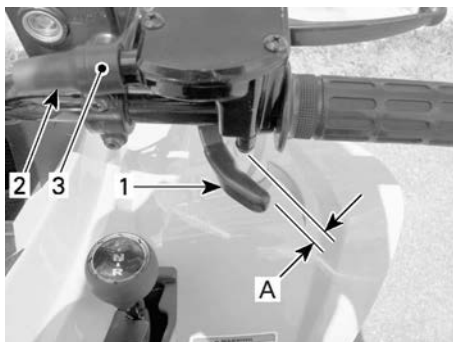
Si le réglage requis ne peut pas être obtenu, adressez-vous à un concessionnaire Can-Am autorisé.

- Le jeu normal de la manette des gaz est de 1 à 3 mm (0,039 à 0,118 po).

REMARQUE :

Mesurez le jeu à l'extrémité de la manette d'accélération.

- Régler le câble, glisser le protecteur de caoutchouc vers l'arrière pour exposer le dispositif de réglage de câble d'accélérateur.
- Desserrer le contre-écrou, puis tourner le dispositif de réglage pour obtenir un jeu approprié de la manette d'accélérateur.
- Serrez l'écrou de blocage et réinstallez le protecteur.



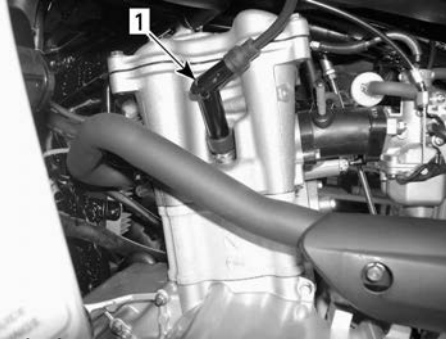
RÉGLAGE DU JEU DE LA MANETTE D'ACCÉLÉRATEUR

- Manette d'accélérateur
 - Protecteur
 - Dispositif de réglage du câble
-
- Réglage du jeu
 - Le levier sélecteur en position point mort « N », faire démarrer le moteur.
 - Vérifiez si le câble d'accélérateur est bien réglé en tournant le guidon complètement à droite, puis complètement à gauche. Si le régime du moteur augmente, réglez de nouveau le jeu de la manette d'accélérateur.
 - S'assurer que le câble d'accélérateur est acheminé correctement et n'est pas pincé lorsque l'on tourne le guidon.

Bougies

Retrait de la bougie

1. Débrancher le câble de bougie de la bougie d'allumage.
2. Dévisser la bougie d'un tour.
3. Si possible, nettoyer la bougie et la culasse à l'air comprimé.
4. Dévisser la bougie complètement et la retirer du moteur.



CÔTÉ GAUCHE DU MOTEUR

1. Bougie

Installation de la bougie

1. Avant l'installation, vérifier si la surface de contact de la culasse et de la bougie n'est pas sale.
2. Avec une jauge d'épaisseur, réglez l'écartement des électrodes à 0,8 mm (0,031 po).
3. Appliquer du lubrifiant antigrippage sur les filets de bougie.

Loctite 767 (lubrifiant antigrippant)

4. Serrer la bougie à la main dans la culasse, puis avec une clé dynamométrique et une douille appropriée.
5. Serrer la bougie au couple spécifié.

Couple de serrage

Bougie

11 ± 1 Nm
(97 ± 9lbf-po)

Batterie

Pour accéder à la batterie, retirer le siège.

Entretien de la batterie

⚠ ATTENTION

Ne chargez jamais la batterie pendant qu'elle est dans le véhicule.

Ces véhicules sont munis d'une batterie VRLA, ce qui signifie « Valve Regulated Lead Acid » ou « au plomb-acide à régulation par soupape ». Cette batterie ne requiert aucun entretien; il n'est pas nécessaire d'ajouter de l'eau pour ajuster le niveau d'électrolyte.

AVIS

Ne retirez jamais le capuchon d'étanchéité de la batterie.

Inspection de la batterie

1. Inspecter les connexions de la batterie pour vérifier qu'elles sont bien serrées et propres.
2. Inspecter le support de la batterie

Enlèvement de la batterie

1. Débrancher le câble NOIR (-).

AVIS

Toujours débrancher le câble négatif NOIR (-) de la batterie en premier.

2. Débrancher le câble ROUGE (-).
3. Retirer la sangle de retenue.
4. Retirer la batterie du véhicule.

Nettoyage de la batterie

1. Nettoyer la batterie, son boîtier, les câbles et les bornes avec un mélange de bicarbonate de soude et d'eau.
2. Avec une brosse métallique, enlevez la rouille sur les cosses de

câbles et les bornes de la batterie. Le dessus de la batterie peut être nettoyé au moyen d'une brosse douce et d'un savon antigraisse ou d'un mélange d'eau et de bicarbonate de soude.

3. Appliquez de la graisse diélectrique ou une graisse équivalente sur les bornes de batterie pour les protéger de l'oxydation.

Graisse diélectrique

Installation de la batterie

1. Remettez la batterie dans le véhicule.

AVIS

Rebrancher le câble positif ROUGE (+) d'abord, puis le câble négatif NOIR (-).

Fusibles

Le système électrique est protégé par des fusibles.

Si un fusible est grillé (ou ouvert), le remplacer par un autre de même calibre.

AVIS

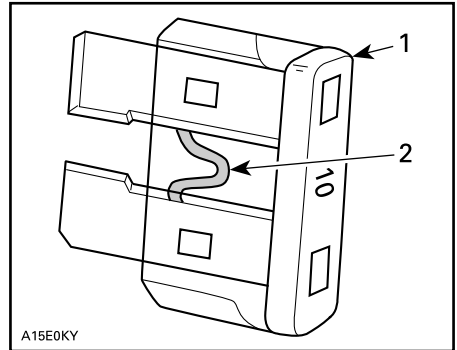
Ne pas utiliser un fusible de calibre supérieur; cela pourrait causer des dommages importants au système électrique.

Les fusibles se trouvent dans le compartiment d'entretien sous le siège. Retirer le siège pour accéder au porte-fusibles



1. Porte-fusible

Pour retirer un fusible du porte-fusibles, déclipser et retirer le couvercle du porte-fusibles, puis tirer le fusible. Vérifiez si le filament est fondu.



1. Fusible
2. Vérifiez s'il est fondu

L'intensité du fusible et le circuit qu'il protège sont indiqués sur le couvercle du porte-fusibles.

Feux

Feux

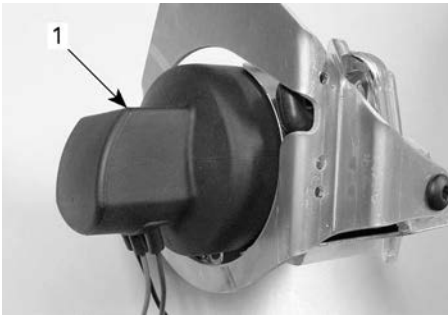
Remplacement d'une ampoule de phare

AVIS

Ne jamais toucher la partie en verre d'une ampoule halogène avec les doigts nus, car cela en réduit la durée de vie. Si on y a touché, la nettoyer avec de l'alcool isopropylique pour enlever le résidu laissé par les doigts.

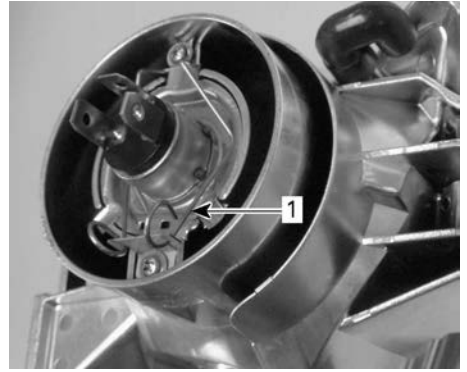
Dans les illustrations suivantes, le boîtier de phare a été enlevé du véhicule pour faciliter la compréhension.

1. S'assurer que le commutateur d'éclairage se trouve sur « OFF ».
2. Enlever le protecteur de caoutchouc recouvrant le logement de phare.



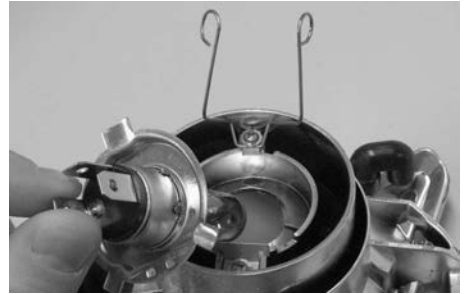
1. Protecteur de caoutchouc

3. Débrancher le connecteur électrique du phare.
4. Pousser les extrémités rondes du clip de retenue vers l'avant, puis vers l'extérieur pour débloquer l'ampoule du phare.



1. Attache de retenue

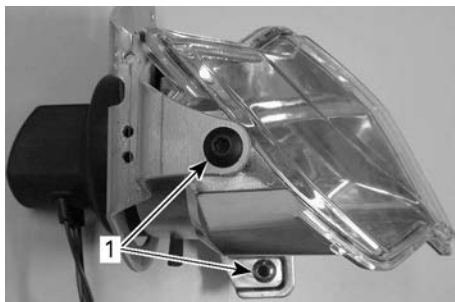
5. Soulevez et maintenez le clip de retenue, puis retirez l'ampoule.



6. Poser une nouvelle ampoule, sans toucher à la partie de verre de la nouvelle ampoule avec les doigts.
7. Vérifier le bon fonctionnement de l'ampoule après l'avoir remplacée.
8. Réinstallez toutes les pièces dans l'ordre inverse de leur retrait.

Réglage du faisceau des phares

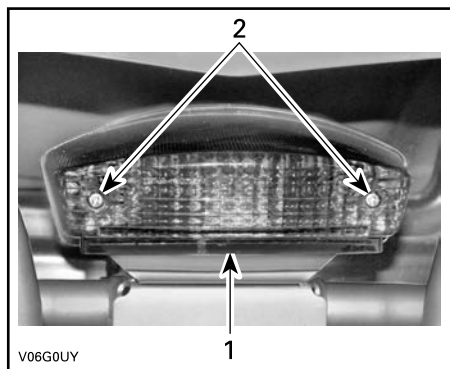
1. Desserrer les vis de l'illustration suivante, sans les retirer.



1. Vis à desserrer
2. Régler à la main l'angle du boîtier de phare.
3. Régler les deux phares de la même manière.
4. Resserrer les vis lorsque le phare est réglé.

Remplacement de l'ampoule du feu arrière

1. S'assurer que le commutateur d'éclairage se trouve sur « OFF ».
2. Dévisser les vis de la lentille pour accéder aux ampoules.



1. Lentille
2. Vis
3. Pousser sur l'ampoule et, tout en maintenant une pression, la tourner dans le sens antihoraire pour la dégager de la douille.
4. Installer la nouvelle ampoule en la poussant d'abord, tout en maintenant une pression et en la tournant

- dans le sens horaire pour l'engager dans la douille.
5. Vérifier le bon fonctionnement de l'ampoule après l'avoir remplacée.
 6. Remettre la lentille.

Roues dentées et chaîne d'entraînement

AVIS

Vérifier le réglage et la lubrification appropriés de la chaîne d'entraînement.

⚠ ATTENTION

S'assurer que le moteur est coupé et que le frein de stationnement est engagé avant de vérifier, régler ou lubrifier la chaîne d'entraînement.

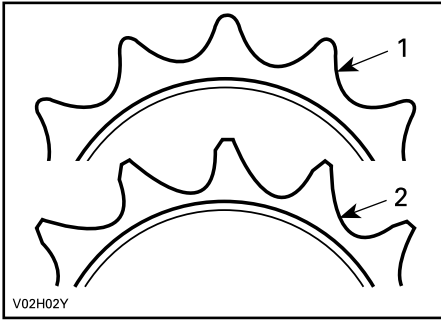
AVIS

Ne jamais faire fonctionner ce véhicule lorsque la chaîne d'entraînement est trop lâche ou trop tendue, car des dommages importants aux éléments d'entraînement pourraient s'ensuivre.

Inspection de la chaîne d'entraînement et des pignons

Ce véhicule est équipé d'axes et de roulements à graissage permanent avec joint torique. Vérifier toujours la chaîne d'entraînement avant de conduire ce véhicule.

1. Vérifier le jeu de la chaîne d'entraînement et régler la tension au besoin.
2. Rechercher des joints toriques ou des roulements manquants.
3. Vérifier l'essieu de la roue dentée et le pignon pour déceler toute déformation, usage excessif ou dommage.



1. Bon
2. Remplacer

AVIS

Remplacer la chaîne et les roues dentées en même temps pour éviter leur usure rapide. Posez un circlip neuf chaque fois que la roue dentée du moteur est déposée.

Lubrification de la chaîne d'entraînement

AVIS

Ne lavez jamais la chaîne avec de l'eau ou de l'essence sous haute pression. Des dommages aux joints toriques s'ensuivront, causant une usure prématurée et une défaillance de la chaîne d'entraînement.

1. Nettoyer les surfaces latérales de la chaîne avec un chiffon sec.

REMARQUE :

Ne brossez pas la chaîne.

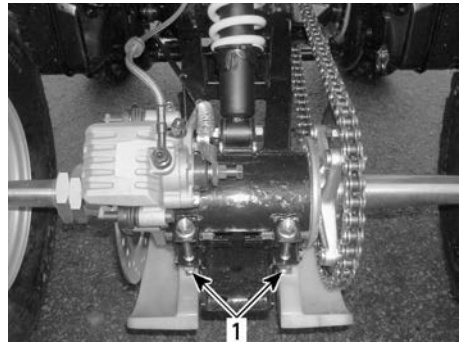
2. Lubrifiez seulement avec un lubrifiant de chaîne à joints toriques approuvé. Les autres lubrifiants de chaîne du commerce peuvent contenir des solvants qui pourraient endommager les joints toriques.

Réglage de la chaîne d'entraînement

AVIS

Ne jamais faire fonctionner ce véhicule lorsque la chaîne d'entraînement est trop lâche ou trop tendue, car des dommages importants aux éléments d'entraînement pourraient s'ensuivre.

1. Choisir une surface horizontale et mettre la boîte de vitesses au POINT MORT.
2. Installez le conducteur ou un poids équivalent dans le véhicule.
3. Desserrer les boulons de verrouillage du tendeur de chaîne.



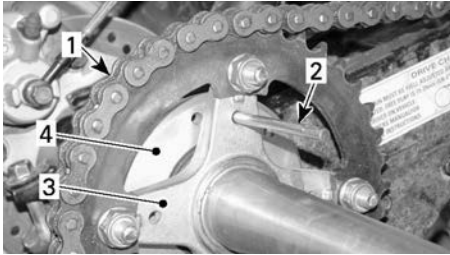
1. Boulons de verrouillage de tendeur de chaîne

4. Desserrer le boulon de support d'étrier.



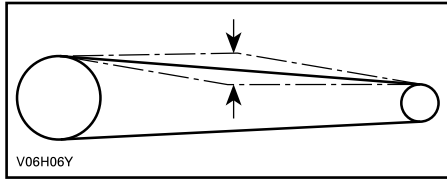
1. Boulon de support d'étrier

5. Insérer l'outil de réglage à travers le moyeu de roue dentée et dans le tendeur de chaîne.



1. Chaîne d'entraînement
2. Outil de réglage
3. Moyeu de roue dentée
4. Tendeur de chaîne

6. Réglez la déflexion de la chaîne en bougeant lentement le véhicule vers l'avant ou vers l'arrière. La déflexion sur le brin supérieur de la chaîne doit se situer entre



Déflexion de la chaîne

15 et 25 mm (0,6 et 1 po)

7. Serrez les boulons du tendeur de chaîne selon les spécifications.

Couple de serrage

Boulons de verrouillage de tendeur

62 ± 6 Nm
(46 ± 4 lbf-pi)

8. Serrez le boulon de support de l'étrier selon les spécifications.

Couple de serrage

Boulons de support de l'étrier

$12 \pm 1,2$ Nm
(106 ± 11 lbf-po)

9. Une fois le réglage effectué, répéter la procédure ci-dessus pour vérifier la déflexion de la chaîne à plusieurs endroits sur la chaîne.

Pneus et roues

Pression des pneus

⚠ AVERTISSEMENT

La pression des pneus influence grandement la maniabilité et la stabilité du véhicule. Un pneu trop mou risque de se dégonfler et de tourner sur la jante. Un pneu trop dur risque d'éclater. Respectez toujours les pressions recommandées. **NE laissez JAMAIS la pression des pneus sous le minimum. Le pneu pourrait se déloger de la jante. Comme ce sont des pneus à basse pression, il faut employer une pompe manuelle.**

Vérifiez la pression lorsque les pneus sont **froids**, c'est-à-dire avant d'utiliser le véhicule. La pression des pneus varie selon la température et l'altitude. Révérifiez la pression si une de ces conditions a changé.

Reportez-vous à l'autocollant *Pression des pneus et charge maximale* apposé sur le véhicule.

REMARQUE :

Bien que les pneus soient prévus spécialement pour tout type de terrain, une crevaison reste possible. C'est pourquoi on recommande d'emporter une pompe et un nécessaire de réparation.

État des pneus et des roues

Vérifiez si les pneus sont endommagés ou usés. Remplacez-les au besoin.

Ne permutez pas les pneus. Les pneus avant et arrière sont de taille différente. Il faut donc veiller à

maintenir leur sens de rotation pour assurer le bon fonctionnement du véhicule.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne remplacez les pneus qu'avec des pneus de même type et de même taille que les pneus originaux. Installez les pneus unidirectionnels dans leur sens de rotation. Le pneu doit être remplacé, par une personne expérimentée, conformément aux normes et outils de l'industrie.

De temps en temps, les écrous de roue doivent être retirés pour appliquer un lubrifiant antigrippant sur les goujons afin de faciliter leur retrait. Cela est particulièrement important lorsqu'on utilise le véhicule à proximité d'eau salée ou dans la boue.

Loctite767 (lubrifiant antigrippant)

Retirez un écrou à la fois, lubrifiez-le, puis installez-le et serrez-le conformément aux spécifications.

Couple de serrage

Écrous de roue	50 ± 5 Nm (37 ± 4 lbf-pi)
----------------	------------------------------

Dépose de la roue

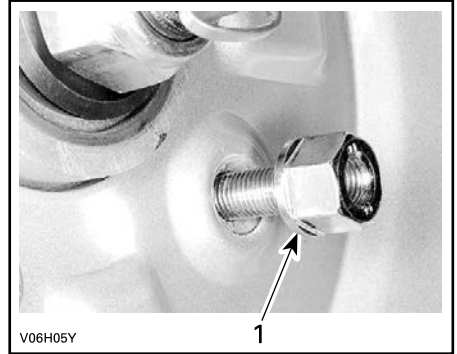
1. Desserrer légèrement les écrous de roue.
2. Lever le véhicule et le soutenir de manière sécuritaire.
3. Retirer les écrous de roue, puis retirer la roue.

Installation de la roue.

1. Appliquer du lubrifiant antigrippage sur les filets des goujons.

Loctite 767 (lubrifiant antigrippant)

2. Reposer les écrous côté biseauté vers la roue.



1. Côté conique de l'écrou

3. Serrer les écrous de roue avec précaution à la main en ordre entrecroisé.
4. Serrez en séquence croisée selon les spécifications.

Couple de serrage

Écrous de roue	50 ± 5 Nm (37 ± 4 lbf-pi)
----------------	------------------------------

AVIS

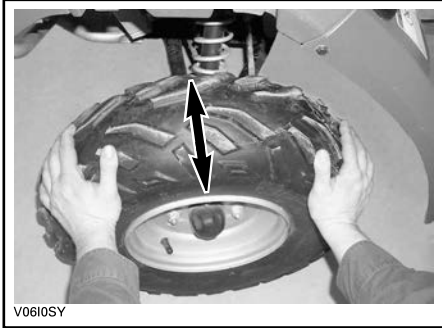
Toujours utiliser des écrous de roue conformes aux écrous d'origine. L'utilisation d'autres écrous risquent d'endommager la jante.

Roulements de roue

Inspection d'un roulement de roue

1. Stationnez le véhicule sur une surface de niveau.
2. Serrez le frein de stationnement.
3. Levage et support du véhicule
4. Placez des chandelles sous le véhicule pour le stabiliser.
5. Exercer un mouvement de va-et-vient sur chaque roue pour vérifier s'il y a du jeu.

- S'adresser à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé si vous détectez du jeu.



TYPIQUE

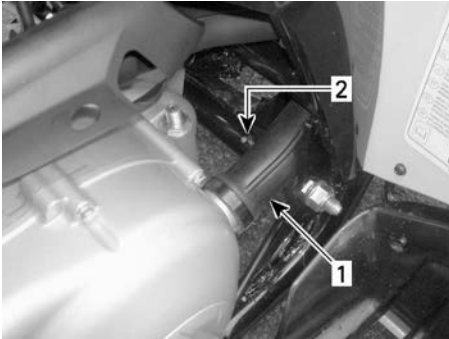
Suspension

Lubrification de la suspension

Bras oscillant

- Lubrifier les pivots du bras oscillant.

Graisse synthétique pour suspension XPS



CÔTÉ GAUCHE DU VÉHICULE

- Conduit CVT
- Raccord de graissage

Réglage de la suspension

Amortisseurs

- Vérifier si les amortisseurs présentent des fuites d'huile et si les fixations sont serrées. Adressez-vous à un concessionnaire autorisé de véhicules hors route Can-Am selon les besoins.

Bras oscillant

- Vérifier si les bras oscillants sont déformés, fissurés ou courbés. S'adresser à un concessionnaire Can-Am hors route agréé si vous détectez un problème.

Bras de suspension

- Vérifiez si les bras triangulaires sont fissurés, pliés ou endommagés. Adressez-vous à un concessionnaire autorisé de véhicules hors route Can-Am le cas échéant.

Freins

⚠ AVERTISSEMENT

Des freins neufs ne fonctionneront à leur pleine capacité qu'après une période de rodage initiale. Redoubler de prudence.

Liquide de frein recommandé

Toujours utiliser un liquide de frein conforme à la norme DOT 4 seulement.

AVIS

Pour éviter que le système de freinage soit gravement endommagé, ne pas utiliser de liquide autre que celui recommandé et ne pas mélanger différents liquides pour parfaire le niveau.

Vérifier le niveau de liquide de frein

- Stationnez le véhicule sur une surface de niveau. Vérifiez le niveau du liquide de frein dans le

réservoir. Le liquide devrait être au-dessus de la marque MIN.

2. Ajoutez du liquide au besoin. **Évitez tout remplissage excessif.**
3. Nettoyez le bouchon de remplissage avant de le retirer.

AVIS

N'utilisez que du liquide pour frein DOT 4 provenant d'un contenant scellé. N'utilisez pas de liquide provenant d'un vieux contenant ou d'un contenant déjà ouvert.

REMARQUE :

Si le niveau de liquide est bas, cela peut indiquer qu'il y a des fuites ou que les plaquettes sont usées. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.

Réservoir de liquide de frein

1. Tourner le guidon droit devant pour faire en sorte que les réservoirs soient de niveau. Vérifiez le niveau de liquide de frein; le réservoir est plein lorsque le liquide atteint la partie supérieure de la fenêtre.
2. Vérifier visuellement l'état du soufflet du levier. Rechercher toute fissure, déchirure ou autre dommage. Le remplacer s'il est endommagé.



TIPIQUE — RÉSERVOIR DE LIQUIDE DE FREIN ARRIÈRE

Réservoir de liquide de frein arrière

1. Lorsque le véhicule se trouve sur une surface horizontale, le niveau du liquide de frein doit se trouver entre les marques MIN. et MAX.



SOUS L'AILE ARRIÈRE DROITE

Remplacement du liquide de frein

⚠ AVERTISSEMENT

Le remplacement du liquide de frein doit être effectué par un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.

Inspection des freins

⚠ ATTENTION

Les freins peuvent être très chauds après une utilisation prolongée du véhicule et peuvent provoquer des brûlures. Attendez que les freins refroidissent.

Le système de freinage est hydraulique et ne nécessite aucun réglage.

1. Pour que les freins demeurent en bon état, vérifier :
 - Le niveau de liquide de frein
 - Le système de freinage ne présente aucune fuite
 - Si les freins sont propres.
 - Si les freins sont spongieux.
 - Si les disques sont très usés, ainsi que l'état de leur surface.
 - Si les plaquettes de frein sont usées, endommagées ou desserrées.

Limite d'entretien	
Épaisseur des plaquettes de frein	2 mm (0,08 po)
Épaisseur des disques de frein	2 mm (0,08 po)
Gauchissement maximal des disques	0,15 mm (0,006 po)

- Si vous décelez un problème au niveau du système de freinage, adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route agréé.

AVERTISSEMENT

L'inspection, l'entretien et la réparation du système de freinage doivent être effectués par un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.

Cadre

Fixations de châssis

- S'assurer que les fixations du véhicule sont en bon état et bien serrées. Resserrer au besoin.

SOIN DU VÉHICULE

Nettoyage et protection du véhicule

AVIS

N'utilisez jamais un nettoyeur à haute pression pour nettoyer le véhicule. NETTOYEZ-LE UNIQUEMENT À BASSE PRESSION (avec un tuyau d'arrosage par exemple).

Une pression élevée pourrait causer des dommages aux composants électriques ou mécaniques.

Vérifiez les zones où l'eau salée, la boue ou les débris peuvent s'accumuler et causer :

- Incendie
- Usure
- Interférences
- Corrosion.

La liste inclut, mais sans limitation :

- le tour du système d'échappement, entre le silencieux et les couvercles du silencieux.
- Sous et autour du réservoir d'essence
- Radiateur
- Amortisseurs
- Autour des différentiels avant et arrière
- Autour et sous le moteur et la boîte de vitesses
- Intérieur des roues

- Sur la partie supérieure des plaques de protection.

⚠ AVERTISSEMENT

L'accumulation de débris peut entraîner un incendie du véhicule lorsque le système d'échappement est chaud et que les débris sont secs.

Dans certaines situations, ce problème peut être la cause de dégâts matériels importants, de blessures graves ou même mortelles.

Nettoyez souvent et régulièrement la zone entourant le système d'échappement lorsque vous roulez dans un marécage, une tourbière, du foin ou des feuilles mortes.

Dans d'autres situations, nettoyez selon les exigences du programme d'entretien.

Lorsque le véhicule est utilisé dans un environnement d'eau salée, il est nécessaire de le rincer à l'eau douce pour éviter la corrosion de ses composants après chaque journée d'utilisation.

BRP recommande fortement de lubrifier les pièces métalliques.

Utilisez un lubrifiant anti-corrosif ou un équivalent.

Utilisez un lubrifiant XPS anti-corrosif .

Les pièces peintes endommagées doivent être repeintes correctement pour prévenir la rouille.

Au besoin, lavez la carrosserie à l'eau chaude et au savon (utilisez un

détergent doux seulement). Appliquez une cire non abrasive.

AVIS

Ne nettoyez jamais les pièces de plastique avec un détergent concentré, un dégraissant, un diluant à peinture, de l'acétone, etc.

Protégez le véhicule non utilisé avec une bâche pour éviter l'accumulation de poussière.

AVIS

Le véhicule doit être stocké dans un endroit frais et sec et recouvert d'une bâche opaque. Vous protégerez ainsi les plastiques et le vernis des saletés.

Produits nettoyants incompatibles

Type de matériau	Produits de nettoyage incompatibles
Polypropylène	<ul style="list-style-type: none"> - Tout produit de nettoyage à base de pétrole - Aérosol de finition VTT XPS - Trousse de nettoyage VTT XPS (contient l'Aérosol de finition VTT XPS ci-dessus)

Produits nettoyants compatibles

Type de matériau	Produit nettoyant incompatible
Polypropylène	<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyant XPS VTT - Eau savonneuse

ENTREPOSAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE

Si le véhicule n'est pas utilisé pendant plus de 4 mois, vous devez l'entreposer adéquatement.

Si le véhicule doit rester inactif pendant plus de 21 jours, débranchez le câble NOIR (-) de la batterie.

L'utilisation d'un chargeur d'appoint à faible ampérage est recommandée pour maintenir la batterie complètement chargée.

Lorsque le véhicule est utilisé après une période d'entreposage, une préparation s'impose.

Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement.

En lisant ce Guide du conducteur, n'oubliez pas :



AVERTISSEMENT

Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

Cette page est intentionnellement
vide

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Les composants principaux de votre véhicule (moteur et châssis) sont identifiés par des numéros de série. Il sera utile de les avoir en mains lors d'une réclamation de garantie ou pour retracer le véhicule en cas de perte. Le concessionnaire Can-Am hors route autorisé a besoin de ces numéros pour remplir les réclamations de garantie. On recommande fortement de noter les numéros de série de votre véhicule et de les transmettre à votre compagnie d'assurances.

Emplacement du numéro d'identification du véhicule



MANUFACTURED BY / FABRIQUÉ PAR: SANYANG INDUSTRY CO., LTD	
MADE IN / FABRIQUÉ À : TAIWAN	MFD. DATE FAB: 12/2003 MODÈLE: 1234 ← 1
	VIN / NIV: 2BPS1234X2V000123 ← 2
<small>THIS VEHICLE CONFORMS TO ALL APPLICABLE STANDARDS PRESCRIBED UNDER THE CANADIAN MOTOR VEHICLE SAFETY REGULATIONS IN EFFECT ON THE DATE OF MANUFACTURE/CE VÉHICULE EST CONFORME À TOUTES LES NORMES QUI LUI SONT APPLICABLES EN VERTU DU RÉGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES VÉHICULES AUTOMOBILES DU CANADA EN VIGUEUR À LA DATE DE SA FABRICATION.</small>	
	704 961 134 FR

TYPIQUE

1. MODÈLE
2. NIV (Numéro d'identification du véhicule)

Emplacement du numéro d'identification du moteur



RÉGLEMENTATION RÉGISSANT LE SYSTÈME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE BRUIT (CANADA/ÉTATS-UNIS)

Il est interdit de trafiquer le système de réduction des émissions de bruit!

En vertu de la loi fédérale américaine et des lois provinciales canadiennes, il peut être interdit d'effectuer les opérations suivantes :

1. La dépose ou la mise hors d'usage par quiconque n'ayant pas pour intention de procéder à l'entretien, à la réparation ou au remplacement d'un dispositif incorporé à un véhicule neuf dans le but d'en contrôler le bruit avant la vente ou la livraison à l'acheteur, ou en cours d'utilisation, ou encore
2. L'utilisation du véhicule après qu'un tel dispositif ou élément de conception a été enlevé ou rendu inopérant par toute personne.

Les opérations suivantes sont considérées comme des actes de trafiquage :

1. La dépose, l'altération ou la perforation du silencieux ou d'un composant du moteur acheminant les gaz d'échappement du moteur.
2. La dépose, l'altération ou la perforation d'une partie du système d'admission d'air.
3. Le remplacement de pièces mobiles du véhicule ou de pièces du système d'échappement ou d'admission d'air par des pièces autres que celles prescrites par le fabricant.
4. Un entretien inadéquat.

VALEURS D'ÉMISSION DE BRUIT ET DE VIBRATION (HORS CANADA ET ÉTATS-UNIS)

MODÈLE		DS 250
ÉMISSIONS SONORES ET VIBRATIONS ¹		
Bruit	Pression acoustique (L_{pA})	80 dB à 3250 tours/minute (incertitude (K_{WA}) 3 dB)
Vibration	Système main-bras	<2,5 m/s ² à 3250 tr/min
	Tout le corps sur le siège	<0,5 m/s ² à 3250 tr/min
¹ : Les valeurs des émissions sonores et des vibrations sont mesurées conformément à la norme EN 15997:2011 sur une surface pavée, au point mort.		

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ - CE



565 rue de la Montagne
Valcourt (Québec) J0E 2L0
Canada
www.brp.com

Déclaration de conformité UE

Représentant autorisé : BRP-Rotax GmbH Co. KG, Rotaxstrasse 1, Gunskirchen,
A-4623, Autiche

Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant.

Le soussigné, représentant le fabricant, déclare par la présente que les **véhicules tout-terrain (VTT)** de l'année modèle **2024** portant la marque **CE** et un numéro d'identification du véhicule de 17 caractères dans le format **RF3xxxxxPxxxxxx** ou **RFGUxxxxxPxxxxxx** sous les noms commerciaux de **Can-Am Renegade** ou **Can-Am DS** respectivement sont conformes à toutes les dispositions pertinentes des directives et règlements suivants :

Directive 2006/42/CE relative aux machines (MD), modifiée jusqu'au règlement (UE) 2019/1243 inclus	ISO 12100:2010 & EN 15997:2011
Règlement (UE) 2016/1628 relatif aux engins mobiles non routiers (EMNR) sur les polluants gazeux, modifié jusqu'au règlement (UE) 2020/1040 inclus	
Directive 2014/30/UE sur la compatibilité électromagnétique (CEM), modifiée jusqu'au règlement (UE) 2018/1139 inclus	CISPR 12:2007/A1:2009 & IEC 61000-6-1:2016 ou UN R10.04 ou une version ultérieure
Directive 2006/66/CE relative aux batteries, telle que modifiée jusqu'à la directive (UE) 2018/849 incluse, et règlement (UE) 1103/2010 relatif à l'étiquetage de la capacité des batteries	EN 50342-7:2015
Directive 2014/53/UE relative aux équipements radioélectriques (RED), telle que modifiée jusqu'au règlement (UE) 2018/1139 (si équipé d'une clé D.E.S.S. à radiofréquence (RF))	Art. 3.1a : IEC 62368-1:2014 Art. 3.1b : CISPR 25:2016 & ISO 11452-2:2004 Art. 3.2 : ETSI EN 300 330 V2.1.1:2017

Renald Plante, Ing.
Directeur, Développement de produits, VTT Can-Am
Bombardier Produits Récréatifs Inc.

Valcourt, QC, Canada

19 déc. 2022

ski-doo **LYNX** **SEA-DOO** **EVIRIDE** **ROTAX** **can-am**

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ POUR LE ROYAUME-UNI



555 rue de la Montagne
Valcourt (Québec) J0E 2L0
Canada
www.brp.com

Déclaration de conformité pour le Royaume-Uni

Représentant autorisé : BRP UK Ltd (BWM Accountants Limited), Suite 5.1,
12 Tithebarn Street, Liverpool, L2 2DT

Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant.

Le soussigné, représentant le fabricant, déclare par la présente que les **véhicules tout-terrain (VTT)** de l'année modèle **2024** portant la marque **UK CA** et un numéro d'identification du véhicule de 17 caractères dans le format **RF3xxxxxPxxxxxx** ou **RFGUxxxxxPxxxxxx** sous les noms commerciaux de **Can-Am Renegade** ou **Can-Am DS** respectivement sont conformes à toutes les dispositions pertinentes des directives et règlements suivants :

Règlement de 2008 sur la fourniture de machines (Sécurité), UK SI 2008/1597, modifié jusqu'à SI 2020/1112 inclus	ISO 12100:2010 & EN 15997:2011
Règlement de 2018 sur les engins mobiles non routiers (approbation de type et émission de polluants gazeux et particulaires), UK SI 2018/764 tel que modifié jusqu'à SI 2020/1393 inclus	
Règlement sur la compatibilité électromagnétique de 2016, UK SI 2016/1091 tel que modifié jusqu'à et y compris SI 2020/1112	CISPR 12:2007/A1:2009 & IEC 61000-6-1:2016 ou UN R10.04 ou une version ultérieure
Règlement de 2008 sur les piles et accumulateurs (mise sur le marché), UK SI 2008/2164, modifié jusqu'à et y compris UK SI 2020/904	EN 50342- 7:2015
Réglementation sur les équipements radioélectriques de 2017, UK SI 2017/1206 tel que modifié jusqu'à et y compris SI 2020/1112 (si doté d'une clé avec radiofréquence D.E.S.S.)	Art. 3.1a : IEC 62368-1:2014 Art. 3.1b : CISPR 25:2016 & ISO 11452-2:2004 Art. 3.2 : ETSI EN 300 330 V2.1.1:2017

Renald Plante, Ing.
Directeur, Développement de produits, VTT Can-Am
Bombardier Produits Récréatifs Inc.

Valcourt, QC, Canada

19 déc. 2022

ski-doo lynx sea-doo evinrude rotax can-am

**Cette page est intentionnellement
vide**

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

MOTEUR		
Type	4 temps. Simple arbre à cames en tête, refroidi par liquide	
Nombre de cylindres	Un seul cylindre	
Nombre de soupapes	4 soupapes avec poussoirs mécaniques (réglables)	
Jeu des soupapes	Admission	0,08 à 0,12 mm (0,0031 à 0,0047 po)
	Échappement	0,13 à 0,17 mm (0,0051 à 0,0067 po)
Cylindrée	249,4 cm ³ (15,2 po ³)	
Alésage	71 mm (2,8 po)	
Course	63 mm (2,5 po)	
Système de démarrage	Démarrateur électrique	
Taux de compression	10,6:1	
Lubrification	Circulation forcée et projection	
Filtre à air	De type éponge humide	
Régime de ralenti	1700 ± 100 tr/min	

TRANSMISSION	
Transmission	Boîte de vitesses à variation continue (CVT) Marche avant gamme haute (F), point mort et marche arrière

REFROIDISSEMENT	
Type	Refroidi par liquide
Radiateur	Monté à l'avant

SYSTÈME D'ALIMENTATION	
Carburateur	KEIHIN PTG-23
Étrangleur	Étrangleur manuel variable

SYSTÈME ÉLECTRIQUE		
Génératrice-magnéto		338 W à 5000 tours/min
Type de système d'allumage		ADI (allumage à décharge inductive)
Séquence d'allumage		Non réglable
Bougie	Marque et type	NGK CR8E ou l'équivalent
	Écartement des électrodes	0,8 mm (0.031 po)
	quantité	1
Batterie	Type	Batterie de type humide
	Volt	12 volts, 10 A•h (ampère-heure)
Système de démarrage		Démarrateur électrique
Ampoules de phare		2 x 35 W
Ampoule de feu arrière		1 x 5/21 W
Témoins		1,7 W
Fusibles	Moteur de ventilateur	10 A
	Feux	15 A
	Autres lampes	15 A
	Fusible principal	30 A

SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT	
Essieu arrière	Chaîne entraînée/ essieu fixe

SYSTÈME DE DIRECTION	
Rayon de braquage	3,5 m (11,5 pi) à basse vitesse

SUSPENSION		
Avant	Type	Suspension indépendante — double bras de suspension, 2 amortisseurs (huile)
	Course	140 mm (5,5 po)

SUSPENSION		
Arrière	Type	Bras oscillant rigide, 1 amortisseur (huile)
	Course	170 mm (6,7 po)

PNEUS		
Pression (à froid)	La pression de gonflage recommandée est indiquée sur l'autocollant de <i>pression des pneus et de charge maximale</i> .	
Volume	Avant	22 x 7–10
	Arrière	20 x 11–9

ROUES		
Volume	Avant	AT 10 x 5,5
	Arrière	AT 9 x 8
Couple de serrage des écrous de roue		50 ± 5 Nm (37 ± 4 lbf-pi)

FREINS	
Avant	Hydraulique, 2 disques
Arrière	Hydraulique, 1 disque
Mécanisme de frein de stationnement	Un levier de verrouillage du frein est intégré dans le levier de frein droit

POIDS ET CAPACITÉ DE CHARGE	
Poids à sec	195 kg (430 lb)
Charge totale admissible (incluant le poids des occupants, toutes les autres charges et les accessoires ajoutés)	150 kg (330 lb)

DIMENSIONS	
Longueur hors tout	183 cm (72 po)
Largeur hors tout	103 cm (40,6 po)

DIMENSIONS		
Hauteur hors tout		110,5 cm (43,5 po)
Hauteur du siège		80 cm (31,5 po)
Empattement		118,7 cm (47 po)
Garde au sol	Centre du véhicule	26 cm (10,2 po)

FLUIDES		
Huile moteur		Consultez la rubrique <i>Huile moteur recommandée</i> dans la section <i>Procédures d'entretien</i>
Huile de boîte de vitesses		Consultez la rubrique <i>Huile de boîte de vitesses recommandée</i> dans la section <i>Procédures d'entretien</i>
Fluide de refroidissement		Consultez la rubrique <i>Liquide de refroidissement recommandé</i> dans la section <i>Procédures d'entretien</i>
Carburant	Type	Essence ordinaire sans plomb
	Indice d'octane	Indice d'octane AKI de 87 affiché à la pompe (92 RON) - Référez-vous aux <i>Exigences relatives au carburant</i>
Liquide de frein		Liquide de frein DOT 4

CAPACITÉS	
Réservoir de carburant	12,5 l (3,3 gal (liq.,US))
Moteur	1,2 l (1,3 pinte (liq.,US)) (vidange d'huile)
Huile de boîte de vitesses	800 ml (0,8 pinte (liq.,US)) (vidange d'huile)
Fluide de refroidissement	850 ml (0,9 pinte (liq.,US)) (moteur et radiateur)

Cette page est intentionnellement
vide

DIAGNOSTIC DES PANNES

DIRECTIVES DE DIAGNOSTIC DES PANNES

Dépannage

1. LE MOTEUR NE TOURNE PAS

Le commutateur d'allumage est sur la position OFF.

- Mettez le commutateur sur ON.

Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur.

- Vérifier que l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur est en position de MARCHE.

La boîte de vitesses n'est pas au POINT MORT.

- Mettre la boîte de vitesses au POINT MORT (« N ») ou appuyer sur la manette de frein.

Fusible grillé.

- Vérifiez l'état du fusible principal.

Batterie faible ou connexions desserrées.

- Vérifiez le fusible du système de charge.
- Vérifiez l'état des connexions et des bornes.
- Faites vérifier la batterie.
- Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.

2. LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER

Mélange trop pauvre pour démarrer un moteur froid.

- Vérifier le niveau de carburant dans le réservoir et exécuter la procédure de démarrage d'un moteur froid, particulièrement l'usage de l'étrangleur.

Moteur noyé (la bougie est humide lorsqu'on l'enlève).

- Établir le contact à l'allumage et s'assurer que l'étrangleur n'est pas appliqué.
- Pendant que le levier sélecteur est au POINT MORT (« N »).
- Enfoncer complètement la manette de l'accélérateur et la maintenir enfoncée pendant le démarrage du moteur.
- Dès que le moteur démarre, relâchez le levier d'accélérateur. Ne pas faire monter le régime du moteur.
- **Si le moteur ne démarre toujours pas** : Nettoyez le pourtour des capuchons de bougie et retirez ces derniers.
- Retirer la bougie.
- Faites tourner le moteur plusieurs fois.

- Ensuite, installer une bougie neuve si possible ou nettoyer et sécher la bougie retirée.
- Faites démarrer le moteur comme expliqué ci-dessus. Si le moteur continue à être noyé, adressez-vous à un concessionnaire autorisé Can-Am hors route, un atelier de réparation ou une personne de votre choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.
- S'assurer qu'il n'y a pas de carburant dans l'huile moteur à cause du moteur noyé, auquel cas, remplacer l'huile moteur.

L'essence ne parvient pas au moteur (bougie sèche lorsqu'on l'enlève).

- Vérifier le niveau du réservoir de carburant; tourner le robinet de carburant en position « ON » (essayer également la position « RES ». Il peut y avoir une panne de la pompe à essence ou du carburateur.
- Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.

Bougie/système d'allumage (aucune étincelle).

- Vérifiez l'état du fusible principal.
- Enlever la bougie du moteur, puis la remettre en place en rebranchant le capuchon de bougie.
- S'assurer que le commutateur d'allumage est en position « ON » et que le l'interrupteur d'arrêt d'urgence est en position « RUN » (marche).
- Mettez la bougie à la masse sur le moteur, loin du puits de bougie, et démarrez. S'il n'y a pas d'étincelle, remplacez la bougie.
- Si le problème persiste, adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.

Compression du moteur.

- Faire tourner le moteur. Une pulsation devrait être ressentie en raison du cycle de compression du moteur. Si aucune pulsation ne se fait sentir, c'est qu'il y a une importante perte de compression.
- Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.

3. LE MOTEUR MANQUE DE PUISSANCE OU D'ACCÉLÉRATION

Bougie encrassée ou endommagée.

- Vérifiez les éléments énumérés dans la section *Le moteur tourne mais ne démarre pas*.

L'essence ne parvient pas au moteur.

- Vérifiez les éléments énumérés dans la section *Le moteur tourne mais ne démarre pas*.

Réglage du carburateur

- Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la *Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.)* du présent document.

Surchauffe du moteur.

- Vérifiez si le moteur surchauffe.

Filtre à air/boîtier de filtre à air obstrué ou sale.

- Vérifiez le filtre à air et nettoyez-le au besoin.
- Vérifiez s'il y a des dépôts dans le conduit de vidange du boîtier de filtre à air.
- Vérifiez le conduit d'admission d'air.

Boîte CVT usée ou sale, incluant la courroie.

- Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.

Le frein de stationnement est appliqué.

- Désengagez le frein de stationnement.

Réglage inapproprié de soupape.

- Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la *Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.)* du présent document.

4. LE MOTEUR SURCHAUFFE

Bas niveau de liquide de refroidissement dans le circuit de refroidissement.

- Vérifier le niveau du liquide de refroidissement du moteur.

Ailettes de radiateur sales.

- Nettoyez les ailettes du radiateur.

5. RETOUR DE FLAMME DU MOTEUR

Le système d'échappement fuit.

- *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*

Le moteur tourne en surchauffe.

- *Voir Accélération ou puissance insuffisante du moteur.*

Mauvais réglage de l'allumage ou panne du système d'allumage.

- *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*

Réglage inapproprié du carburateur.

- *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*

Bougie encrassée, endommagée ou usée.

- *Nettoyez et vérifiez la bougie d'allumage et la gamme de chauffage. Remplacez-les au besoin.*

Système antipollution défaillant.

- *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*

6. RATÉS D'ALLUMAGE

Bougie encrassée, endommagée ou usée.

- *Nettoyez et vérifiez la bougie d'allumage et la gamme de chauffage. Remplacez-les au besoin.*

Présence d'eau dans l'essence.

- *Videz le système d'alimentation et remplissez-le d'essence neuve.*

7. BRUIT INHABITUEL DANS LE MOTEUR

Réglage des soupapes.

- *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*

Tendeur de chaîne.

- *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*

Chaîne de distribution usée.

- *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*

Contamination de la boîte CVT.

- *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.*

8. LE VÉHICULE NE PEUT PAS ATTEINDRE SA VITESSE MAXIMALE

Moteur.

- *Voir Accélération ou puissance insuffisante du moteur.*

Frein de stationnement.

- *S'assurer que le levier de verrouillage des freins est complètement désengagé.*

Filtre à air ou boîtier obstrué ou sale.

- *Vérifiez le filtre à air et nettoyez-le au besoin.*
- *Vérifiez s'il y a des dépôts dans le conduit de vidange du boîtier de filtre à air.*
- *Vérifiez le conduit d'admission d'air.*

Boîte CVT usée ou sale, incluant la courroie.

- *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.*

9. LE LEVIER SÉLECTEUR EST DIFFICILE À DÉPLACER

Les engrenages de la boîte de vitesses se trouvent dans une position empêchant l'engagement dans une autre position.

- *Faire un mouvement de va-et-vient au véhicule pour déplacer les engrenages de la boîte de vitesses et permettre au levier sélecteur de bien se placer.*

La vitesse du moteur au ralenti est trop élevée.

- *Régler la vitesse du ralenti.*

Boîte de vitesses CVT usée ou sale.

- *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.*

10. LE RÉGIME DU MOTEUR AUGMENTÉ, MAIS LE VÉHICULE N'AVANCE PAS

La boîte de vitesses est au POINT MORT (N).

- *Engager la boîte de vitesses en MARCHE ARRIÈRE (R) ou MARCHE AVANT (F).*

La boîte CVT est défaillante.

- *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.*

Présence d'eau dans le logement de la boîte CVT.

- *Se reporter à Couverture de boîte CVT dans les procédures d'entretien.*

Cette page est intentionnellement
vide

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA : VTT JEUNES CAN-AM® 2024

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. (« BRP »)* garantit ses véhicules tout-terrain (VTT) Can-Am pour jeunes 2024 vendus par les concessionnaires de VTT Can-Am autorisés (tels que définis ci-après) aux États-Unis (USA) et au Canada contre tout défaut de matériau ou de fabrication pour la période et dans les conditions décrites ci-dessous. La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si : (1) Le VTT a été utilisé dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification du VTT a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou le VTT a été modifié dans le but de changer son utilisation première.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée.

Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

2) LIMITES DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, CETTE GARANTIE EST EXPRES- SÉMENT ACCORDÉE ET ACCEPTÉE EN LIEU ET PLACE DE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS/PROVINCES N'AUTORISENT PAS LES RENONCIATIONS, LIMITATIONS ET EXCLUSIONS IDENTIFIÉES CI-DESSUS. ELLES PEUVENT PAR CONSÉQUENT NE PAS S'APPLIQUER. LA PRÉSENTE GARANTIE CONFÈRE DES DROITS PRÉCIS, AINSI QUE D'AUTRES DROITS ET RECOURS POUVANT VARIER SELON LES ÉTATS OU LES PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations, ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées par la présente garantie limitée.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie limitée, ce- la n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vi- gueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS - HORS GARANTIES

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie :

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages;
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;

- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire VTT Can-Am autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations décrites dans le Guide du conducteur VTT Can-Am;
- Des dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la rouille, corrosion et de l'exposition aux éléments naturels;
- Les dommages résultant d'introduction de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.

4) PÉRIODE DE LA GARANTIE

La présente garantie limitée entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce, pour une période de :

- SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale.
- Pour les composants des systèmes d'émissions, reportez-vous à GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) dans le présent document.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

5) CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE

Cette garantie s'applique seulement si chacune des conditions suivantes

est respectée :

- Le VTT Can-Am 2024 doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un concessionnaire VTT Can-Am autorisé à distribuer des produits Can-Am dans le pays où la vente a été conclue (« le concessionnaire VTT Can-Am »);
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être exécuté, documenté et signé par l'acheteur;
- Le VTT Can-Am 2024 doit être enregistrée en bonne et due forme par un concessionnaire Can-Am VTT autorisé;
- Le VTT Can-Am 2024 doit être achetée dans le pays où le propriétaire réside;
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve

le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si l'une des conditions précédentes n'est pas satisfaite, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser le VTT Can-Am dès la découverte d'une anomalie.

Le client doit aviser un concessionnaire BRP dans les trois (3) jours suivant la découverte d'un vice. Il doit lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai suffisant pour le réparer.

Le client doit présenter au concessionnaire BRP une preuve d'achat du produit. Il doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie.

Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

7) OBLIGATIONS DE BRP

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un défaut, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine VTT Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main d'œuvre encouru par un concessionnaire Can-Am VTT et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du VTT Can-Am au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le produit se trouve en dehors du pays où il a été acheté, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, telles que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, les taxes, les droits de licence, les frais d'importation, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs organismes respectifs.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée assujettie à ses propres termes et modalités sera également transférée et sera valide pendant le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé reçoive une

preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive également les coordonnées du nouveau propriétaire.

9) ASSISTANCE CLIENT

Face à un conflit ou à un problème de service lié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire. BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement avec le gérant ou propriétaire du service du concessionnaire BRP autorisé.

Si le problème ne peut être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur **www.brp.com** ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique NOUS CONTACTER de ce guide.

ÉMISSION US EPA - GARANTIE CONNEXE

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP») * garantit au dernier acheteur et à tout acheteur subséquent que ce véhicule neuf, y compris toutes les pièces de son système de contrôle des émissions d'échappement et de son système de contrôle des émissions par évaporation, est conforme à deux conditions :

1. Ils sont conçus, fabriqués et équipés de telle sorte qu'ils sont conformes au moment de la vente à l'acheteur final avec les exigences 40 CFR 1051 et 40 CFR 1060.
2. Ils sont exempts de défauts de matériaux et de fabrication qui peuvent les empêcher de répondre aux exigences 40 CFR 1051 et 40 CFR 1060.

Si la condition de garantie est remplie, BRP réparera ou remplacera, à sa discrétion, toute pièce ou composant avec un défaut de matériau ou de fabrication qui augmenterait les émissions du moteur de tout polluant réglementé pendant la période de garantie indiquée, sans frais pour le propriétaire, y compris les dépenses relatives au diagnostic et la réparation ou le remplacement des pièces liés aux émissions. Toutes les pièces défectueuses remplacées au titre de cette garantie deviennent la propriété de BRP.

Pour toute réclamation de garantie liée aux émissions, BRP restreint le diagnostic et la réparation de pièces liées émissions aux seuls concessionnaires Can-Am autorisés, à moins qu'il s'agisse de réparations d'urgence requises par l'élément 2 de la liste suivante.

En tant que fabricant, certifiant, BRP ne refusera pas les demandes de garantie liées aux émissions basées sur une des situations suivantes :

1. Entretien ou autre service effectué par BRP ou par des installations BRP autorisées.
2. Travaux de réparation de moteur/matériel qu'un opérateur a effectués pour corriger une situation urgente et dangereuse attribuable à BRP tant que l'opérateur tente de rétablir le moteur/matériel à sa configuration appropriée dès que possible.
3. Toute action ou inaction de l'opérateur sans rapport avec la demande de garantie.
4. Entretien qui a été effectué plus fréquemment que ce que BRP recommande.
5. Tout ce qui est de la faute ou de la responsabilité de BRP.
6. L'utilisation de toute essence qui est couramment disponible lorsque le matériel fonctionne, sauf si les instructions écrites d'entretien de BRP affirment que cette essence pourrait nuire au système de contrôle des émissions du matériel et lorsque l'opérateur peut facilement trouver l'essence appropriée. Reportez-vous la section Entretien et la section Procédure de remplissage de carburant.

Période de garantie liée aux émissions

La Garantie liée aux émissions est valide pour la période suivante selon la première éventualité :

	HEURES	MOIS	KILOMÈTRES
Composants liés aux émissions d'échappement	500	30	5000
Composants liés au système de récupération des vapeurs d'essence	S. O.	24	S. O.

Composants couverts

La garantie relative aux émissions couvre tous les composants dont la défaillance pourrait augmenter les émissions d'un polluant réglementé par un moteur y compris les composants suivants :

1. Pour les émissions d'échappement, les composants en lien avec les émissions comprennent des pièces de moteur liées aux systèmes suivants :
 - Système d'admission d'air
 - Système d'alimentation
 - Système d'allumage
 - Systèmes de recirculation des gaz d'échappement.
2. Les pièces suivantes sont aussi considérées comme des composants du système des gaz d'échappement :
 - Dispositifs de post-traitement
 - Soupapes de ventilation du carter
 - Capteurs
 - Unités de contrôle électronique.
3. Les pièces suivantes sont considérées comme un composant du système de récupération des vapeurs d'essence :
 - Réservoir de carburant
 - Bouchon du réservoir
 - Conduite de carburant
 - Raccords de canalisation de carburant
 - Fixations*
 - Soupapes de surpression*
 - Soupapes de régulation*
 - Solénoïdes de régulation*
 - Contrôles électroniques*
 - Diaphragmes de commande à dépression*
 - Câbles de commande*
 - Tringleries de commande*
 - Robinets de purge
 - Tuyaux de vapeur
 - Séparateur liquide/vapeur
 - Filtre à charbon actif
 - Supports de montage du réservoir à charbon actif
 - Port de connexion de purge du carburateur.

REMARQUE : * En relation avec le système de récupération des vapeurs d'essence.

4. Les composants en lien avec les émissions comprennent également toute autre pièce dont le seul but est de réduire les émissions ou dont la défaillance augmentera les émissions sans dégrader significativement les performances du moteur.

Limitation de la portée

En tant que fabricant, certifiant, BRP peut refuser les demandes de garantie liées aux émissions pour des défaillances qui ont été causées par un entretien ou une utilisation inappropriée de la part du propriétaire ou de l'exploitant, soit accidentellement pour lequel le fabricant n'a aucune responsabilité ou en cas de force majeure. Par exemple, une réclamation relative à la garantie des émissions n'a pas à être honorée pour des défaillances qui ont été directement causées par l'abus de l'utilisateur du moteur/équipement ou de l'utilisation du moteur/équipement d'une façon pour lequel il n'a pas été conçu et ne sont pas imputable au fabricant en aucune façon.

Si vous avez des questions au sujet de vos droits et responsabilités au titre de la garantie, ou pour obtenir le nom et l'emplacement du concessionnaire BRP autorisé le plus près, veuillez contacter BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur www.brp.com ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique NOUS CONTACTER de ce guide, ou appelez le 1-888-272-9222.

GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BRP : VTT JEUNES CAN-AM® 2024

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. (« BRP »)* garantit ses VTT Can-Am pour jeunes 2024 vendus par des distributeurs ou des concessionnaires autorisés par BRP à distribuer des VTT Can-Am (« distributeur/concessionnaire VTT Can-Am ») hors du Canada, des États-Unis, des pays membres de l'Espace économique européen (EEE : États membres de l'Union Européenne, Royaume-Uni, Norvège, Islande et Liechtenstein), des pays membres de la Communauté des États indépendants (CEI) (incluant l'Ukraine et le Turkménistan, à l'exclusion de la Russie) et la Turquie, la Russie, contre tout vice dans les matériaux ou la fabrication pendant la période décrite et selon les conditions décrites ci-dessous.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée.

Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si : (1) Le VTT a été utilisé dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification du VTT a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou le VTT a été modifié dans le but de changer son utilisation première.

2) LIMITES DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. LES EXONÉRATIONS, LIMITES ET EXCLUSIONS MENTIONNÉES PLUS HAUT NE SONT PAS RECONNUES DANS CERTAINES CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES. ELLES PEUVENT PAR CONSÉQUENT NE PAS S'APPLIQUER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS. (POUR LES PRODUITS VENDUS EN AUSTRALIE VOIR LA CLAUSE 4 CI-DESSOUS).

Ni un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) LES EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTES PAR LA GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par cette garantie :

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages;
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, d'entretien ou de service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces et d'accessoires n'ayant pas été fabriqués ou approuvés par BRP et qui, de son avis raisonnable, ne sont pas compatibles avec le produit ou affectent de manière irrévocable l'opération, la performance ou la durabilité du produit, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, la compétition, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un événement extérieur, d'un accident, d'une submersion, d'introduction de neige ou d'eau, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la corrosion ou de l'exposition aux éléments naturels;
- Le préjudice résultant de dommages raisonnablement imprévisibles, de dommages indirects ou de tout autres dommages, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les frais de transport, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps, les pertes de revenus ou le temps d'absence dû à un travail d'entretien.

4) PÉRIODE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une période de :

- SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale.

En AUSTRALIE et en NOUVELLE-ZÉLANDE seulement, cette garantie sera en vigueur à partir (1) de la date de livraison au premier consommateur au détail ou (2) de la date de première mise en service du produit, selon la première éventualité, et pour une période de DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS et de TRENTE--SIX (36) MOIS CONSÉCUTIFS pour les systèmes de transmission et de moteur du groupe motopropulseur seulement, pour un usage privé ou commercial.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

Veillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

Pour les produits vendus en Australie UNIQUEMENT

Rien dans les dispositions de cette garantie ne peut être utilisé pour exclure, restreindre ou modifier l'application de toute condition, garantie, droit ou recours conféré ou implicite en vertu de la loi sur la concurrence et les utilisateurs de 2010 (Cth), ou de la loi australienne sur la protection des consommateurs ou toute autre loi, alors que cela serait contraire à cette loi, ou causer l'invalidation d'une partie des présentes modalités. Les avantages conférés par cette garantie limitée s'ajoutent aux autres droits et recours que vous avez sous la loi australienne.

Nos produits bénéficient de garanties qui ne peuvent pas être exclues en vertu de la loi australienne sur la protection des consommateurs. Vous avez droit à un remplacement ou un remboursement pour une défaillance majeure et une compensation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous avez également droit au remplacement ou à la réparation des produits dont la qualité n'est pas acceptable et lorsque la défaillance ne constitue pas une défaillance majeure.

5) CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE

Cette garantie s'applique seulement si chacune des conditions suivantes

est respectée :

- Le VTT Can-Am 2024 doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé à distribuer des VTT Can-Am dans le pays où la vente a été conclue;
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- Le produit doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire de VTT Can-Am autorisé;
- Le VTT Can-Am 2024 doit avoir été acheté dans le pays où le propriétaire réside; et
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si une des conditions précédentes n'est pas rencontrée, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser le VTT dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am dans les deux (2) mois suivant la découverte d'un défaut; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au distributeur/concessionnaire de VTT Can-Am une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veuillez prendre note que le délai de notification est soumise à la législation nationale ou locale applicable dans le pays du client.

7) OBLIGATIONS DE BRP

Dans la mesure où la loi le permet, les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine VTT Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main d'œuvre encouru par un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du VTT Can-Am au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le produit se trouve en dehors du pays où il a été acheté, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, telles que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, les taxes, les droits de licence, les frais d'importation, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs organismes respectifs.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée au cours de la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour la période de couverture restante lorsque BRP ou un distributeur/concessionnaire autorisé VTT Can-Am reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, ainsi que les coordonnées du nouveau propriétaire.

9) ASSISTANCE CLIENT

En cas de conflit ou de problème de service lié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre le problème directement chez le concessionnaire/distributeur VTT Can-Am autorisé. BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.

Si le problème ne peut être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur www.brp.com ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique NOUS CONTACTER de ce guide.

GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS, LA RUSSIE ET LA TURQUIE : VTT JEUNES CAN-AM® 2024

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs Inc. (« BRP ») garantit ses véhicules VTT Can-Am pour jeunes 2024 vendus par des distributeurs ou des concessionnaires agréés par BRP à distribuer des VTT Can-Am (« distributeur/concessionnaire de véhicules tout-terrain Can-Am ») hors du Canada, des États-Unis, des pays membres de l'Espace économique européen (ce qui comprend les états membres de l'Union européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) (EEE), les pays membres de la Communauté des États indépendants (CIS) (ce qui comprend l'Ukraine et le Turkménistan, à l'exclusion de la Russie), la Turquie et la Russie, contre tout défaut dans les matériaux et la fabrication pendant la période et selon les conditions décrites ci-dessous.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée.

Veillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si : (1) Le VTT a été utilisé dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification du VTT a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou le VTT a été modifié dans le but de changer son utilisation première.

2) LIMITES DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. LES EXONÉRATIONS, LIMITES ET EXCLUSIONS MENTIONNÉES PLUS HAUT NE SONT PAS RECONNUES DANS CERTAINES CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES. ELLES PEUVENT PAR CONSÉQUENT NE PAS S'APPLIQUER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS. BRP NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE SI LES PRODUITS OU LES PIÈCES SOUS GARANTIE NE SONT PAS DISPONIBLES DANS VOTRE PAYS POUR DES RAISONS INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE BRP.

Ni un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des

conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) LES EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTES PAR LA GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par cette garantie :

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages;
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, d'entretien ou de service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces et d'accessoires n'ayant pas été fabriqués ou approuvés par BRP et qui, de son avis raisonnable, ne sont pas compatibles avec le produit ou affectent de manière irrévocable l'opération, la performance ou la durabilité du produit, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, la compétition, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un événement extérieur, d'un accident, d'une submersion, d'introduction de neige ou d'eau, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la corrosion ou de l'exposition aux éléments naturels;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations.

4) PÉRIODE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une période de :

1. VINGT-QUATRE (24) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée.
2. SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation commerciale ou locative.

Un produit est utilisé à des fins commerciales lorsqu'on l'utilise dans le cadre de tout travail ou emploi qui génère des revenus, à n'importe quel moment de la période de garantie. Un produit est également utilisé à des fins commerciales lorsque, à n'importe quel moment de la période de garantie, il est immatriculé à des fins commerciales.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

Veillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

5) CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE

La présente garantie s'applique seulement si chacune des conditions suivantes est respectée :

- Le VTT Can-Am 2024 doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé à distribuer des VTT Can-Am dans le pays où la vente a été conclue;
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- Le produit doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire de VTT Can-Am autorisé;
- Le VTT Can-Am 2024 doit être acheté dans le pays (ou l'union de pays, dans le cas de l'EEE) de résidence de l'acheteur; et
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si une des conditions précédentes n'est pas rencontrée, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser le VTT dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am dans les deux (2) mois suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au distributeur/concessionnaire VTT Can-Am une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veillez prendre note que le délai de notification est soumise à la législation nationale ou locale applicable dans le pays du client.

7) OBLIGATIONS DE BRP

Dans la mesure où la loi le permet, les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine VTT Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main d'œuvre encouru par un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du VTT Can-Am au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise en dehors de l'EEE, de la CEI, ou en Turquie ou en Russie, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, États, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée au cours de la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour la période de couverture restante lorsque BRP ou un distributeur/concessionnaire autorisé VTT Can-Am reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, ainsi que les coordonnées du nouveau propriétaire, et dans la mesure où la loi le permet, que le produit reste dans le pays dans lequel il a été vendu au détail.

9) ASSISTANCE CLIENT

En cas de conflit ou de problème de service lié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre le problème directement chez le concessionnaire/distributeur VTT Can-Am autorisé. BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.

Si le problème ne peut être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur www.brp.com ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique NOUS CONTACTER de ce guide.

10) MODALITÉS ADDITIONNELLES POUR LA FRANCE

Les conditions et modalités suivantes ne s'appliquent qu'aux produits français.

Le vendeur est tenu de livrer un produit conforme au contrat et répond des défauts existants lors de la livraison. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque

c'est de sa responsabilité par le contrat ou réalisé sous sa responsabilité. Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1. Être conforme à l'usage normal de produits similaires à cet égard et, le cas échéant:
 - Correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle;
 - Présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eut égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le fabricant ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage; ou
2. Présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du produit. Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés du bien vendu qui le rendent impropre à l'usage auquel on le destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquis, ou en aurait donné un moindre prix, s'il les avait connus. L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Bombardier Produits Récréatifs Inc., ses filiales et ses sociétés affiliées (" BRP ") s'engagent à protéger vos renseignements personnels et à appliquer une politique générale de transparence sur nos méthodes de collecte, d'utilisation et de communication de vos renseignements personnels dans le cadre de la gestion de notre relation avec vous. **Vous pouvez obtenir plus de détails en consultant la politique de confidentialité de BRP à l'adresse suivante : <https://www.brp.com/fr/politique-de-confidentialite.html> ou en scannant le code QR ci-dessous.**

Soyez assuré(e) que nous avons mis en place des mesures de sécurité appropriées afin de protéger vos renseignements personnels contre la perte et l'accès non autorisé.

Les renseignements personnels qui peuvent être recueillis par BRP, directement auprès de vous ou auprès de concessionnaires autorisés ou de tiers autorisés, comprennent :

- **Coordonnées, renseignements démographiques et d'enregistrement** (ex : nom, adresse complète, numéro de téléphone, courriel, sexe, historique d'achat de véhicule, langue de communication).
- **Renseignements sur le véhicule** (ex : numéro de série, date d'achat et de livraison, utilisation du véhicule, emplacement du véhicule et ses déplacements).
- **Renseignements de tiers** (ex : renseignements reçus des partenaires de BRP, renseignements sur les activités de marketing conjoint, médias sociaux).
- **Renseignements technologiques** (ex : adresse IP, type de navigateur, type d'appareil, système d'exploitation, pages Web consultées, témoins et technologies similaires lorsque vous utilisez les sites Web ou l'application mobile de BRP ou des concessionnaires).
- **Renseignements d'interaction avec BRP** (ex : renseignements recueillis lorsque vous appelez les représentants des ventes internes de BRP, achetez des articles sur un site Web de BRP, vous inscrivez à des courriels de BRP, participez à des concours et des tirages commandités par BRP ou assistez à des événements commandités par BRP).
- **Renseignements transactionnels** (ex : informations nécessaires au traitement des retours, informations relatives au paiement lorsque vous achetez des produits ou services de BRP par le biais de ses sites Web ou applications mobiles et d'autres questions liées à votre achat de produits BRP).

Ces renseignements pourront être utilisés et traités aux fins suivantes :

- Sûreté et sécurité
- Service à la clientèle pour les ventes et l'après-vente (ex : compléter ou suivre avec vous votre achat ou votre entretien)
- Enregistrement et garantie
- Communication (ex : vous envoyer un sondage de satisfaction BRP)
- Publicité comportementale en ligne, profilage et services de localisation (ex : vous offrir une expérience personnalisée)
- Conformité et règlement des différends
- Marketing et publicité
- Assistance (ex : aide pour tout problème de livraison, traitement des retours et autres questions liées à votre achat de produits BRP)

Nous pouvons également utiliser les renseignements personnels pour générer des données agrégées ou statistiques qui ne permettent plus de vous identifier personnellement.

Vos renseignements personnels peuvent être partagés aux personnes suivantes : BRP, concessionnaires autorisés de BRP, distributeurs, fournisseurs de services, partenaires en publicité et en études de marché et autres tiers autorisés.

Nous pouvons recevoir des renseignements à votre sujet de diverses sources, y compris de tiers, comme les concessionnaires autorisés et les partenaires de BRP, avec lesquels nous offrons des services ou participons à des activités de marketing conjoint. Nous pouvons également recevoir des renseignements à votre sujet de plateformes de médias sociaux comme Facebook et Twitter, lorsque vous interagissez avec nous sur ces plateformes.

Selon les circonstances, vos renseignements personnels peuvent être communiqués en dehors de la région où vous résidez. Vos renseignements personnels ne sont conservés que pendant la durée nécessaire à la réalisation de l'objectif pour lequel nous les avons obtenus et conformément à nos politiques de conservation.

Pour exercer vos droits en matière de protection des renseignements personnels (ex : droit d'accès, droit de rectification), pour retirer votre consentement afin de ne plus vous retrouver sur notre liste d'adresses à des fins de marketing ou pour le sondage sur la satisfaction ou pour toute question générale sur la protection des renseignements personnels, veuillez communiquer avec le responsable de la protection des renseignements personnels de BRP à l'adresse **privacyofficer@brp.com** ou par courrier à l'adresse suivante :
Service juridique de BRP, 726 St-Joseph, Valcourt, Québec, Canada, J0E 2L0.

Lorsque BRP traite vos renseignements personnels, elle le fait en conformité avec sa Politique de confidentialité à l'adresse suivante : <https://www.brp.com/fr/politique-de-confidentialite.html> ou en utilisant le code QR suivant.



NOUS CONTACTER

www.brp.com

Asie-Pacifique

Australie

Level 26
477 Pitt Street
Sydney, NSW 2020

Chine

上海市徐汇区衡山路10号6号楼301
Rm 301, Building 6,
No.10 Heng Shan Rd,
Shanghai, Chine

Japon

21F Shinagawa East One Tower
2-16-1 Konan, Minato-ku-ku,
Tokyo 108-0075

Nouvelle-Zélande

Suite 1.6, 2-8 Osborne Street,
Newmarket, Auckland 2013

Europe, Moyen-Orient et Afrique

Belgique

Oktrooiplein 1
9000 Gent

République tchèque

Stefanikova 43a
Prague 5
150 00

Allemagne

Itterpark 11
40724 Hilden

Finlande

Isoaavantie 7
PL 8040
96101 Rovaniemi

France

Arteparc Bâtiment B
Route de la Côte d'Azur,
13 590 Meyreuil

Norvège

Ingvald Ystgaardsvei 15
N-7484 Trondheim
Salg, marketing, ettermarked

Suède

Spinnvägen 15
903 61 Umeå
Sweden 90821

Suisse

Avenue d'Ouchy 4-6
1006 Lausanne

Amérique latine

Brésil

Av. James Clerck Maxwell, 230
Campinas, Sao Paulo
CEP 13069-380

Mexique

Av. Ferrocarril 202
Parque Industrial Querétaro
Santo Rosa Jauregui, Querétaro
C.P. 76220

Amérique du Nord

Canada

3200A, rue King Ouest,
Suite 300
Sherbrooke (Québec) J1L 1C9

États-Unis

10101 Science Drive
Sturtevant, Wisconsin
53177

CHANGEMENT D'ADRESSE/PROPRIÉTAIRE

Si votre adresse a changé ou si vous êtes le nouveau propriétaire du véhicule, assurez-vous d'en aviser BRP:

- en communiquant avec un concessionnaire Can-Am autorisé.
- **Amérique du Nord seulement:** en appelant au 1 888 272-9222.
- Postez l'une des cartes de changement d'adresse indiquées aux pages suivantes à l'une des adresses BRP indiquées dans la section *CONTACTEZ--NOUS* de ce guide.

S'il s'agit d'un changement de propriété, veuillez fournir la preuve que le propriétaire précédent accepte le transfert.

Même après l'expiration de la garantie limitée, il est très important d'informer BRP qui pourra ainsi contacter le propriétaire du véhicule si nécessaire, par exemple lorsque des rappels de sécurité sont effectués. C'est la responsabilité du propriétaire d'aviser BRP.

VÉHICULES VOLÉS : Si votre véhicule est volé, vous devriez aviser BRP ou un concessionnaire agréé Can-Am. On vous demandera vos nom, adresse, numéro de téléphone ainsi que le numéro d'identification du véhicule et la date à laquelle le véhicule a été volé.

Cette page est
vierge intentionnellement

Cette page est
vierge intentionnellement

Cette page est
vierge intentionnellement

N° MODÈLE _____

NUMÉRO D'IDENTIFICATION
DU **VÉHICULE** (N.I.V.) _____

NUMÉRO D'IDENTIFICATION
DU **MOTEUR** (N.I.M.) _____

Propriétaire : _____

NOM

N°

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT/PROVINCE

ZIP/CODE POSTAL

Date d'achat _____

ANNÉE

MOIS

JOUR

**Date d'expiration
de la garantie** _____

ANNÉE

MOIS

JOUR

Doit être complété par le concessionnaire au moment de la vente.

MARQUE DU CONCESSIONNAIRE

▲ AVERTISSEMENT

LA CONDUITE DE CE VÉHICULE PEUT ÊTRE DANGEREUSE.

Vous devez être prudent, sinon une collision ou un renversement pourrait survenir rapidement, même lors de manœuvres de routine comme la négociation de virages et d'obstacles ou la conduite en pente.

DES BLESSURES GRAVES ET MÊME LA MORT peuvent survenir si vous ne vous conformez pas à ces instructions :

- **LISEZ LE PRÉSENT GUIDE DU CONDUCTEUR, LES ÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ APPOSÉES SUR LE VÉHICULE ET REGARDEZ LA VIDÉO DE SÉCURITÉ AVANT DE CONDUIRE LE VÉHICULE.**



- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VÉHICULE SANS LES INSTRUCTIONS QUI S'IMPOSENT.**
Suivez un cours de formation certifié.
- **NE DÉPASSEZ JAMAIS LE NOMBRE MAXIMAL DES PASSAGERS DU VÉHICULE**
- **AVEC LES MODÈLES UNE PLACE, NE TRANSPORTEZ JAMAIS UN PASSAGER.**
Le risque de perdre la maîtrise augmente avec le fait de transporter un passager.

- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VÉHICULE SUR DES SURFACES ASPHALTÉES.**

Le risque de perdre la maîtrise augmente si vous conduisez ce véhicule sur des surfaces asphaltées.

- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VÉHICULE SUR LES ROUTES PUBLIQUES.**

Vous pourriez entrer en collision avec un autre véhicule si vous utilisez ce véhicule sur une route publique.

- **LE CONDUCTEUR ET LE PASSAGER (modèles MAX) DOIVENT TOUJOURS PORTER UN CASQUE APPROUVÉ,** des lunettes de protection et des vêtements protecteurs.

- **NE L'UTILISEZ JAMAIS SOUS L'INFLUENCE DE L'ALCOOL OU DE DROGUES.**

Ces substances augmentent le temps de réaction et affaiblissent les capacités de jugement.

- **NE CIRCULEZ JAMAIS À UNE VITESSE EXCESSIVE.**

Le risque de perdre le contrôle augmente si le véhicule circule à des vitesses trop élevées pour le terrain, la visibilité et l'expérience du conducteur.

- **NE FAITES JAMAIS DE CABRÉS, DE SAUTS NI D'AUTRES CASCADES.**

® MC et le logo BRP sont des marques de commerce de BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC. ou de ses sociétés affiliées.

©2023 BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC. TOUS DROITS RÉSERVÉS

www.brp.com

SKI-DOO®

LYNX®

SEA-DOO®

EVINRUDE®

CAN-AM®

ROTAX®